

CONTRAT DE VILLE 2015-2020

DE BÉDARIEUX

-Contrat cadre-

Quartier du centre-ville



Sommaire

PREAMBULE.....	3
LES ETAPES DE L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE	4
L'organisation de la gouvernance	4
L'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire.....	6
L'observation.....	6
Le diagnostic de territoire	6
La rédaction du Contrat de ville	6
1. Le territoire de Bédarieux	8
1.1 Le projet de territoire au regard du diagnostic.....	8
1.2 La nouvelle géographie prioritaire	9
2. Diagnostic du territoire d'après les enjeux du contrat de ville	15
2.1 Les axes transversaux.....	15
2.2 Les piliers du contrat de ville de Bédarieux.....	16
2.3 Les orientations	75
2.4 Les objectifs opérationnels et les actions.....	75
3. L'évaluation et l'observation.....	82
3.1 L'évaluation, un outil utile.....	82
3.2 Une mise en commun des outils d'observation	85
4. La gouvernance, le pilotage et l'animation du contrat de ville	85
4.1 Les enjeux.....	85
4.2 La déclinaison opérationnelle	85
4.3 La participation citoyenne.....	86
5. Les financements et la mobilisation des droits communs	87
6. Les engagements généraux.....	87
Les signataires du contrat de ville 2015-2020.....	93

PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une forte ambition pour les quartiers populaires et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville¹. Les contrats de ville nouvelle génération constituent un levier à part entière et remettent au premier plan :

- L'intégration des dimensions sociale, urbaine et économique dans un contrat unique
- La mobilisation du droit commun autour des territoires prioritaires
- La participation des citoyens, remise au cœur de la politique de la ville, en s'appuyant notamment sur des dispositifs tels que le « Conseil citoyen ».

Sur le territoire de Bédarieux, un seul quartier prioritaire a été défini par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) :

- Le Centre ville de Bédarieux, qui compte 2 315 habitants.

Pour déterminer les enjeux et les objectifs stratégiques de ce contrat, le territoire de Bédarieux a pu s'appuyer sur un partenariat local dynamique et sur une mobilisation élargie de l'ensemble des acteurs : Etat (Préfecture, Procureur de la République, DIRECCTE, DDTM, DDCS, , Education nationale), Communauté de communes, ville de Bédarieux, Conseil départemental, Conseil régional, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse des dépôts, Pôle emploi, Conseil citoyen.

Pour chaque pilier (cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique), des groupes de réflexion ont été constitués dans un esprit de travail partenarial et de co-construction.

Cette démarche a été initiée dès le début de la phase de démarrage du Contrat de ville avec la mise en place d'un Conseil citoyen. Issu d'une véritable volonté politique, il s'agissait d'assurer la bonne mise en œuvre de ces instances citoyennes, dans le but de tisser un lien entre les habitants du quartier prioritaire et les institutions. La ville de Bédarieux a voulu, avec cette méthodologie démocratique, être exemplaire dans son engagement pour ce principe fort de la politique de la ville grâce à une collaboration constructive continue qui a été validée par le premier arrêté préfectoral signé dans le département, le 1^{er} juin 2015.

Ce contrat de ville, qui est transversal, a nécessité la prise en compte des documents de politiques publiques et des documents cadres de planification et de programmation du territoire afin de coordonner les différentes actions et d'optimiser les moyens mobilisés.

Conclu pour une durée de cinq ans, le présent Contrat de ville définit le cadre global d'intervention des partenaires signataires. Il décline les mesures à mettre en œuvre en direction des habitants du centre-ville.

Ce contrat est toutefois évolutif car les actions menées seront régulièrement soumises à une évaluation sur la base d'indicateurs préalablement définis. Il pourra donc être procédé à des ajustements, des adaptations ou des mesures complémentaires si cela s'avère nécessaire.

¹¹ Circulaire du 1^{er} ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et Circulaire du 15 octobre 2011 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

LES ETAPES DE L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE

La construction du Contrat de ville est le résultat d'un long processus qui a démarré à la fin du mois de décembre 2014 avec le recrutement du chef de projet.

Au fur et à mesure de l'avancée du projet, de nombreux acteurs institutionnels ont été invités à s'associer, pour déployer des efforts conjoints en direction des habitants du Centre-ville de Bédarieux.

Le contrat de ville de Bédarieux se caractérise par un portage au niveau communal, la Communauté de Communes Grand Orb ne détenant pas la compétence Politique de la Ville. Les différentes étapes d'élaboration du Contrat de ville ont été initiées par la ville de Bédarieux : réalisation d'un diagnostic de territoire, mise en place et suivi du Conseil citoyen, organisation des groupes de travail, définition des orientations stratégiques, des objectifs opérationnels et du programme d'action.

La Communauté de Communes Grand Orb a été associée à toutes les étapes et est actuellement en réflexion pour que l'intercommunalité prenne cette compétence.

L'organisation de la gouvernance

La gouvernance se traduit par la création de trois instances :

LE PILOTAGE POLITIQUE

Comité de pilotage restreint

Le comité de pilotage restreint associe les représentants du triumvirat (commune, communauté de communes, préfecture).

Il est chargé d'arbitrer les propositions d'organisation du contrat de ville et de valider les modalités de sa mise en œuvre.

M. le Sous-Préfet de Béziers

M. le Maire de Bédarieux

M. le Président de la Communauté de communes Grand Orb

Comité de pilotage élargi

Tous les autres partenaires du contrat sont mobilisés dans cette instance qui est chargée :

- D'élaborer les stratégies
- De définir les orientations, les axes thématiques et les objectifs du contrat
- De mobiliser les moyens humains et financiers de droit commun et spécifiques
- De valider la programmation annuelle des actions
- De suivre et d'évaluer les réalisations du contrat

Il sera composé des personnes suivantes (ou de leurs représentants):

M. le Sous-Préfet de Béziers

M. le Directeur de la DDCS de l'Hérault

M. le Président de la Communauté de communes Grand Orb

M. le Maire de Bédarieux

M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

M. le Président du Conseil départemental

M. le Directeur de la DIRECCTE

M. le Président du Conseil régional

Mme la Directrice de la DDTM

Mme la Directrice académique des Services de l'Education nationale

Mme la Directrice Territoriale de Pôle Emploi LR

Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé LR

M. le Procureur de la République de Béziers

M. le Directeur d'Hérault Habitat

M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Béziers Saint-Pons

Mme la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité

Les représentants du Conseil citoyen

LE PILOTAGE TECHNIQUE

Equipe projet

L'équipe projet permet aux partenaires de s'entendre pour mettre l'accent sur la mobilisation des acteurs du droit commun et organiser un travail de définition des enjeux et actions à mener, en groupes thématiques pilotés par des représentants du droit commun.

Comité technique

En s'appuyant sur des techniciens qualifiés, le comité technique constitue une instance chargée d'assurer la cohérence de l'ensemble du projet avec les dispositifs de droit commun existants sur le territoire, d'examiner les projets présentés dans le cadre de la programmation annuelle et de préparer des propositions pour le comité de pilotage.

Il est composé des personnes suivantes (par ordre alphabétique) :

- ARS
- CAF
- Chefs des services municipaux
- CLSPD
- Conseil départemental
- Conseil régional
- DDCS
- DDTM
- DIRECCTE
- DRDFE
- DSDEN34

- Hérault Habitat
- Hérault Transport
- Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Pole emploi
- Représentants du Conseil citoyen
- Sous –Préfecture

L'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire

L'observation

L'observation a consisté à déambuler dans les rues du quartier prioritaire et à recueillir des documents d'analyse² qui ont permis de constater les difficultés rencontrées par les habitants du quartier prioritaire.

Le diagnostic de territoire

L'élaboration du diagnostic territorial a été la première étape du processus d'élaboration du nouveau contrat de ville. Il a été organisé autour des 4 piliers de la politique de la ville :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique et l'emploi.
- Les valeurs de la république et la citoyenneté

Il a permis de mettre en exergue les points forts et les faiblesses du territoire en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de développement économique, de cadre de vie, de prévention de la délinquance, etc.

Ces constats ont servi de base à la définition des grandes orientations d'intervention pour chacun des piliers.

La rédaction du Contrat de ville

En se basant sur le diagnostic, les partenaires se sont réunis afin de confirmer les orientations pressenties et élaborer, au final, les fiches actions correspondant aux mesures à mettre en œuvre.

² Les documents consultés pour la rédaction de ce diagnostic sont :

- Le dossier de candidature de Bédarieux AMI « Centre-Bourgs »
- Le diagnostic effectué par le cabinet Compas pour l'élaboration du nouveau contrat de ville, « *Indicateurs dans les quartiers, ville de Bédarieux* »
- Le Contrat local de Santé 2013-2016 du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Le Cadre stratégique 2014-2020 du Pays Haut Languedoc et Vignobles « *Vivre ensemble au Pays* »
- Le Programme d'intérêt général (P.I.G.) 2^{ème} année 2013-2014 du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- Le document d'aide au diagnostic du CGET « *Les données statistiques pour l'analyse de la situation des quartiers prioritaires* ».
- Le Projet éducatif territorial (PEDT) de Bédarieux
- Des comptes-rendus du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

La démarche partenariale a été maintenue dans les différents groupes thématiques et a même été renforcée au fur et à mesure des avancées.

Les conclusions de chaque groupe thématique ont été intégrées dans ce Contrat de ville qui décline les mesures à mettre en œuvre en faveur des résidents de Bédarieux et qui définit le cadre d'intervention des acteurs partenaires associés au projet.

Conformément à la loi du 21 février 2014, le Contrat de ville de Bédarieux, élaboré pour la période 2015-2020, est organisé autour des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique et élaboré à partir du projet de territoire.

Au-delà des mesures spécifiques à la Politique de la ville, il faut noter l'importance de la mobilisation du droit commun et la déclinaison des conventions interministérielles sur le territoire.

Le principe de co-construction avec les habitants est une volonté forte de la commune, inspirée par la loi et soutenue par les élus.

La mise en place du Conseil citoyen du centre ville a ainsi été élaborée dès le mois de janvier 2015, dans le respect des principes posés par l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. En amont de la constitution formelle du Conseil citoyen, sous la responsabilité des partenaires du contrat, les habitants et les acteurs locaux désignés selon la méthode du tirage au sort ont été associés dès le début à toutes les étapes de la réflexion. L'arrêté fixant la composition du Conseil citoyen du quartier prioritaire « Centre ville » de Bédarieux a ensuite été signé le 1^{er} juin 2015 par M. le Préfet de l'Hérault afin de leur attribuer une existence officielle.

Des représentants du Conseil ont ainsi été présents à toutes les instances stratégiques et techniques du Contrat de ville, jusqu'à la signature du contrat. En effet, depuis sa mise en place, le Conseil citoyen a été sollicité sur tous les sujets en lien avec la politique de la ville. Au total, il s'est réuni plus de vingt fois en réunions internes (avec une moyenne de 12 participants en moyenne) et a participé à 8 groupes de travail avec les partenaires institutionnels (avec une moyenne de 3,4 personnes). Au total, il y a donc eu 121 présences aux diverses réunions, ce qui représente, avec une durée moyenne de 3 heures par réunion, 363 heures de présence. Cela signifie également que pendant la période de réflexion des conseillers citoyens, accompagnés par un consultant (aux mois d'avril et mai 2015), certains ont participé à 45 heures de réunion sur 2 mois.

Conformément aux principes posés par la loi du 21 février 2014, le Conseil citoyen a décidé d'opter, dès le mois de juillet 2015, pour la forme juridique d'une association loi 1901. Malgré le fait que la mission du consultant soit arrivée à son terme, le Conseil citoyen continue néanmoins à se réunir en groupes de travail collectif dans un esprit de co-construction et de collaboration étroite avec le service Politique de la ville.

1. Le territoire de Bédarieux

1.1 Le projet de territoire au regard du diagnostic

Situé au cœur du territoire rural et montagneux des Hauts Cantons Héraultais dans le nord-ouest du département de l'Hérault, la Communauté de Communes Grand Orb regroupe 24 communes³ et une population totale de 20 779 habitants. Cette Communauté résulte de la fusion de 4 Communautés de Communes et de 4 communes autonomes⁴. La majeure partie de cette Communauté est intégrée dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles dont Bédarieux représente la ville centre..

La commune de Bédarieux, située à 30mn de Béziers et à 1h10 de Montpellier, est la ville-centre de ce bassin de vie. Au dernier recensement de 2012, elle représentait à elle seule 6 297 habitants.

De par son positionnement géographique et son histoire, elle concentre la majeure partie des équipements structurants du territoire (équipements publics, activités commerciales, services,...)

Historiquement, elle a pour particularité de s'être construite autour des activités industrielles dominées par l'exploitation minière des Hauts Cantons mais aussi des tanneries édifiées le long des cours d'eau (Orb, Vèbres,...). Depuis la fin des années 1970, avec le déclin de ces activités, la commune connaît une profonde crise économique qui a entraîné, de fait, une modification profonde de son tissu urbain avec une dégradation importante des sites de production et du centre-ville qui était majoritairement occupé par les ouvriers à l'époque où l'industrie était florissante.

Le centre-ville, dans sa structure et son organisation, est le reflet de l'urbanisation de l'époque, avec des rues étroites peu lumineuses, une importante humidité, des immeubles souvent construits avec les moyens de l'époque,... Ces bâtiments sont très souvent des maisons de villes (maisons chandelles) accolées les unes aux autres avec la présence de caves ou de rez-de-chaussée dans lesquels s'exerçaient une partie des activités artisanales périphériques à l'activité industrielle.

Ainsi, malgré le fait d'être un petit écrin relativement protégé et reconnu par les visiteurs et les habitants grâce à un environnement préservé, traversé par l'Orb et dominé par les Causses, **la Ville est aujourd'hui soumise à un processus de paupérisation et connaît d'importantes difficultés à se rénover et se moderniser.**

Ces problématiques dépassent largement les limites de la commune et résultent des modifications profondes imposées par notre société. En effet, le département de l'Hérault attire, de par sa localisation dans l'arc méditerranéen, de nouvelles populations désireuses d'habiter dans le sud de la France dans l'espoir d'une meilleure qualité de vie. Le littoral étant souvent inabordable pour les familles modestes, ces dernières se rabattent sur les communes

³ Par ordre alphabétique : Les Aires, Avène, Bédarieux, Le Bousquet d'Orb, Brénas, Camplong, Carlenças et Levas, Ceilhes et Rocozels, Combes, Dio et Valquières, Graissessac, Hérépian, Joncels, Lamalou les Bains, Lunas, Pézènes les mines, Le Poujol sur Orb, Le Pradal, Saint Étienne d'Éstréchoux, Saint Geniès de Varençal, Saint Gervais sur Mare, Taussac la Billière, La Tour sur Orb, Villemagne l'Argentièrre.

⁴ La Communauté de communes Grand Orb a été créée par la fusion de la Communauté de communes des Monts d'Orb, de la Communauté de communes d'Avène, Orb et Gravezon, de la Communauté de communes du Pays de Lamalou-les-Bains, de la Communauté de communes Combes et Taussac et de l'intégration des communes de Bédarieux, de Carlenças-et-Levas, de Pézènes-Les-Mines et du Poujol-sur-Orb.

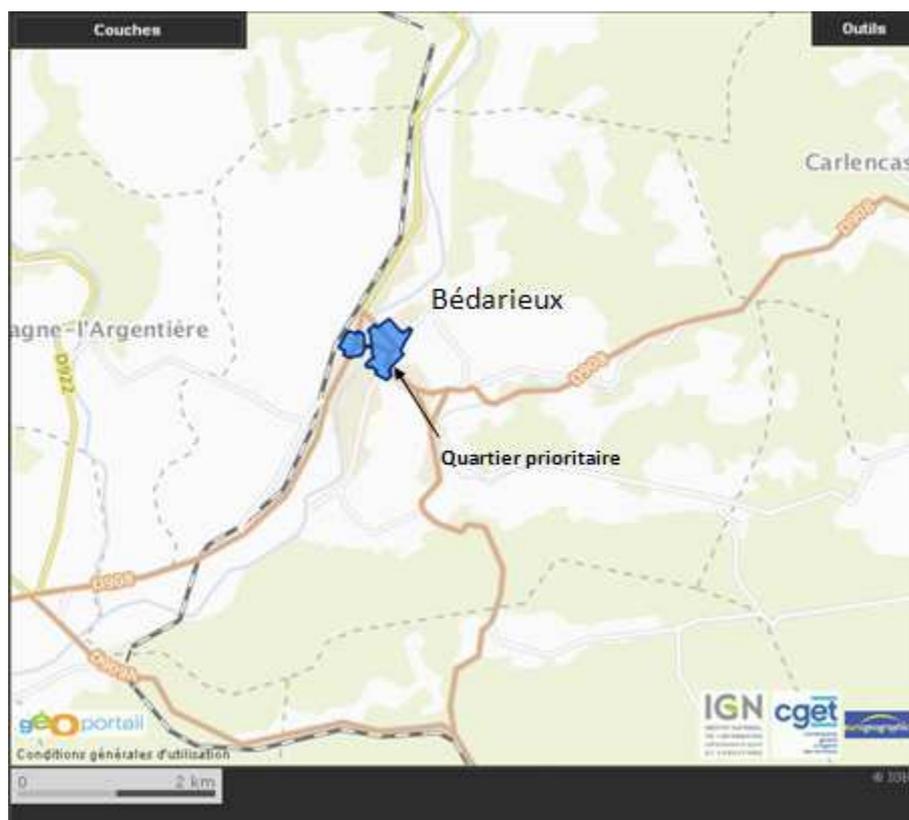
de l'arrière-pays et notamment les villes où elles peuvent trouver tout ce dont elles ont besoin (commerces, écoles, services sociaux, logements accessibles...) comme à Bédarieux.

La Ville voit donc arriver dans son centre-ville de nouvelles populations qui s'installent dans les logements anciens. Les propriétaires « historiques » du centre-ville ainsi que les locataires les plus aisés ont laissé la place à des publics le plus souvent en situation de pauvreté ou de vulnérabilité sociale, pour s'installer dans des logements plus confortables et attractifs situés dans des quartiers en périphérie de la ville.

1.2 La nouvelle géographie prioritaire

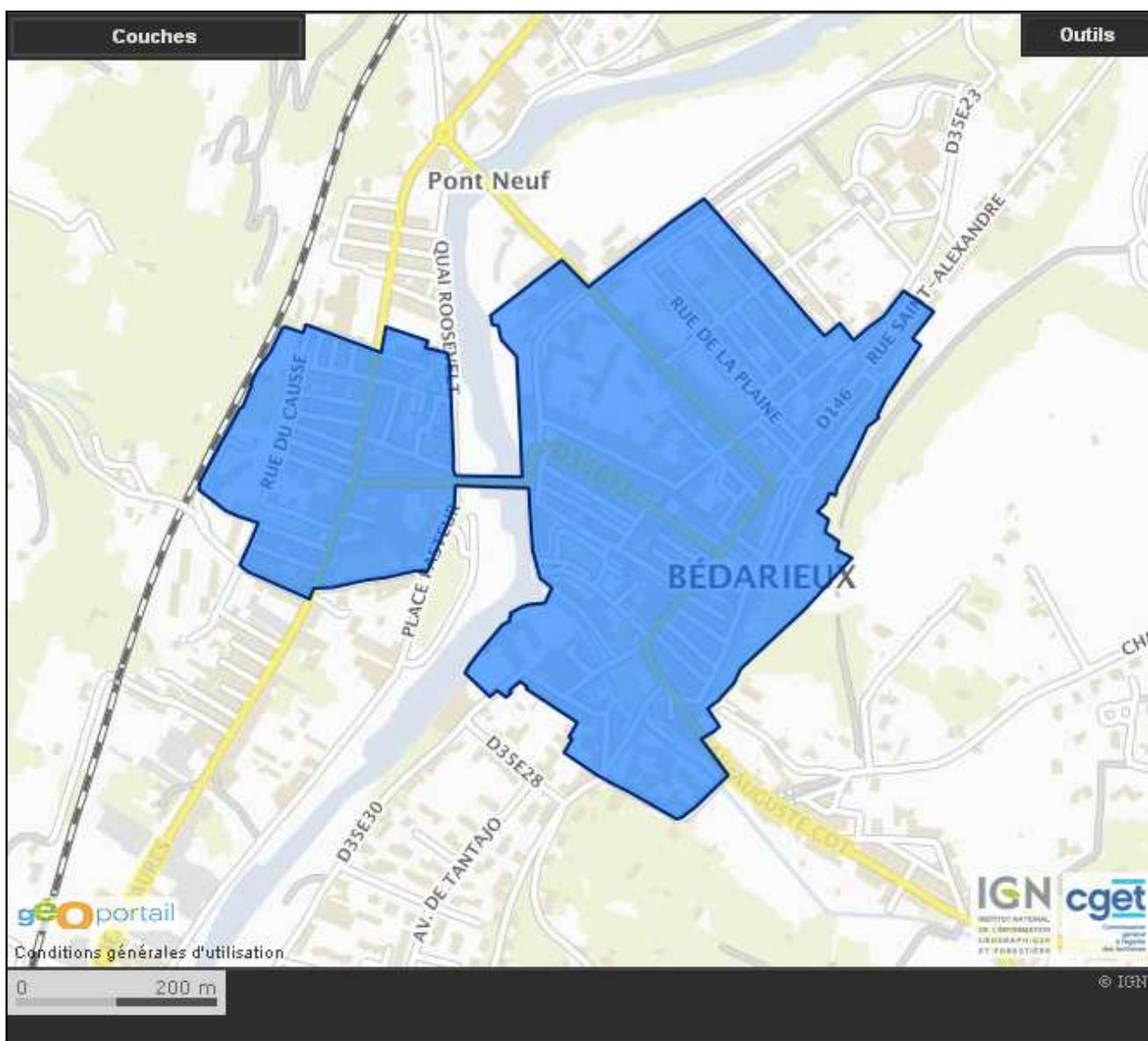
A. Le territoire prioritaire

Le 17 juin 2014, la ville de Bédarieux a intégré la liste des 1300 quartiers de la géographie prioritaire. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires s'est fondée sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian. A Bédarieux, c'est toute une partie du centre-ville qui est concernée et qui pourra bénéficier des différents dispositifs disponibles dans le cadre de la Politique de la ville.



Source : CGET - <http://www.cget.gouv.fr/actualites/carte-quartiers-prioritaires-politique-ville>

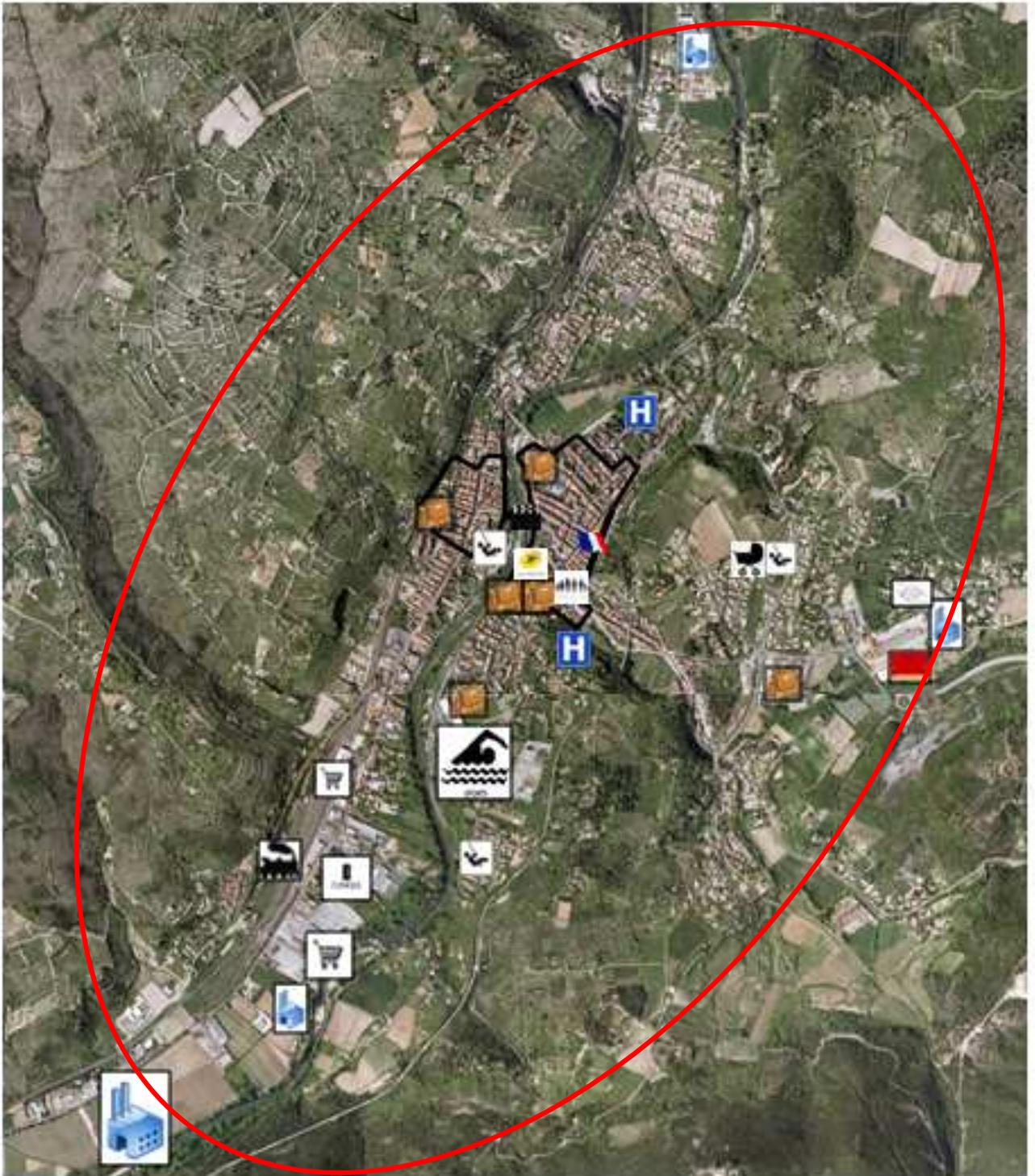
Cartographie du périmètre du contrat de ville de Bédarieux



Source : CGET - <http://www.cget.gouv.fr/actualites/carte-quartiers-prioritaires-politique-ville>

B. Le territoire vécu

La politique de la ville concerne les habitants du quartier politique de la ville. Conformément au principe de quartier « vécu », les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun et des crédits spécifiques pourront être déployés au-delà du périmètre strict de ce quartier si leurs effets sur la situation de leurs habitants sont avérés.



	Quartier prioritaire		La Poste
	Entreprises, zone artisanale, parc d'activités		Jardin d'enfant
	Centre communal d'action sociale		Salle La Tuilerie
	Hôpital, centre de soins, ...		Polyclinique des 3 vallées
	Lieu multi-accueil		Ecoles, collèges, lycées, GRETA
	Cinéma		Installations sportives
			Gare
			Direction départementale de la solidarité

Ce quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Ils permettent d'y intégrer les services publics, équipements publics et autres opérateurs dès lors que leur action bénéficie aux habitants du quartier.

Ce périmètre, complexe à appréhender, ne fait pas l'objet d'une délimitation précise mais les infrastructures, équipements et associations qui relèvent de ce quartier « vécu » pourront bénéficier des politiques de droit commun et des crédits spécifiques du programme budgétaire 147 déployés dans le cadre de la politique de la ville, au profit des habitants du quartier politique de la ville.

Liste des équipements du quartier prioritaire (*) et vécu :

Administrations – Services publics

- Hôtel des finances publiques*
- Pôle emploi*
- Poste*
- Mairie*
- Police municipale*
- Centre technique municipal
- Direction de la Solidarité départementale – PMI
- Gendarmerie nationale
- Pays Haut Languedoc et Vignobles

Tourisme – culture – loisirs

- Espace d'art contemporain / service culturel*
- Ecole de musique*
- Médiathèque Max Rouquette*
- Cinéma*
- Office de Tourisme*

- Maison de pays*
- Salle Achille Bex*
- Espace Léo Ferré*
- Centre de loisirs « La ferme des enfants »
- Salle de spectacles La Tuilerie

Santé – Social – Enfance - Personnes âgées

- Mission locale d'insertion (MLI)*
- Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE) – Régie de développement local (RDL)*
- Maison de l'Enfance et la Jeunesse*
- Centre communal d'actions sociales*
- Caisse d'allocations familiales*
- Maison médicale*
- Centre d'hémodialyse
- Crèches – jardin d'enfants
- IME La Salette
- Maison de retraite
- Polyclinique des 3 vallées – Urgences- Centre de radiologie – Scanner
- Hôpital de jour – Centre psychothérapeutique
- CLIC âge d'Orb

Education

- Ecole maternelle Joliot-Curie
- Ecoles maternelle et élémentaire Langevin Wallon*
- Ecoles maternelle et élémentaire Le Parterre*
- Collège Notre Dame*
- Collège et lycée Ferdinand Fabre
- Collège Notre Dame
- Lycée professionnel Le Parterre
- Ecole maternelle Jacques Prévert
- GRETA des Hauts Cantons
- Lycée des métiers Fernand Léger

Economie – commerces – entreprises

- Centres commerciaux
- Ecoparc Phoros (pépinière d'entreprises)
- Zone artisanale
- Parc régional d'activités économiques Cavaillé Coll
- Zone d'activités économiques de Nissergues

Mobilité – transports

- Gare SNCF
- Gare routière*

Sports

- Salle de boxe*
- Aires de jeux multisports

- Boulodrome
- Complexe sportif René Char
- Espace multisports Albert Navarro
- Piscine municipale
- Skate parc
- Mur d'escalade
- Mur d'expression

Lieux de culte

- Eglise Saint-Louis*
- Eglise Saint-Alexandre*
- Temple*
- Salle de prière*

2. Diagnostic du territoire d'après les enjeux du contrat de ville

2.1 Les axes transversaux

- La jeunesse

Enjeu 1 : Accompagner les projets collectifs pour renforcer la cohésion sociale

Enjeu 2 : Faciliter les parcours individuels pour favoriser l'autonomie

La jeunesse est la phase qui se situe entre l'âge de l'enfance et l'âge adulte. Cette période de changements, à la fois physique, psychique, relationnel et social, peut induire une certaine fragilité. Période propice à une remise en question des règles et à une contestation des figures d'autorité, les jeunes peuvent ressentir un sentiment de mal être, d'exclusion ou d'isolement. C'est donc un âge de transition caractérisé à la fois par la structuration de la personnalité et la recherche de l'autonomie, tout en conservant une dépendance financière et affective envers la famille. C'est également une génération porteuse de valeurs positives (dynamisme, innovation) dont les modes de vie font évoluer toute la société.

- L'égalité hommes-femmes

Enjeu 1 : Favoriser, reconnaître et rendre visibles l'engagement et la participation citoyenne des femmes

Enjeu 2 : Garantir l'accès aux droits et aux services des femmes

Enjeu 3 : Donner la parole aux femmes (marche exploratoire de femmes).

Faire de **l'égalité entre les femmes et les hommes**, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, chances et opportunités et possibilités.

La mobilisation du droit commun se caractérise ici par la signature d'une convention avec le ministère des droits des femmes le 21 mai 2013.

- La lutte contre les discriminations

Enjeu 1 : Garantir l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de discrimination

Enjeu 2 : Favoriser l'expression et les initiatives citoyennes des personnes victimes discrimination

La lutte contre les discriminations est la mise en œuvre d'actions visant à restaurer l'égalité de traitement dans l'accès aux divers champs de la vie sociale. Plusieurs critères de discrimination sont précisés dans la loi, dont ceux de l'origine, réelle ou supposée, du patronyme et de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.

- La lutte contre toutes les formes de replis communautaires

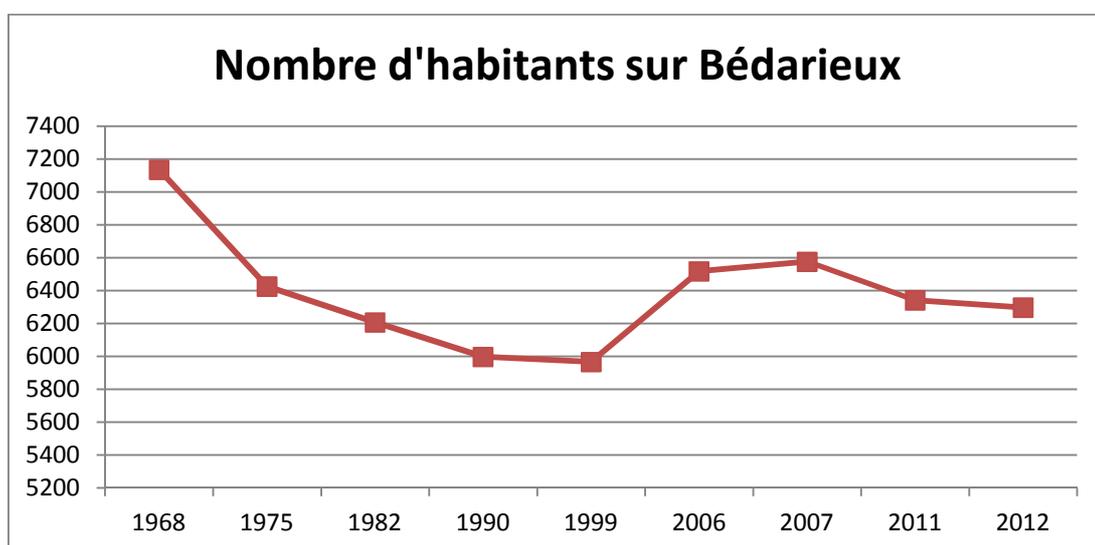
Cet axe fait l'objet d'une réflexion en cours qui sera formalisée ultérieurement à l'issue de la réflexion qui est actuellement engagée.

2.2 Les piliers du contrat de ville de Bédarieux

2.2.1 Le pilier cohésion sociale

A. Population et lien social : Une récession démographique et un vieillissement de la population

Depuis 1968, la population bédaricienne connaît une baisse constante. En 1999 et 2007, la tendance s'est pourtant inversée et la ville a connu une augmentation de sa population pour arriver à un total de 6 576 habitants. Depuis 2011, l'évolution est repartie à la baisse pour atteindre **6 297 habitants en 2012.**



Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee à partir de 2004

Année	Nombre d'habitants sur Bédarieux ⁵
1968	7135
1975	6425
1982	6207
1990	5997
1999	5966
2006	6518
2007	6576
2011	6342
2012	6297

Les principales causes sont l'absence de terrains constructibles sur la commune, l'absence d'attractivité du centre-ville (logements anciens et inadaptés, manque de stationnements, problèmes d'image, difficultés liées aux populations présentes...) et une fiscalité moins avantageuse que dans les autres communes (taxe d'habitation de 1 837 € en 2013 -soit 274 € par habitant - et + 40 % par rapport à 2010 où elle était de 1 066 €)

Ce phénomène est à l'opposé des statistiques de la Communauté de communes qui a vu sa population progresser, en 20 ans, de 2 000 habitants environ (18 728 habitants en 1990 et 20 779 habitants en 2011).

De façon générale, le quartier prioritaire conserve sa vocation sociale en attirant des familles avec enfants (en particulier des familles monoparentales) souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (fort taux de chômage et bas niveaux de formation) alors que les couples sans enfant sont sous-représentés.

La présence des familles monoparentales s'explique par le fait qu'elles sont nombreuses à rejoindre la ville centre pour la proximité des services, pour le faible coût des loyers (7,3 €/m² en 2013) et par le départ de couples avec enfant(s) pour accéder à la propriété par exemple, qui vient augmenter la part des monoparents.

B. Vieillessement

La population de Bédarieux connaît un vieillissement important qui s'est accentué depuis les années 90. Entre 1975 et 2011, la part des 60 ans et plus est ainsi passée de 27% à 33%. Ce phénomène se retrouve d'ailleurs sur l'ensemble de la Communauté de communes et sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

⁵ Ces chiffres prennent en compte la population municipale (à ne pas confondre avec la population légale -6 571 habitants- qui est la somme de la population municipale et de la population comptée à part qui comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune. Un des exemples de la population comptée à part est les élèves ou étudiants majeurs qui logent pour leurs études dans une autre commune mais dont la résidence familiale est située sur le territoire de la commune.) Le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

Ce taux est largement supérieur à ceux des niveaux départementaux (24,87 %), régionaux (26,44 %) et nationaux (22,76 %). D'après les projections de population effectuées par l'INSEE, le phénomène continuerait à s'accroître dans les décennies à venir.

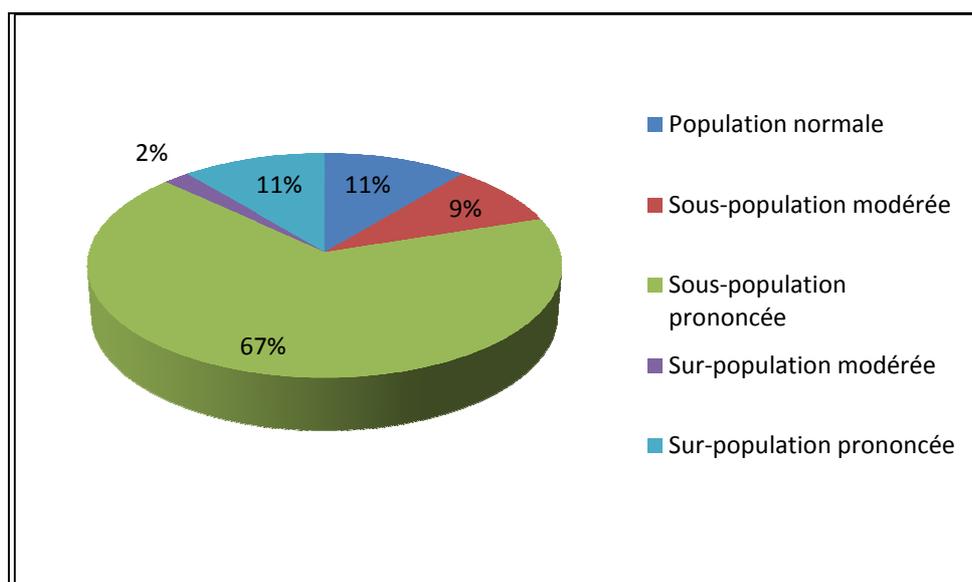
De manière générale, cette évolution démographique peut s'expliquer par l'espérance de vie qui progresse chaque année de deux à trois mois. Dans la première moitié du XXe siècle, ce gain trouvait son origine dans la réduction de la mortalité des enfants et de son faible impact sur le nombre de personnes âgées ; le vieillissement d'une population venait d'un taux de natalité en baisse. Depuis quelques décennies, l'allongement de la vie vient surtout de la baisse du taux de mortalité des adultes et seniors. De façon générale, la proportion de personnes âgées vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge. Ainsi, 87,5% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent à leur domicile dans la commune. Parmi ces 758 personnes, 363 vivent seules. Cette situation est un facteur de risque d'isolement même si vivre seul(e) ne signifie pas pour autant claustration et solitude. Cela complique néanmoins la possibilité du maintien à domicile lorsque cela se conjugue avec de la dépendance. Se posent alors les questions de l'adaptation du logement, de la mobilité ou de l'accessibilité aux services.

Les logements occupés par les personnes âgées sont souvent atypiques. En effet la typologie du logement occupé par ces personnes ne correspond plus à la composition familiale qui a prévalu lors de l'accession au logement. Au sein du parc social, les personnes âgées ont en effet accédé au logement au moment où leurs enfants résidaient encore au domicile et se retrouvent aujourd'hui en couple ou seul(e). Le désir d'y rester (du fait de l'attachement au bien immobilier ou au quartier) ou l'incapacité d'en partir (du fait de moyens insuffisants pour accéder à la propriété ou au parc locatif privé) conduit à ce phénomène de sous population.

Parmi les ménages de plus de 60 ans, les situations de surpeuplement modéré sont peu nombreuses. Elles ne concernent que 2% des ménages et 24 situations à l'échelle de la commune. Les ménages en situation de peuplement « normal » ne représentent que 11% de ces ménages alors que le sous-peuplement en concerne 78%.

Face à cette situation, une politique de l'Habitat à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagée afin de donner aux habitants la possibilité de disposer d'un habitat de qualité. Bédarieux a pu bénéficier de cette politique, portée et animée par le Pays, au niveau de l'aménagement de logements pour les personnes en perte d'autonomie ou d'adaptation.

Politique des logements des ménages de 60 ans et plus



Source : Insee

Ces logements, souvent anciens, sont parfois inadaptés à la perte d'autonomie liée à l'âge. Au niveau local, le vieillissement pose la question de l'accueil et de la prise en charge des aînés. En effet, le vieillissement amène à définir la place des aînés dans un contexte de transformations sociales et de rénovation des quartiers. Il faudra penser à **adapter l'offre de services publics pour répondre aux attentes des sexagénaires disposant d'une faible pension de retraite et créer du lien afin de prévenir l'isolement social.**

Afin d'apporter des réponses et **d'assurer des conditions favorables de maintien dans leur habitation, les bailleurs sociaux sont un partenaire incontournable dans l'adaptation du parc de logement social.** La question de l'accès aux soins est également majeure pour ces publics fragiles et exposés.

Au niveau communal, le CCAS a mis en place une série d'aides et a développé ou s'est inscrite dans des opérations orientées vers le soutien aux aînés.

- La Semaine bleue : Participation aux journées nationales des retraités et personnes âgées qui ont lieu au mois d'octobre. Les moyens alloués pour cette manifestation fluctuent entre 500€ et 1 500€ en 2010.

- Le colis de Noël : Distribution d'une corbeille de Noël aux aînés avec condition de ressources pour les moins de 75 ans et à partir de 60 ans à condition d'être retraité ainsi qu'aux personnes sans condition de ressources à partir de 75 ans. Le coût de cette opération avoisine les 10 800€.

- Le goûter du Nouvel An : Il s'agit d'un goûter spectacle qui est proposé à l'occasion des Vœux du Maire aux aînés pour un coût de 5 000 € environ.

Dans les années à venir, par leur nombre croissant, **les personnes âgées prendront de plus en plus de place dans la vie locale** en tant qu'acteurs, consommateurs ou usagers.

Sur Bédarieux, il faut noter que, même si la tranche des 0-29 ans qui représente 30,5% de la population connaît une hausse de 0,4% entre 2006 et 2011, cela est loin d'être suffisant pour inverser la tendance.

C. Enfance et jeunesse : une politique très affirmée

Pour la petite enfance, Bédarioux a favorisé deux modes de garde :

- Dans un lieu multi-accueil avec la mise à disposition d'un bâtiment neuf en 2007, construit à proximité immédiate du centre de loisirs afin de favoriser un rapprochement des services. Pour cela, la Ville verse une subvention de fonctionnement de 34 000 € par an.
- A domicile, chez les assistantes maternelles agréées : la Ville a encouragé la création d'une association et met à la disposition de ses adhérentes des espaces aménagés pour favoriser les temps collectifs (centre de loisirs, écoles, aires de jeux...). Une solution complémentaire a été apportée avec la création d'un **relais d'assistantes maternelles⁶ qui sera fonctionnel en septembre 2015.**

En ce qui concerne l'enfance, la Ville pratique une politique très intégrante des enfants qui vivent dans des foyers en difficulté en pratiquant des tarifs très peu élevés et adaptés au niveau des revenus.

Ainsi, l'accès à l'ensemble du périscolaire est gratuit à l'exception d'une adhésion annuelle. Elle permet de participer aux accueils de loisirs associés aux écoles (ALAE) maternelles et primaires (garderies du matin et du soir), aux nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) favorisant la découverte de l'art et de la culture, du sport et de la citoyenneté. Il en est de même pour la restauration scolaire, accessible et de qualité (cuisine sur place de produits bio et surtout favorisation du circuit court).

Des actions pour favoriser l'accès à la culture des enfants sont également mises en place au sein des écoles de la ville : des dictionnaires offerts aux CE1, CM2 et aux enfants de l'IME (Institut médico-éducatif) ; des spectacles gratuits pour tous les enfants scolarisés, aides importantes pour que tous les enfants puissent partir en classe découverte, des visites à la Maison des Arts, des activités organisées à la Médiathèque... Le tout, pour un budget de 35 000€.

Afin de permettre aux enfants bédarioux d'avoir accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs pendant la période estivale, l'opération Tickets Jeunes leur permet, pour 18 €, d'avoir accès librement à 15 activités en ville ou à proximité (chaque année, 100 à 150 enfants et jeunes de 11 à 19 ans en bénéficient pour un budget global de 15 000 €).

Toute l'année, la Municipalité permet un accès gratuit ou très peu onéreux à l'ensemble de ses équipements sportifs et culturels : Médiathèque, Maison des Arts, stades,... sans compter les subventions diverses accordées aux associations qui interviennent au niveau des jeunes.

Pour terminer, une aide est versée en début d'année civile aux familles des enfants scolarisés, par la commune et le Département.

⁶ Les relais assistantes maternelles (Ram) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les Ram apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

La caisse d'Allocations familiales et, le cas échéant, la caisse de Mutualité sociale agricole participent au financement des Ram en versant au gestionnaire une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

La loi n° 2005-706 du 2 juin 2005 leur a conféré une existence légale.

Dans le domaine de la jeunesse (18-22 ans), une opération exceptionnelle et unique intitulée Tremplin a été organisée. Elle permet à ces jeunes d'accéder à un premier emploi saisonnier de 3 semaines permettant de financer par exemple une partie du permis de conduire, des frais de scolarité...

C'est souvent une première expérience professionnelle et donc la découverte du monde du travail et des missions de leur mairie. C'est un vrai tremplin dans la vie active pour ces jeunes étudiants ou en recherche d'un premier emploi.

Le coût pour la commune est de 1500 € (charges comprises) par jeune recrue. L'opération est financée par la commune avec une aide financière du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du contrat départemental.

Répartition filles – garçons sur Bédarieux (2013)

Garçons 2-5 ans	Garçons 6-10 ans	Garçons 11-14 ans	Garçons 15-17 ans	Garçons 18-24 ans	Garçons 25-29 ans	TOTAL
126	198	157	115	240	121	957

Filles 2-5 ans	Filles 6-10 ans	Filles 11-14 ans	Filles 15-17 ans	Filles 18-24 ans	Filles 25-29 ans	TOTAL
108	162	136	102	215	137	860

Sur **1 817 jeunes bédariens**, nous constatons qu'il y a un peu plus de garçons que de filles sur la ville, surtout sur la tranche des 6-10 ans alors que la situation s'inverse totalement pour les 25-29 ans où les filles sont plus nombreuses.

En complément des activités qui existent déjà, si d'autres occupations leur sont proposées, il faudra tenir compte de ces éléments car les pratiques de loisirs des jeunes changent vite et nécessitent d'adapter les équipements socioculturels, sportifs et la qualité de l'offre pour répondre au mieux à leurs attentes.

Au niveau social, les enfants qui habitent dans le quartier prioritaire sont plus souvent issus d'un milieu défavorisé qui leur offre parfois de moins bonnes conditions de vie au sens large, ce qui peut les pénaliser dans les études et/ou dans l'acquisition des comportements, valeurs qui facilitent la construction de l'avenir professionnel et personnel. Ainsi, **sur Bédarieux, 18,8 % des enfants (220 enfants au total) sont considérés comme vulnérables sur le plan socio-éducatif.** Pour définir la vulnérabilité, le cabinet Compas a choisi 7 critères⁷ qui permettent de retrouver les principales dimensions en lien avec la réussite éducative, sans qu'il y ait nécessairement un lien de cause à effet. Elles s'articulent autour de l'origine socio-économique (capital culturel, ressources des ménages, reproduction de schémas parentaux,...), de la structure familiale (monoparentalité, effet de la taille des fratries,...) et des conditions de logements. A partir du

⁷ L'indicateur de vulnérabilité comptabilise les enfants qui cumulent 4 facteurs de risques parmi les 7 suivants : Vivre dans une famille monoparentale, dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus), au sein d'une famille où « tous les parents » ont un bas niveau de formation (BEPC ou brevet des collèges au plus), dans une famille sans aucun adulte actif en emploi, dans une famille locataire du parc social ou dans un logement précaire (hôtel, meublé, hébergé à titre gratuit), dans un logement surpeuplé.

moment où un enfant cumule 4 des 7 facteurs de risque, on considère qu'il pourrait également **avoir besoin d'un soutien scolaire.**

De manière plus globale, sur Bédarieux, le positionnement de la jeunesse nécessite d'en définir la place face aux enjeux du vieillissement de la population et de la crise. La reconnaissance des jeunes comme ressources et non comme sources de problèmes est un pré-requis pour mettre en place une approche globale et intégrée de la jeunesse. **Une politique de jeunesse s'inscrit en effet nécessairement dans la transversalité et doit être traitée à chaque niveau de l'action municipale et intercommunale.** Considérer les jeunes comme facteur de dynamisme et de changement nécessite obligatoirement de créer les conditions de leur insertion territoriale. C'est pourquoi **une politique jeunesse doit se construire avec eux dans une logique participative** afin d'encourager toutes les initiatives et les projets des jeunes dans des domaines très divers comme l'environnement, les nouvelles technologies ou le sport.

De plus, la politique locale à destination de la jeunesse ne doit pas se concentrer sur quelques quartiers mais s'adresser à tous. Il est compréhensible que l'accent se porte sur le territoire de la politique de la ville mais il ne faut pas oublier les autres quartiers qui accueillent aussi des jeunes en difficulté. Ainsi, même si la population de Bédarieux est assez âgée, avec 33% de la population bédaricienne (2011) et seulement 22% de jeunes de moins de 20 ans (contre près de 25% au niveau national), il est important, pour l'avenir de la commune, de consacrer des moyens importants à cette population afin d'ancrer ces jeunes sur le territoire et de limiter les départs vers les villes, agglomérations ou métropoles comme Béziers ou Montpellier.

D. Niveau scolaire et formation : Un niveau scolaire et d'équipements satisfaisants

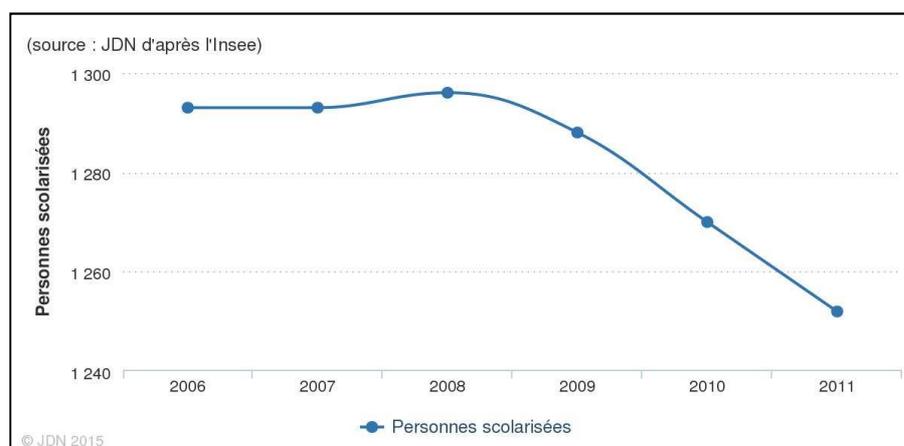
Ecoles, collèges, lycées à Bédarieux

Etablissement scolaire	Nombre	Nom
Ecoles maternelles	4	Jacques Prévert, Joliot-Curie, Langevin Wallon, Notre Dame - Le Parterre (privé)
Ecoles élémentaires	2	Langevin Wallon, Notre Dame - Le Parterre (privé)
Collèges	2	Ferdinand Fabre, Notre Dame - Le Parterre (privé)
Lycée	1	Ferdinand Fabre
Lycées professionnels	2	Fernand léger, Notre Dame - Le Parterre (privé)

IME (Institut Médico-Educatif)	1	Notre Dame de la Salette
--------------------------------	---	--------------------------

Au niveau des équipements scolaires, la ville de Bédarieux est bien équipée et propose, sur 11 établissements, un cursus qui va de la maternelle jusqu'à l'enseignement secondaire. A titre de comparaison, **la commune possède un niveau d'équipements scolaires similaire à une ville de 20 000 habitants.**

Elèves et étudiants de Bédarieux par âge (2011)



Source : <http://www.linternaute.com/ville/bedarieux/ville-34028/education>

Tranches d'âge	Personnes scolarisées	% de la population scolarisée	Moyenne des villes
2 - 5 ans	173	13,8 %	17,6 %
6 - 10 ans	355	28,4 %	30,0 %
11 - 14 ans	284	22,7 %	23,6 %
15 - 17 ans	205	16,4 %	16,4 %
18 - 24 ans	205	16,4 %	10,0 %
25 - 29 ans	9	0,7 %	0,6 %
30 ans et plus	21	1,7 %	1,8 %
TOTAL	1 252	100%	100%

Source : <http://www.linternaute.com/ville/bedarieux/ville-34028/education>

La population scolaire, sur Bédarieux, a diminué de 3% entre 2006 et 2011 en passant de 1293 à 1252 jeunes scolarisés. La fracture, qui a eu lieu en 2008, est peut être due à la crise économique qui a eu un impact sur de nombreux foyers qui ont quitté la commune.

La tranche d'âge la plus nombreuse concerne les 6-14 ans (51,1%), suivie par les 15-24 ans (32,8%) et les 2-5 ans qui représentent 13,8 %. A la marge, nous avons 0,7% des 25-29 ans qui sont scolarisés. Cette situation est le reflet des établissements scolaires qui sont présents sur la ville et qui peuvent accueillir les élèves jusqu'au BTS.

Cette baisse du taux de scolarisation peut s'expliquer par le fait que **les plus petits entrent plus tard à l'école** ou encore par le départ de familles avec des enfants qui ont suivi leurs parents. En France, cette baisse de la scolarisation concerne principalement les 15-19 ans alors que sur Bédarieux elle concerne plutôt les 2-14 ans.

Sur l'ensemble des jeunes de Bédarieux (1 817 jeunes de 2 à 29 ans), il apparaît que **31% de la totalité des tranches d'âges n'est pas scolarisée dont 8.5% sur la tranche 2-17 ans**. Il semblerait que les problèmes de déscolarisation ou d'absentéisme soient plus fréquemment présents dans la communauté gitane qui habite à Bédarieux. Des actions spécifiques sont mises en place par les équipes enseignantes dès l'école primaire. A la rentrée 2015, un nouveau

dispositif de « scolarisation des élèves de moins de trois ans » permettra un travail spécifique sur le langage et un renforcement du lien avec les familles les plus éloignées de l'école. Ce dispositif s'ajoutera au dispositif d'aide « Plus de maîtres que de classes⁸ » déjà mis en place sur l'école Langevin-Wallon dans le cadre de la Refondation de l'école⁹.

Au niveau de la proportion filles/garçons, globalement, entre 20 et 22 ans, la non scolarisation est plus fréquente chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes alors que la tendance est inversée pour les 17-19 ans et les 23-24 ans.

De nombreux jeunes sortent ainsi aujourd'hui du système scolaire sans ou avec peu de qualification. Ce phénomène, même s'il a beaucoup diminué ces dernières décennies, reste problématique dans la mesure où l'évolution du marché de l'emploi fait de l'obtention d'un diplôme une condition quasiment indispensable à l'insertion durable des jeunes dans le monde du travail. Moins formés, leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et de devenir autonomes en sont réduites. Ce processus a des origines complexes même si les effets de découragement et/ou le sentiment de l'inutilité du diplôme pour l'accès à l'emploi peuvent en partie expliquer cette situation.

En règle générale, les sorties précoces du système éducatif (qui arrive surtout en classe de 3^{ème}) résultent d'un décrochage scolaire progressif qui commence dès le primaire. Par contre, pour les élèves qui poursuivent leurs études dans le secondaire, les chances de réussite sont assez élevées et les résultats au baccalauréat, sur Bédarieux, sont significatifs. En effet, le lycée professionnel Fernand Léger affiche, pour l'année 2013, un taux de succès au bac de 77% (alors qu'au niveau national le taux de réussite au baccalauréat professionnel se stabilise à 78,5 %) et le lycée Ferdinand Fabre de 93% pour la même année (alors qu'au niveau national le taux de réussite au baccalauréat est de 89%).

Ces chiffres sont tout de même à prendre avec précaution car ces lycées accueillent des élèves d'autres communes qui affichent des résultats scolaires assez élevés et qui compensent le niveau scolaire de Bédarieux, considéré comme moins bon.

Si certains jeunes non scolarisés sont repérés et suivis par la Mission Locale d'Insertion mais **d'autres, inconnus des acteurs de l'éducation, de la formation et du social restent sans projet d'insertion professionnelle. Un travail de terrain, mené par un éducateur ou un médiateur permettrait, peu à peu, de « raccrocher » ces jeunes à un parcours scolaire ou professionnel.**

⁸ Circulaire n° 2012-201 du 18 décembre 2012

⁹ Le dispositif "plus de maîtres que de classes" s'inscrit au sein de la priorité nationale donnée à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base. Il vise à renforcer l'encadrement des élèves dans les zones les plus fragiles en prévenant la difficulté scolaire et en permettant de nouvelles organisations pédagogiques au sein même de la classe. L'objectif est de prévenir les difficultés d'apprentissage des élèves ou d'y remédier si certaines sont déjà installées, pour leur permettre de maîtriser les compétences indispensables à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

E. Vie associative : un vivier très riche

Depuis de nombreuses années, il existe sur Bédarieux un grand nombre d'associations qui jouent un rôle majeur dans la vie de la Cité et dans la création de lien social entre les habitants. La Ville dispose en effet plus de 150 associations qui sont présentes dans tous les domaines sport, culture, social, enfance, éducation,...). Dans la plupart des associations, plus de 30% des adhérents/licenciés sont des bédariciens. Ce chiffre est une moyenne et dépend bien entendu du type d'association. Les autres membres viennent des autres communes du canton.

La part de jeunes (moins de 18 ans) dans les structures dépend, bien entendu, de l'activité qui est proposée mais tournerait autour de 60 %. Cette analyse est à prendre avec précaution car certaines n'ont aucun jeune dans leurs effectifs alors que d'autres en ont une grande majorité.

Les associations qui accueillent beaucoup de jeunes concernent les activités sportives (67% de bédariciens et 70% de jeunes) et de chasse (90% de bédariciens et 1/3 de jeunes).

Cette diversité des domaines d'intervention et le nombre de participants montre sans aucun doute **un engouement de la part de bédariciens pour le mouvement associatif** sur lequel le contrat de ville pourra s'appuyer dans la cadre du droit commun.

Types d'associations sur Bédarieux

- 28 associations sportives
- 2 associations d'art plastique
- 9 associations de chant, de danse ou de musique
- 5 associations de littérature, théâtre ou photographie
- 2 comités de jumelages
- 7 associations diverses (bonsaï, bridge, philatélie,...)
- 16 associations liées à l'enfance et à l'enseignement
- 9 associations de sports et de loisirs (éclaireurs de France, Office Central de Coopération Ecole, Organe de Gestion de l'Education Catholique,...)
- 2 associations « autres » (l'espoir des peccs, association de restauration)
- 5 associations caritatives
- 18 associations sociales et de santé
- 3 associations scientifiques
- 8 associations de quartier
- 2 associations de chasse et pêche
- 6 amicales et clubs de retraités
- 4 associations de commerce, terroir, tourisme
- 9 associations de vie citoyenne
- 10 associations diverses (aérodrome, informatique et loisirs, modélisme, ATTAC ...)
- 9 associations patriotiques et d'anciens combattants

Depuis près de trente ans, la Municipalité apporte son soutien aux associations locales en les aidant financièrement (plus de 300 000 € de subventions distribuées par an), en leur prêtant des locaux ou en leur apportant un appui logistique lors de manifestations ou d'évènements.

L'engouement pour le mouvement associatif se vérifie également lors du Forum des Associations, qui a été créé en 2010. Cette manifestation, qui a lieu chaque 1^{er} samedi du mois de septembre, a accueilli, en 2013, 200 bénévoles et 900 visiteurs. Grâce à la forte implication

des associations, à la volonté de la municipalité de mettre en place une manifestation d'envergure en mêlant les concepts du salon et celui de l'animation, ce Forum répond largement, chaque année, aux attentes des habitants de la Haute Vallée de l'Orb.

F. La santé : De nombreux équipements mais un manque de médecins libéraux

La circulaire n° SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville met en avant l'importance de cette thématique dans la réforme de la politique de la ville. Elle propose d'élaborer le volet santé du contrat de ville sur les éléments de méthode prévus par la convention interministérielle du 19 avril 2013 :

- Les Agences Régionales de Santé (ARS) devront conduire un diagnostic local de santé avec l'ensemble des acteurs de santé, les partenaires institutionnels et le conseil citoyen. Il devra porter sur l'état de santé de la population, l'offre existante et les besoins couverts ou non en matière de santé. Une attention particulière sera portée sur les jeunes, les femmes en situation de monoparentalité et les personnes âgées.
- Le diagnostic permettra de guider le choix des objectifs et des actions prioritaires à mener et à inscrire au contrat, notamment pour améliorer l'accès aux soins de premier recours et renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers.
- Les Ateliers Santé Ville (ASV) pourront contribuer à assurer l'animation locale et la mise en œuvre des actions locales décidées dans le cadre du volet santé du contrat de ville. Un ASV peut également contribuer à l'animation d'un CLS, organiser et animer les actions au titre du volet santé du contrat de ville et bénéficier de financements par l'ARS dans des conditions à déterminer par le contrat de ville.

Au niveau des équipements de santé, la commune possède un Hôpital public comprenant un EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes¹⁰) de 88 lits et une Unité de Soins de Longue Durée de 30 lits, une clinique privée (La Polyclinique des Trois Vallées) qui prend en charge les urgences et qui dispose d'un centre de radiologie avec scanner, une Maison de retraite, un Hôpital de jour, pour les soins psychiatriques courants, un centre de santé mutualiste et une Maison médicale municipale.

Sur la ville, plusieurs structures interviennent dans ce domaine :

- L'association Episode est un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) qui intervient avec l'objectif de questionner et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes des **addictions et du mal-être** des jeunes.
- L'ADMR¹¹ des Hauts Cantons qui gère un service d'aide à domicile et de ménage
- L'association APRRES Souffle d'Orb qui s'occupe de la réhabilitation respiratoire de personnes entre 50 et 80 ans.
- L'association Bédaricienne Alzheimer
- L'association Bédaricienne contre les myopathies (ABM)

¹⁰ Cette maison de retraite est composée de trois unités : *Les Asphodèles* de 68 lits pour tous les types de dépendances, *Les Lavandes* de 10 lits pour les valides et *Les Marronniers* de 10 lits pour les personnes désorientées ou Alzheimer en secteur protégé.

¹¹ Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural.

- Le CLIC Âge d'Orb (Centre local d'information et de coordination gérontologique) qui mène des actions collectives d'information et de prévention avec les élus, les professionnels de la santé et les bénévoles concernés par le vieillissement
- La fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
- Le foyer des personnes retraitées
- Geranto Sud qui informe sur les démarches aux fins d'une mise sous protection, le soutien dans le cadre de procédure d'ouverture de mesure, l'aide à la rédaction de courrier au juge des tutelles, les démarches et relais avec différents dispositifs
- Le mouvement français pour le Planning familial (MFPF)
- Le secours catholique

Au niveau des médecins, le réseau est composé de six généralistes, un dermatologue, un radiologue, un pneumologue, un ophtalmologue et un cardiologue.

Il apparaît, dans les témoignages des usagers, que les prises de rendez-vous chez un généraliste est assez long et compliqué à cause du manque de disponibilité de ces derniers, notamment à cause des usagers des villes limitrophes qui viennent sur Bédarieux. De ce fait, les nouveaux bédariens sont également confrontés au problème lié à l'obligation d'avoir un médecin traitant qu'ils n'arrivent pas à trouver sur la ville. **Ce défaut de médecins, qui va continuer à s'aggraver**, est également visible à l'Agence départementale de la solidarité qui vient de fermer les consultations de la Protection Maternelle et infantile.

De son côté, la ville contribue à l'entretien de la maison médicale, spécialisée dans le secteur des activités des infirmiers et des sages-femmes, ce qui permet ainsi de conserver une partie du corps médical sur le territoire.

Le 28 juin 2013, **le Centre de secours de Bédarieux**, qui couvre le secteur des Hauts-Canton, soit 8 communes regroupant environ 10 000 habitants, a été inauguré pour un coût de 1,28 M€ dont 642 000 € financés par le Département. Cette construction **répond à une demande réelle**. Le bâtiment, d'une superficie de 1000 m², accueille 45 sapeurs-pompiers (dont 5 professionnels et 40 volontaires), 12 véhicules et un hélicoptère pour les secours qui permettent d'effectuer les 600 interventions qui sont réalisées chaque année sur la commune de Bédarieux. Comme sur d'autres communes, les interventions concernent des assistances aux personnes âgées, des intoxications alcooliques, des accidents sur la voie publique, etc.

Même s'il est difficile de dégager des secteurs où les statistiques font ressortir une surabondance d'interventions, ces dernières s'effectuent régulièrement dans le périmètre du quartier prioritaire à proximité de la place de la vierge, en cœur de ville vers la rue de la République ou encore dans le quartier Saint-Louis. Ces constatations ne permettent cependant pas, à l'heure actuelle, de fournir des données plus précises.

Au niveau de la circulation automobile, il faut noter que les RD908 entre Bédarieux et Clermont l'Hérault et RD909 entre Hérépian et Faugères connaissent régulièrement des accidents corporels même si les travaux d'aménagements réalisés par le Conseil départemental, qui gère 4 918 km de routes, contribuent à une baisse de ce type d'intervention.

Enfin, **une des difficultés principales dans les opérations de secours à personnes réside dans le fait de pouvoir médicaliser les urgences hospitalières en raison du manque de médecins impliqués dans cette activité (en tant que médecin sapeurs-pompiers volontaires ou correspondant samu).**

Malgré les écueils, la construction du Centre de secours est l'aboutissement d'un projet global majeur car il vient finaliser l'ensemble du dispositif de secours, de sécurité et de santé voulu

par la Ville et dont chaque élément a été modernisé ces dernières années : polyclinique, service d'urgences, centre de radiologie et scanner, hôpital moyen et long séjour, hôpital de jour, centre de santé mutualiste, maison médicale.

Une des solutions mises en place sur Bédarieux est un lieu commun, qui permet de proposer aux professionnels **un mode d'exercice collaboratif** qui permet de participer à une **meilleure répartition géographique de l'offre des soins dans une approche territoriale cohérente**, car elle fixe géographiquement une unité d'offre de soins. De plus, elles améliorent les conditions de vie privée et professionnelle de ses membres, évitant ainsi le "burn-out" trop souvent d'actualité. **La question qui subsiste est de savoir si cela suffit.**

En lien avec les axes d'intervention du **Contrat Local de Santé signé entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et l'Agence Régionale de Santé (ARS)** listées ci-dessous, certains domaines peuvent être ciblés, en raison des enjeux spécifiques à notre territoire :

- **Soins de premiers recours** (ensemble de soins de qualité accessibles territorialement) dont les objectifs visent à :
 - o créer des conditions favorables à l'installation de jeunes médecins,
 - o maintenir l'efficacité de la PDSA¹² en l'adaptant aux réalités du territoire, en articulation avec le service d'urgence de la clinique de Bédarieux,
 - o améliorer la réponse à l'aide médicale urgente sur l'ensemble du territoire.
- **Parcours de personnes âgées**, en lien avec le Conseil départemental de l'Hérault, afin de consolider les parcours sur les questions suivantes :
 - o Prévention du risque de dépendance de la personne âgée (prévention des chutes, nutrition, logement adapté,...)
 - o Prise en charge des troubles cognitifs et comportementaux
 - o Articulation des acteurs dans l'intérêt d'une réponse adaptée aux attentes des personnes âgées.
- **Panier de services**¹³ de proximité à déployer autour de 2 thèmes :
 - o Développer une stratégie de prévention et de réduction des risques en matière d'addiction et créer une prise en charge adaptée de proximité, notamment auprès des jeunes
 - o Coordonner les ressources existantes pour la prise en charge spécialisée de la santé mentale des jeunes (déscolarisés, isolés, en situation de mal être, de rupture) afin de combler les vides laissés par les psychologues et les médecins généralistes qui sont débordés. Il peut être envisagé, entre autres, de s'appuyer **sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges et lycées** pour développer des actions de prévention et de repérage.
- La télémédecine constitue une opportunité d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des patients au cœur d'un territoire rural. Cela permettrait de diminuer le nombre de déplacements et de rompre l'isolement des praticiens isolés.

¹² La permanence des soins ambulatoires (PDSA) consiste à **maintenir l'offre de soins de premier recours aux heures habituelles de fermeture des cabinets libéraux**, centres et maisons de santé.

¹³ Ensemble de services et de prestations sociales socles mis à la disposition de la population et des professionnels.

G. Le sport : De nombreuses possibilités

Le sport à vocation sociale, qui est né au lendemain des émeutes urbaines de Vaulx-en-Velin au début des années 1980, était vu, notamment en club, comme un moyen pertinent pour gérer la violence et pacifier les banlieues. Il a surtout été envisagé dans les premières années de la Politique de la Ville comme un levier occupationnel, un passe-temps ludique permettant de « structurer » une jeunesse considérée comme « en manque de repères ».

A la fin des années 1990, de nouveaux modèles de politiques publiques émergent. Ils sont impulsés par une évolution de la demande des citoyens: plus de qualité, moins de contraintes administratives et temporelles, plus de proximité avec les lieux d'habitation, etc.

Aujourd'hui, les principaux enjeux se forment autour du décrochage et de l'éloignement des jeunes des institutions socio-éducatives et sportives, des problématiques de santé ou des difficultés d'animation d'un « vivre-ensemble ». Cette prise en compte du sport comme outil éducatif ou d'intervention sociale ne peut plus être du seul fait d'une collectivité ou d'une association. Pour cela, il apparaît incontournable **d'inventer de nouvelles formes de collaborations entre les acteurs du sport, du social, de l'éducation, de la prévention, etc. qui doivent travailler de manière transversale** en intégrant les clubs dans le réseau socio-éducatif ou en formant les éducateurs et les dirigeants au public cible.

Au niveau des équipements sportifs, alors que l'on parle beaucoup de « gouvernance par la donnée », le ministère des Sports a mis en place une énorme base de données pour aider le pilotage des politiques en matière d'équipement : le recensement des équipements sportifs (RES). Cependant, il ne permet pas de comparer directement un territoire par rapport à un autre et ne propose pas d'analyse par strates de population. La Gazette des communes a donc publié, le 24 mars 2015, une première analyse globale par tranche de population des taux et des types d'équipements, à l'échelon de la commune, de l'EPCI et du département.

Strate de la commune : 2.000 à 10.000 hab.

38 équipements sportifs

5.9 équipements pour 1000 hab. (deux fois plus qu'à Montpellier)

Moyenne dans cette strate de communes : **5.6** équipements pour 1000 hab.

15 types d'équipements sur 31 dans cette commune

Moyenne dans cette strate de communes : **9.8** types d'équipements sur 31 catégories¹⁴

Strate de l'EPCI : 20.000 à 50.000 hab.

8.4 équipements pour 1000 habitants dans cet EPCI

Moyenne des EPCI de cette strate : **5.7** équipements pour 1000 hab.

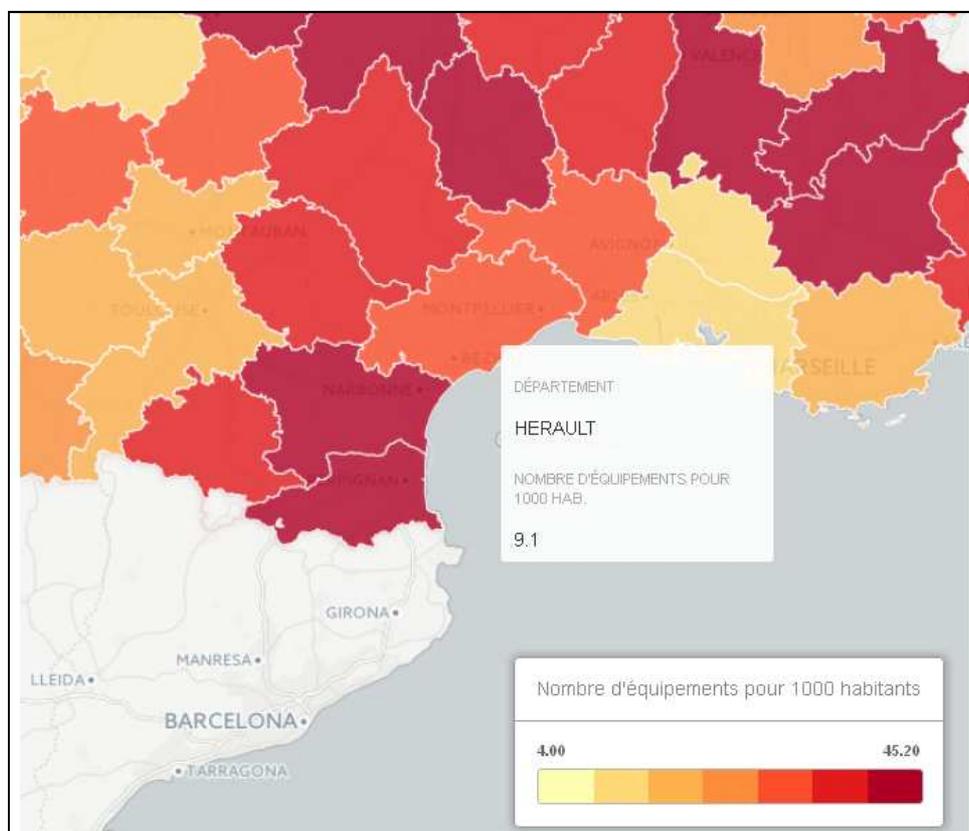
23 types d'équipements dans cet EPCI (sur 31)

Moyenne dans cette strate d'EPCI: **20.1** types d'équipements sur 31

Source : http://www.lagazettedescommunes.com/337293/equipements-sportifs-votre-territoire-est-il-bien-dote/?utm_source=quotidien&utm_medium=Email&utm_campaign=25-03-2015-quotidien#methodo

¹⁴ Les 31 grandes catégories distinguées par le Ministère des Sports englobent chacune un certain nombre de types d'équipements. Ainsi, la catégorie « bassins de natation » comprend les bassins mixtes de natation, les bassins sportifs, ludiques, les fosses à plongeon ou à plongée et les bassins de réception de toboggan. De même, la catégorie « salles spécialisées » intègre 28 types d'équipements différents, de la salle de basket au plus exotique terrain de jorkyball, en passant par la salle de danse.

Cartographie du niveau d'équipements pour 1 000 habitants dans la région du Sud-est



Au vu de ces données, nous pouvons constater que le territoire local est au dessus des moyennes, autant au niveau des types d'équipements sportifs que de l'offre par habitants, surtout au niveau de l'EPCI qui se situe 3 points au dessus de la moyenne des autres EPCI de même catégorie. Le département de l'Hérault, avec un taux de 9,1 équipements pour 1 000 habitants, se situe en dessous de la moyenne des autres départements qui est de 14,36¹⁵. Sur Bédarieux, il faut cependant être vigilant à la vétusté et au taux d'occupation de ces équipements.

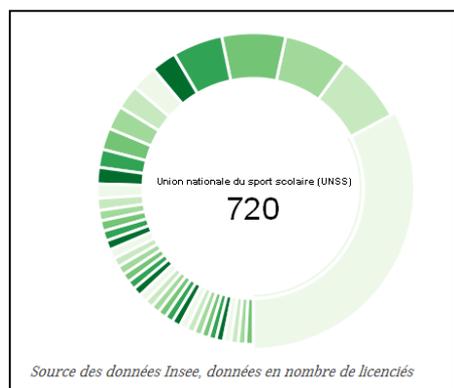
Sur la ville, nous trouvons également **28 associations sportives** qui proposent des activités telles que l'aïkido, la natation, le badminton, le volley-ball, le handball, la boxe, l'athlétisme, la pétanque, l'aviation, la randonnée, le tennis, le rugby, le football....

Ces chiffres, issus des données de l'INSEE et qui datent de 2011 sont à prendre avec beaucoup de précaution car les tendances ont évolué. A titre d'exemple le rugby accueille, à ce jour, 250 licenciés et 70 dirigeants bénévoles.

Faute de mieux, nous pouvons cependant estimer que les grandes tendances restent encore valables.

¹⁵ A titre indicatif, les Pyrénées-Orientales ont un taux de 21,4 équipements pour 1000 habitants, l'Aude de 14,5, le Gard de 7,5 et la Lozère de 19,3.

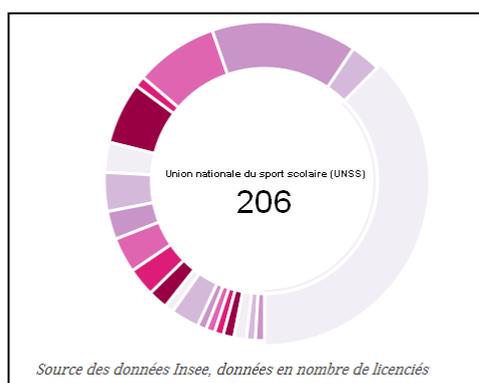
Répartition des licenciés sportifs à Bédarieux en 2011 par fédération



- Union nationale du sport scolaire (UNSS) avec 720 licenciés
- football avec 145 licenciés
- Judo-jujitsu et discipline associées avec 133 licenciés
- tennis avec 132 licenciés
- rugby avec 100 licenciés
- volley-ball avec 43 licenciés
- boxe française et discipline associées avec 43 licenciés
- basketball avec 40 licenciés
- handball avec 39 licenciés
- natation avec 34 licenciés
- USEP (association scolaire 1^{er} degré)

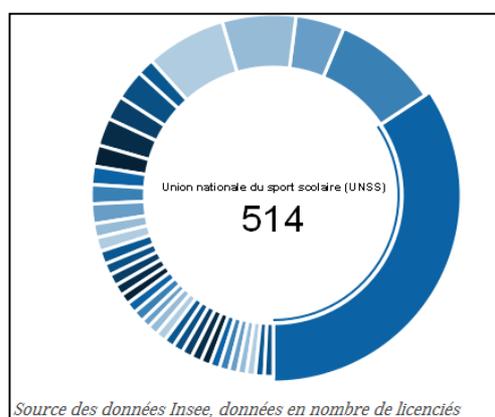
Au niveau de la répartition hommes/femmes, de manière générale, il y a plus d'hommes que de femmes licenciés dans les clubs de la commune et certaines pratiques sportives ont un taux de femmes bien inférieur à celui des hommes comme le football, le tennis ou le rugby. Les femmes, par contre, sont plus nombreuses dans des disciplines telles que le judo/jujitsu ou le volley-ball. Il faut cependant noter l'augmentation progressive de la pratique féminine.

Répartition des femmes licenciées pour la pratique d'un sport à Bédarieux en 2011



- Union nationale du sport scolaire (UNSS) avec 206 licenciées
- football avec 13 licenciées
- Judo-jujitsu et discipline associées avec 78 licenciées
- tennis avec 43 licenciées
- rugby avec 2 licenciées
- volley-ball avec 31 licenciées
- boxe française et discipline associées avec 13 licenciées
- basketball avec 18 licenciées
- handball avec 12 licenciées
- natation avec 16 licenciées

Répartition des hommes licenciés pour la pratique d'un sport à Bédarieux en 2011



- Union nationale du sport scolaire (UNSS) avec 514 licenciés
- football avec 132 licenciés
- Judo-jujitsu et discipline associées avec 55 licenciés
- tennis avec 89 licenciés
- rugby avec 98 licenciés
- volley-ball avec 12 licenciés
- boxe française et discipline associées avec 30 licenciés
- basketball avec 22 licenciés
- handball avec 27 licenciés
- natation avec 18 licenciés

Au-delà du niveau d'équipements et de prestations proposés il est nécessaire, pour un développement des politiques d'éducation par le sport, de rendre plus lisible les orientations politiques et de sortir du discours sur ses «valeurs». En effet, il est important de passer du slogan du « sport pour tous » aux conditions réelles et effectives du « sport utile à tous ».

Les changements majeurs à mettre en œuvre peuvent se tourner, par exemple, vers le fait de :

- Focaliser les énergies et les compétences des acteurs autour d'un objectif prioritaire tel que **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des femmes**
- **Décloisonner les services des sports, de l'éducation**, de la santé, de la vie des quartiers en coordonnant en transversalité des actions concrètes.
- **Intégrer l'éducation par le sport dans d'autres dispositifs** (PEDT¹⁶, rythmes scolaires, réussite éducative, missions locales...), en utilisant notamment l'attractivité du sport pour repérer les publics « non captifs » ou « décrocheurs » et les accompagner vers le droit commun.
- **Optimiser les équipements** (taux d'occupation, publics cibles,...)

H. La culture : Une grande richesse locale

La vingtaine d'associations culturelles de la ville permettent aux usagers d'avoir une offre diversifiée qui va du chant à la musique en passant par le cinéma.

Au niveau des équipements culturels, nous pouvons citer l'Ecole de musique, la Maison des Arts (qui rassemble la médiathèque et le musée), la salle de spectacles « La Tuilerie » qui dispose de 550 places assises et deux salles polyvalentes (Léo Ferré et Bex) et la Médiathèque « premier service culturel de proximité »¹⁷.

Avec la Médiathèque, la commune possède effectivement un outil sur lequel il faudra s'appuyer pour aller encore plus loin dans l'ouverture culturelle. En effet, elle est assez bien utilisée (23%

¹⁶ Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

¹⁷ Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 « Nos ruralités, une chance pour la France » ;

de fréquentation sur Bédarieux et 17% au niveau national) et propose plusieurs services spécifiques.... :

- petite enfance : accueil des assistantes maternelles et des parents 1 fois par mois
- scolaires : accueil des classes (3 classes par semaine)
- centre de loisirs
- Institut médico-éducatif la Salette : plusieurs groupes par semaine (3 voire 4)
- Centre de Soins de Rééducation et d'Education (CSRE)¹⁸ de Lamalou –les-Bains (ponctuellement)
- SEJ Bédarieux (1 fois par mois)
- AMS : mise à disposition du pôle multimédia une fois par semaine en dehors des heures d'ouverture
- Groupe réinsertion Léo Lagrange : visite ponctuelle avec adultes
...et des actions culturelles :
- Racontines (tout-petits) 2 fois par mois
- Contes (3-8 ans) 1 fois par mois
- Atelier création : 1 fois par mois
- Jeux collaboratifs : 1 fois par mois en collaboration avec l'association « La Maison Jaune »¹⁹
- Expositions (ponctuellement)
- Accueil d'auteurs (idem)
- Rencontres avec lecteurs autour des nouveautés (trimestrielles)
- Spectacles (ponctuels)
- Lectures (ponctuelles)

Sur Bédarieux, la diversité des spectacles est assez riche (expositions, théâtre, concerts, one man show, spectacles) **mais n'est pas toujours destinée aux populations vulnérables, les plus éloignées de la culture**, qui ont des difficultés à l'appréhender.

Les principales difficultés résident dans le fait que la démocratisation culturelle, pendant longtemps, ne s'est appuyée ni sur l'école, ni sur les médias et que la politique culturelle s'est davantage attachée à augmenter l'offre qu'à élargir les publics.

Toutes ces activités sont utiles mais **doivent être complétées dans l'optique d'accès à la culture pour chacun** afin de permettre à tous ceux qui en sont le plus éloignés d'en bénéficier.

Dans le but de développer le **volet intergénérationnel de la culture**, qui est également **générateur de cohésion sociale**, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a pris le parti, en 2007, de créer deux formations d'ensemble à l'échelle des 89 communes du Pays, afin de rassembler les associations déjà existantes et de faire évoluer les instrumentistes et les choristes dans une formation d'ensemble.

Ce projet d'envergure est une aventure collective, conduite par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, aux côtés des écoles de musiques, orchestres d'harmonie et chorales du territoire,

¹⁸ **Le service de Soins de Suite et de Réadaptation du CSRE Alexandre Jollien** accueille des **enfants et des adolescents** de 2 à 18 ans en hospitalisation complète et en hospitalisation de jour. Le **service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)** a une capacité d'accueil de 30 lits et places. Il est implanté dans un cadre agréable à **Lamalou-les-bains** en bordure du Parc Naturel du Haut Languedoc. Ce service est également spécialisé dans la prise en charge d'**enfants et d'adolescents traumatisés crâniens ou brûlés**.

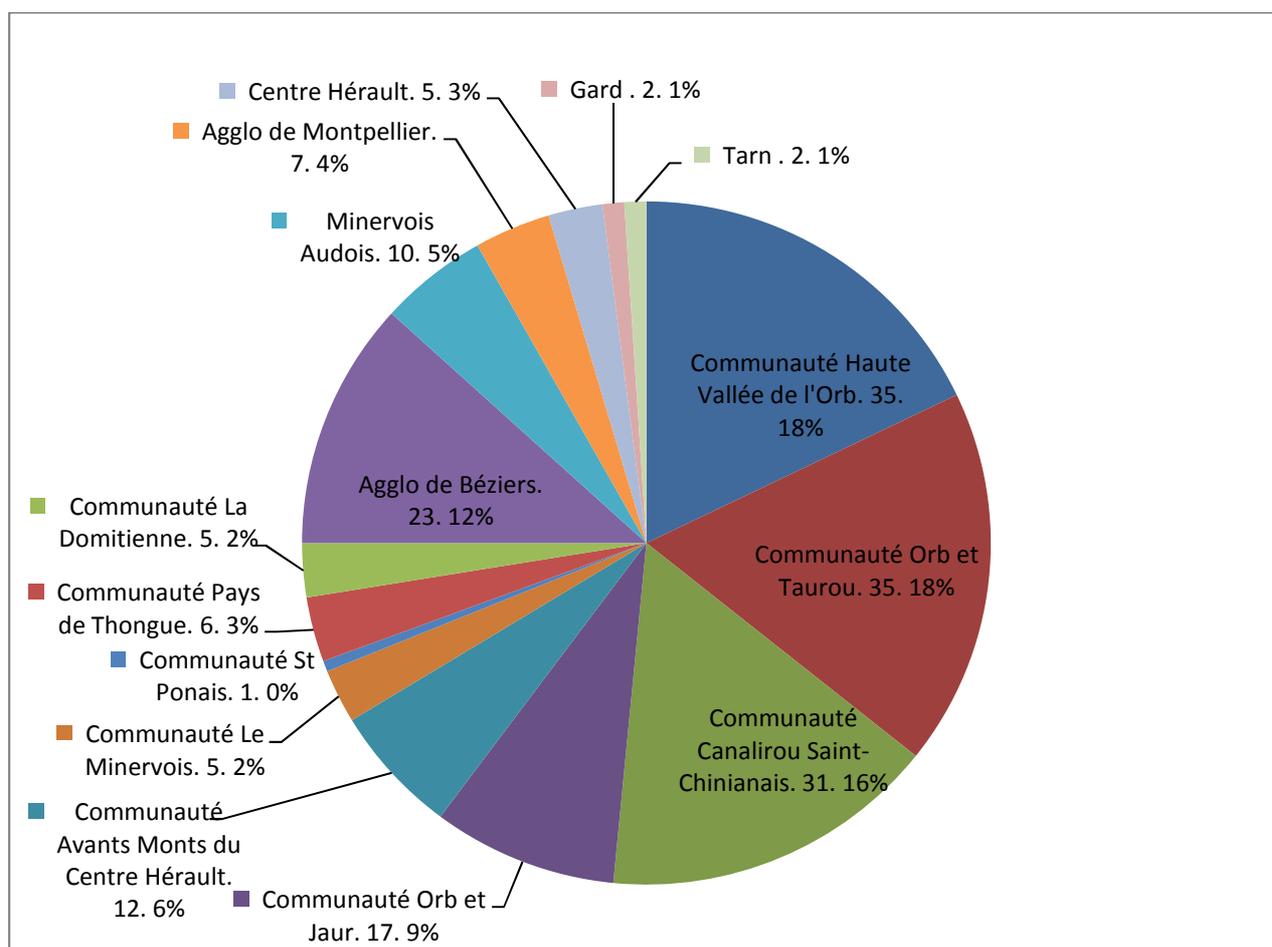
¹⁹ En prenant appui sur les valeurs de la communication bienveillante, leurs actions s'inscrivent dans le champ du soutien à la parentalité, de l'éducation, de la solidarité intergénérationnelle et de la prévention de la violence.

partenaires moteur du projet. La ville de Bédarieux tient une place importante dans ce projet à travers l'harmonie bédaricienne, qui est un partenaire privilégié, et la diffusion des spectacles qui sont toujours diffusés à la Tuilerie.

Cette passion de la musique rassemble des habitants de tous âges et de tous horizons. Ce projet inter générations constitue ainsi un véritable phénomène social.

Le thème traité par l'Orchestre a pour objectif de valoriser son patrimoine. En 2007, le centenaire de la révolte vigneronne de 1907, en 2008, les paysages vigneron, en 2009 et 2010 la Croisade des Albigeois. Pour les saisons 2011 et 2012, le groupe de travail a choisi de travailler sur le thème du canal du Midi. Chaque année, les inscriptions, gratuites, ont lieu en septembre.

Lieux de résidence des 196 membres de l'Orchestre du Pays :



	Nombre	%
Communauté Haute Vallée de l'Orb	35	17,9%
Communauté Orb et Taurou	35	17,9%
Communauté Canalirou Saint-Chinianais	31	15,8%
Communauté Orb et Jaur	17	8,7%
Communauté Avants Monts du Centre Hérault	12	6,1%
Communauté Le Minervois	5	2,6%
Communauté St Ponais	1	0,5%
Communauté Pays de Thongue	6	3,1%
Communauté La Domitienne	5	2,6%
Agglo de Béziers	23	11,7%
Minervois Audois	10	5,1%
Agglo de Montpellier	7	3,6%
Centre Hérault	5	2,6%
Gard	2	1,0%
Tarn	2	1,0%
	196	100,0%

S'il existe également d'autres structures comme Culture et Sport Solidaires²⁰ qui propose des places gratuites pour des spectacles, un des soucis majeurs de cette population en difficulté réside dans le fait qu'elle ne dispose pas de moyen de locomotion pour s'y rendre (beaucoup de spectacles sont proposés sur Montpellier).

Au niveau scolaire, La loi de refondation de l'École de la République a placé l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions de l'école, autour de trois piliers : **le développement d'une culture personnelle, la pratique artistique et la rencontre directe avec les artistes et les œuvres.**

Au niveau de l'Education nationale, il s'agit de **tirer le meilleur parti de l'outil numérique** pour favoriser l'accès aux ressources culturelles et ouvrir la voie à de nouvelles formes de pratique artistique et de médiation.

Un nouveau portail, destiné aux enseignants, aux élèves et aux familles, centralisera et orientera vers les multiples ressources mises à disposition par les acteurs de la culture, de l'éducation et des médias. L'accessibilité de ces contenus sera pensée en relation avec les usages des jeunes. Ce portail aura vocation à constituer un outil de référence pour accompagner les enfants dans la construction de leurs connaissances et de leur culture générale. Il sera disponible dès la rentrée 2015.

L'accès à la création artistique numérique sera également encouragé et se déclinera par l'initiation aux pratiques artistiques numériques. Les pratiques créatives des jeunes, non

²⁰ **Culture et Sport Solidaires 34** s'inscrit dans la logique de lutte contre les exclusions définie par la loi d'orientation de juillet 1998 dont le chapitre V évoque, parmi les droits fondamentaux, après la nourriture et les soins, le principe d'un « égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture. »

L'action de **Culture et Sport Solidaires 34** s'adresse aux familles et aux personnes isolées en situation de rupture sociale et s'appuie sur la conviction que la culture et le sport constituent d'extraordinaires **leviers d'insertion**, aident à **l'apprentissage de la citoyenneté** et à **la reprise d'autonomie**. **Culture et Sport Solidaires 34** a pour objet de « **lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'accès à la culture et au sport de familles et de personnes isolées.** »

Culture et Sport Solidaires 34 sollicite les entreprises culturelles et sportives qui mettent à disposition des invitations à l'attention de publics exclus de la culture et du sport.

seulement renouvellent les projets d'éducation artistique et culturelle mais constituent également des champs d'innovation pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique. L'outil numérique permet de **nouvelles pratiques de médiation culturelle** dans le cadre de rencontres avec les œuvres et les artistes qui pourront être accompagnées d'un travail de compte rendu présenté dans un portfolio numérique. L'application Folios sera étendue à la rentrée 2015 pour être généralisée dès la rentrée 2016.²¹

En 2015, un million d'euros seront également activés par le ministère de la culture et de la communication pour doter le **fonds de soutien pour les médias de proximité** (journaux de quartier, Web TV associatives, radios associatives)²² en lien avec d'autres formes de soutien comme le **Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale** (FSER), des appels à projets²³ ou des crédits affectés à l'innovation de la presse écrite. Tous ces financements sont autant de pistes de réflexion à explorer et à mobiliser pour développer le volet culturel local.²⁴ Tous ces outils sont autant de pistes à explorer pour compenser la baisse globale des dotations de l'Etat et un domaine culturel qui est en danger.

En lien avec les enjeux majeurs précisés dans le Cadre stratégique du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la thématique de la culture pourrait se décliner sur notre territoire autour de 3 axes, en s'appuyant sur le droit commun et les crédits spécifiques de la politique de la ville :

- **Créer du lien social**
- **Rendre la culture de qualité accessible**
- **Valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique**

Lors du Comité interministériel du 06 mars 2015, le Gouvernement a également posé un objectif clair : « Plus aucun contrat de ville ne doit être signé sans y associer un établissement culturel. »

I. Délinquance : Un sentiment d'insécurité qui ne se retrouve pas dans les statistiques

Pour lutter contre la délinquance, la commune de Bédarieux peut s'appuyer sur plusieurs dispositifs :

La Police municipale de Bédarieux

Toute l'année, des patrouilles sont déployées de 07h00 à 22h30 du mardi au vendredi. Le samedi, les horaires vont de 09h30 à 19h30 et le lundi de 7h30 à 18h00. 2 policiers municipaux sont d'astreinte le dimanche pour des interventions sur réquisition de la Gendarmerie Nationale, des sapeurs pompiers, des élus ou dans le cadre des opérations funéraires et du déclenchement des alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux. A ces services se rajoutent une vingtaine de patrouilles de nuit réparties tout au long de l'année et liées aux festivités sur la commune, notamment en été (de 19h00 à 03h00).

Cette présence quotidienne, tant en matinée qu'en soirée, permet d'influer sur la délinquance. Les patrouilles sont axées sur la proximité et la présence toute l'année lors de la fermeture des

²¹ Source : www.education.gouv.fr

²² Le Ministère de la culture et de la communication orientera le fonds de soutien aux radios associatives en faveur des quartiers prioritaires.

²³ Il s'agira d'un appel à projets spécifique du fonds stratégique du développement de la presse pour disposer d'outils plus innovants en faveur de l'éducation aux médias.

²⁴ Source : www.culturecommunication.gouv.fr

commerces. Ces patrouilles sont assurées à 80% par de l'îlotage où une forte présence policière est déployée en cœur de ville. Cette amplitude horaire permet de gérer les problèmes liés à la circulation et au stationnement et d'assurer la régulation de la circulation, notamment lors de la sortie des écoles, collèges et lycées.

L'action de la police municipale est axée sur la proximité au quotidien avec une forte présence sur le centre ville pour **combattre la petite délinquance et le sentiment d'insécurité**. Cette action est renforcée par des patrouilles ciblées dans les lieux posant des soucis de tranquillité publique.

L'amplitude horaire permet de prendre en compte les sorties et les entrées des écoles, la surveillance aux abords des collèges et lycées et de veiller aux infractions liées au stationnement. Ces horaires sont souples et peuvent, en cas de problèmes majeurs, être modifiés ou décalés.

Le rôle de la police municipale a également des impacts dans le domaine scolaire. En effet, une convention de responsabilisation a été signée entre la commune et le Collège Ferdinand Fabre pour les élèves faisant l'objet d'exclusion. La police municipale accueille pendant 3 jours ces élèves et organise un programme sur les devoirs du citoyen tout en les sensibilisant sur les dégradations, le transport et l'usage des armes ainsi que sur la législation des stupéfiants.

Une convention a été signée entre la commune et le Service territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Hérault (PJJ) sur la mise en œuvre d'une mesure d'aide ou de réparation. Cette mesure est destinée aux jeunes (12/25 ans) faisant l'objet d'une première condamnation, ils effectuent quelques jours des travaux ou des mesures de responsabilisation en collectivités au sein des services municipaux. Pour 2014, deux jeunes ont bénéficié de cette mesure : l'un à la Police Municipale et l'autre aux espaces verts.

En école élémentaire, leur action éducative est également visible, notamment grâce à l'organisation de sessions de « Permis Vélo » et « Permis Piéton » pour 120 élèves de CM2 et CE1 (chiffres 2014).

La vidéo protection

La commune est équipée d'un centre de surveillance urbain, implanté au sein des locaux de la police municipale. Il assure la gestion des caméras réparties notamment sur les lieux de forte affluence en privilégiant le centre-ville, le faubourg, la plaine et les secteurs les plus fréquentés comme le stade et ses abords.

Un opérateur vidéo est présent du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 pour diriger les policiers municipaux sur le terrain en cas d'infractions ou d'actes d'incivilités. C'est un relais important pour lutter et combattre la délinquance, notamment aux abords des commerces. Les horaires varient également en fonction des événements.

Le maillage, tel qu'il est conçu actuellement offre une protection suffisante par rapport aux lieux impactés par la délinquance. La mise en place de caméras fixes aux entrées de ville constituerait un complément de qualité au réseau actuel. Ce type d'équipement permet en effet un meilleur contrôle des flux de délinquants.

Dans le compte-rendu de la réunion du CLSPD²⁵ du 17 septembre 2014, il est précisé que, dans l'année écoulée, 17 caméras ont été installées, qu'un agent ASVP qui est dédié au visionnage des images capturées, qu'il y a eu 55 sollicitations de la part de la Gendarmerie Nationale pour de divers délits (dont 22 images requises avec un résultat positif) et 7 interpellations (stupéfiants).

²⁵ Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

La gendarmerie

La communauté de brigades de Bédarieux rassemble 26 militaires répartis comme suit : 14 personnes à Bédarieux, 6 au Bousquet d'Orb et 6 à St Gervais sur Mare.

La ville de Bédarieux, en tant que point de passage obligé lors des traversées de la circonscription, devient donc privilégiée en termes de temps de présence des forces de sécurité sur son territoire. Si sa densité de population facilite des interventions rapides, elle engendre également un nombre important de difficultés architecturales (murs de clôture, voûtes d'immeubles, rues étroites...) qui sont autant de refuges pour les délinquants à l'arrivée d'une patrouille.

L'unité bénéficie également du renfort régulier de militaires d'unités de la compagnie (PSIG, BR, ...) tout au long de l'année.

Tous ces outils ne permettent pas d'effacer **le ressenti liée à l'insécurité** et la fuite des bédariens vers la périphérie, même si les causes ne sont pas uniquement dues à cette situation. Ces départs sont dus notamment au souhait des habitants de retrouver un meilleur cadre de vie, une qualité de vie qu'ils ne trouvent plus au centre ville. Ce phénomène a de nombreuses répercussions sur la ville et sur toute la périphérie.

Les expériences montrent que le fait d'avoir été victime d'un évènement accroît logiquement la peur que cela se reproduise. Pour autant, elles montrent aussi que la majorité des personnes qui déclarent avoir parfois eu peur dans leur vie quotidienne déclarent également ne pas avoir été victimes de quoi que ce soit. **Le sentiment d'insécurité exprime donc principalement autre chose que l'expérience de la victimation²⁶, il exprime d'abord une vulnérabilité.** La peur est ainsi liée à l'âge (les personnes âgées ont davantage peur, même s'il ne leur est rien arrivé), au sexe (les femmes ont plus peur que les hommes) et au niveau social (la précarité accroît la peur). Par ailleurs, les enquêtes montrent également que la peur est alimentée par ce qui leur apparaît comme des *signes extérieurs de désordre et d'abandon* : le bruit, la saleté, les tags, les dégradations et les regroupements de jeunes. Sur Bédarieux, les changements visuels résultant de la fermeture de nombreux commerces (définitive ou liée aux horaires d'ouverture peu adaptés) apparaissent comme un facteur important du sentiment de désertion du centre-ville.

Le point le plus sensible est lié à l'utilisation de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis). La présence de drogue (consommation de cannabis et de cocaïne **chez les jeunes**) est préoccupante car, si elle n'induit pas une forte délinquance, elle provoque néanmoins des comportements outrageux et de nombreuses incivilités qui viennent amplifier le sentiment d'insécurité.

En parallèle, **les nouveaux comportements vis-à-vis de l'alcool** deviennent de plus en plus inquiétants. Traditionnellement cantonnée dans les débits de boissons, la consommation d'alcool s'est désormais installée dans les familles, à l'abri des regards. Dans les années 80, Bédarieux comptait une quinzaine de bars dont les usagers étaient connus et les violences contenues. Aujourd'hui, le phénomène est moins problématique car il n'existe plus que quatre bars qui sont fréquentés par des habitués qui posent peu de problèmes. Les fortes consommations d'alcool s'effectuent dans les cercles familiaux ou par certains marginaux ou

²⁶ La **victimation** définit le fait de subir une atteinte, matérielle, corporelle ou psychique (ainsi que d'en être conscient). Ce néologisme se démarque de celui de la **victimisation** qui est le fait d'être considéré comme étant particulièrement sujet à devenir victime d'un acte ou d'un phénomène donné (rejet social, catastrophe naturelle, agression, terrorisme, racisme, etc.).

SDF sur la voie publique qui augmentent de façon spectaculaire le sentiment d'insécurité. Les arrêtés municipaux d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique ne règlent pas ces problèmes car le principe de « liberté individuelle » en restreint le champ d'application.

Ainsi, l'évolution de l'insécurité est due à la corrélation entre plusieurs facteurs : des changements économiques, des changements de valeurs, des changements dans le comportement des habitants et le regroupement de certaines communautés.

A ce jour, trois principaux facteurs ont contribué à la réduction des problèmes liés à la consommation de drogues :

- un suivi psychologique et médical des toxicomanes par l'association EPISODE
- un travail en commun de la gendarmerie et de la police municipale en matière de répression et d'information
- une utilisation de l'héroïne et d'autres produits, très en vogue dans les années 70 mais qui est maintenant peu prisée par les jeunes.

Les cambriolages des commerces sensibles, les vols à la roulotte ou à la tire ont également diminué grâce à l'intensification du plan de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée²⁷ à plusieurs actions entreprises par la municipalité :

- installation d'un CLSPD depuis 2007
- mise en place d'un système de vidéo protection couvrant en priorité le centre urbain, les abords des établissements scolaires et les installations sportives (il y a actuellement 17 caméras)
- réunions publiques et débats sur la sécurité du centre-ville
- redéploiement de la police municipale
- renforcement de l'éclairage public sur quelques parkings

Malheureusement, ces actes ont toujours une réputation surannée à laquelle il est difficile d'échapper même si des résultats positifs peuvent être enregistrés.

Évolution de la délinquance générale et de la délinquance de proximité

Sur les cinq années de référence, la délinquance générale et la délinquance de proximité sont en baisse même si, en 2014, on note une augmentation de la délinquance de proximité occasionnée par divers vols et cambriolages, notamment dans les écoles. Ces vols étaient effectués par de jeunes adolescents de Bédarieux, ils sont aujourd'hui en foyer d'éducation spécialisé et les faits ont cessé. De nombreuses explications sont à l'origine de ces diminutions :

- la coordination des acteurs.
- la mise en place de la vidéo-protection.
- les actions de la police municipale et de la gendarmerie (opérations anti-délinquance – services en commun – services accentués).
- la reprise du terrain par les militaires de la communauté de brigades.
- les actions de la municipalité (Arrêtés pris durant certaines périodes comme l'interdiction de mineurs dans les rues de 20 heures à 6 heures ou l'interdiction de la

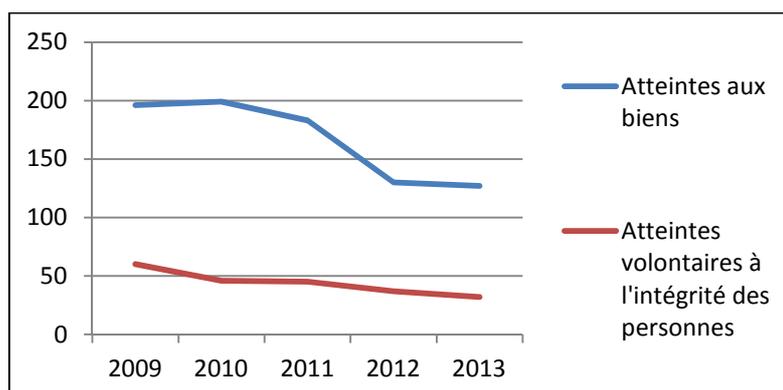
²⁷ Notamment par la mise en place, sur Bédarieux, d'une convention de coordination entre la police municipale et gendarmerie nationale.

consommation d'alcool sur la voie publique).

Ces chiffres correspondent au recul de la délinquance observé depuis 2011 au niveau départemental (-15,1% pour la délinquance générale et -37,6% pour la délinquance de proximité).

Atteintes aux biens et à l'intégrité physique des personnes

Les mêmes conclusions se font également sur les atteintes aux biens et sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes qui sont en diminution constante.

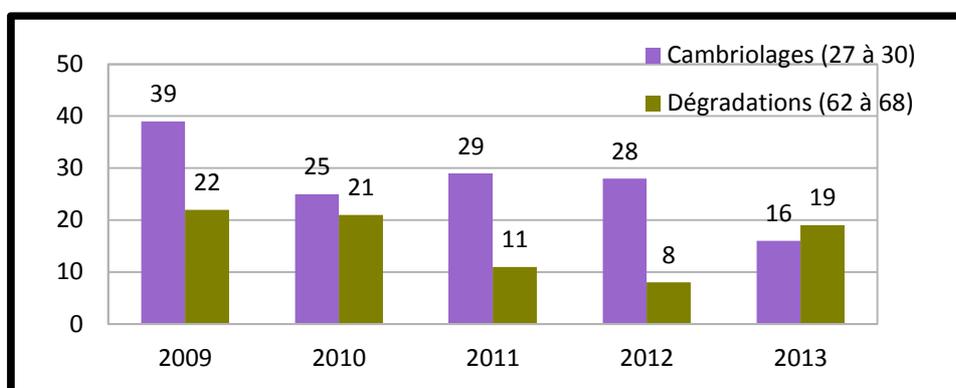


Entre 2011 et 2012, dans le département de l'Hérault, par contre, les atteintes volontaires à l'intégrité physique demeurent un motif de préoccupation important (+13,2%), notamment au niveau des violences physiques crapuleuses : violences sexuelles (+21%), menaces de violences (+19%), vols avec violence (+18,4%) et vols à la tire (+16,6%).

Point positif, il faut noter qu'un nouvel outil a été créé au travers d'une convention qui a été signée entre la Mairie et la Gendarmerie pour un hébergement d'urgence dans le cadre de violences familiales.

Etat des lieux des cambriolages

Les cambriolages, pour leur part, ont considérablement baissé sur les cinq dernières années. Seuls les faits de dégradations sont restés stables.



Etant donné le nombre d'habitants de la commune et sa fréquentation, ces données

statistiques soulignent que Bédarieux bénéficie d'un **bon niveau de sécurité et d'une délinquance maîtrisée**.

Les violences intra-familiales (VIF) sont tout de même un sujet sensible sur cette localité. De nombreuses interventions sont régulièrement constatées. La mise en place du CLSPD et les réunions mensuelles sur les VIF semblent essentielles afin de lutter efficacement contre ce fléau. Les quelques individualités posant problème sont identifiées et suivies de près mais cela ne résout pas les difficultés liées à la lutte contre ce problème qui pourraient s'inscrire dans une logique intercommunale afin qu'elle puisse atteindre une pleine efficacité.

Les EIEF (dossiers d'escroqueries et infractions économiques et financières), pour leur part, sont en diminution par rapport aux années antérieures. Si cette baisse est pour partie liée à une application plus stricte du code monétaire et financier (obligation pour l'établissement bancaire de rembourser son client si sa carte bancaire a fait l'objet d'un piratage), elle est bien évidemment aussi liée aux larges sensibilisations des internautes sur les dangers liés à la cybercriminalité.

Les IRAS (infractions relevées par l'activité des services), de leur côté, constituent la part de recherche active des forces de sécurité : stupéfiants et détention d'armes, protection des abords des établissements scolaires, coopération avec la police municipale afin d'identifier les auteurs. Les contrôles effectués dans le cadre d'opérations permettent de constater l'utilisation de battes de base-ball, de coups de poing américains et de couteaux.

En étant touchée à la fois par une délinquance de passage et par une délinquance autochtone, plusieurs pistes peuvent être évoquées comme le fait de fluidifier l'information et d'introduire la participation de la population à sa propre sécurité :

- En identifiant quelques résidents présents à l'année, notamment dans les zones pavillonnaires et résidentielles : **« attentifs ensemble »**
- En sensibilisant ces populations sur la nécessaire remontée de faits troublants qu'ils auraient pu observer (véhicule suspect, rôdeur, démarchage à domicile insistant, ...)
- En communiquant sur le dispositif **« Opérations tranquillité vacances »**, permettant aux services de connaître les logements qui sont vacants. A ce sujet, **l'échange entre les services apparaît opportun.**
- En renforçant **le rôle stratégique du CLSPD**, comme proposé dans la déclinaison départementale de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2014-2017²⁸, avec l'appui du sous-préfet de l'arrondissement de Béziers, pour stimuler les initiatives locales et soutenir les actions innovantes prometteuses.

Les chiffres démontrent que les atteintes aux biens constituent la principale problématique sécuritaire de la commune. A ce titre, si le réseau actuel de vidéo-protection paraît être suffisant, la mise en place de caméras fixes supplémentaires aux entrées de l'agglomération est à envisager afin de pouvoir surveiller les flux de circulation des individus malveillants.

²⁸ Ordre hiérarchique de ses 3 priorités : 1. Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, 2. Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, 3. Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique.

2.2.2 Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

A. Logement : Un parc disparate

La commune de Bédarieux se caractérise par la prédominance de petits logements : 27% sont des T1/T2 et la même proportion s'observe pour les T3. Les grands logements (T5 ou plus) représentent, quant à eux, 22% des logements à l'échelle communale.

En 2011, sur Bédarieux, 70,6% des résidences étaient principales alors que les résidences secondaires représentaient seulement 15,2% du parc (le pourcentage restant concerne les logements vacants). Cette situation montre que la commune est plus active que touristique et reste devant la communauté de communes qui affiche une part de résidences principales de 63,7% et 24,9% de résidences secondaires.

Catégories et types de logements à Bédarieux en 2006 et 2011

	2011	%	2006	%
Ensemble	6 737	100,0	6 274	100,0
<i>Résidences principales</i>	4 760	70,6	4 546	72,5
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	1 027	15,2	952	15,2
<i>Logements vacants</i>	951	14,1	775	12,4
<i>Maisons</i>	4 278	63,5	3 900	62,2
<i>Appartements</i>	2 439	36,2	2 309	36,8

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Dans le département de l'Hérault, à Lodève (74,7%) et à Clermont-l'Hérault (82,5%), sur l'année 2011, les taux des résidences étaient supérieurs à ceux de Bédarieux.

La principale différence de la ville de Bédarieux réside dans le fait qu'il y a **beaucoup plus de logements vacants sur la commune que dans tout le département** (14,1% sur la commune, 13,7% à Lodève, 10,9% à Clermont l'Hérault et 7,3% sur le département). Cette part de logements vacants fait référence à deux situations :

- La baisse démographique
- L'inadaptation des logements par rapport à la clientèle au niveau du confort et de la qualité des logements.

Si on ne peut pas encore parler réellement de déprise démographique pour Bédarieux, on peut toutefois constater que la ville n'a pas suivi la croissance de population du département de l'Hérault qui s'est concentrée autour de Montpellier et du littoral.

Catégories et types de logements dans le département de l'Hérault en 2011

Logement	Hérault (34)
Nombre total de logements en 2011	649 777
Part des résidences principales en 2011, en %	73,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2011, en %	19,0
Part des logements vacants en 2011, en %	7,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2011, en %	54,8

Sources : Insee, RP2011 exploitation principale

Les résidences principales, vieillissantes et souvent dégradées, sont la plupart du temps occupées par leurs propriétaires (61,6%) même si, depuis quelques années, la part de locataires est un peu à la hausse (+2,2% entre 2006 et 2011). Quoiqu'il en soit, les occupants de ces résidences principales y restent, pour la grande majorité d'entre eux, pendant une longue période (10 ans ou plus).

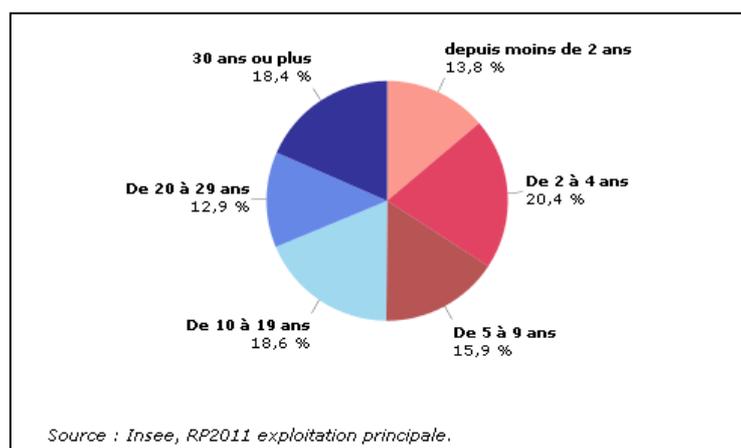
Les résidences secondaires, très peu présentes en centre-ville, sont plutôt localisées dans les zones à faible densité urbaine, notamment sur le secteur des Causses qui est une zone paysagère de grande qualité.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2011				2006	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	4 760	100,0	9 814	15,6	4 546	100,0
Propriétaire	2 930	61,6	6 190	20,6	2 876	63,3
Locataire	1 676	35,2	3 324	7,0	1 498	33,0
dont d'un logement HLM loué vide	181	3,8	442	9,8	161	3,5
Logé gratuitement	154	3,2	300	15,4	172	3,8

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Ancienneté d'emménagement des ménages dans la résidence principale en 2011

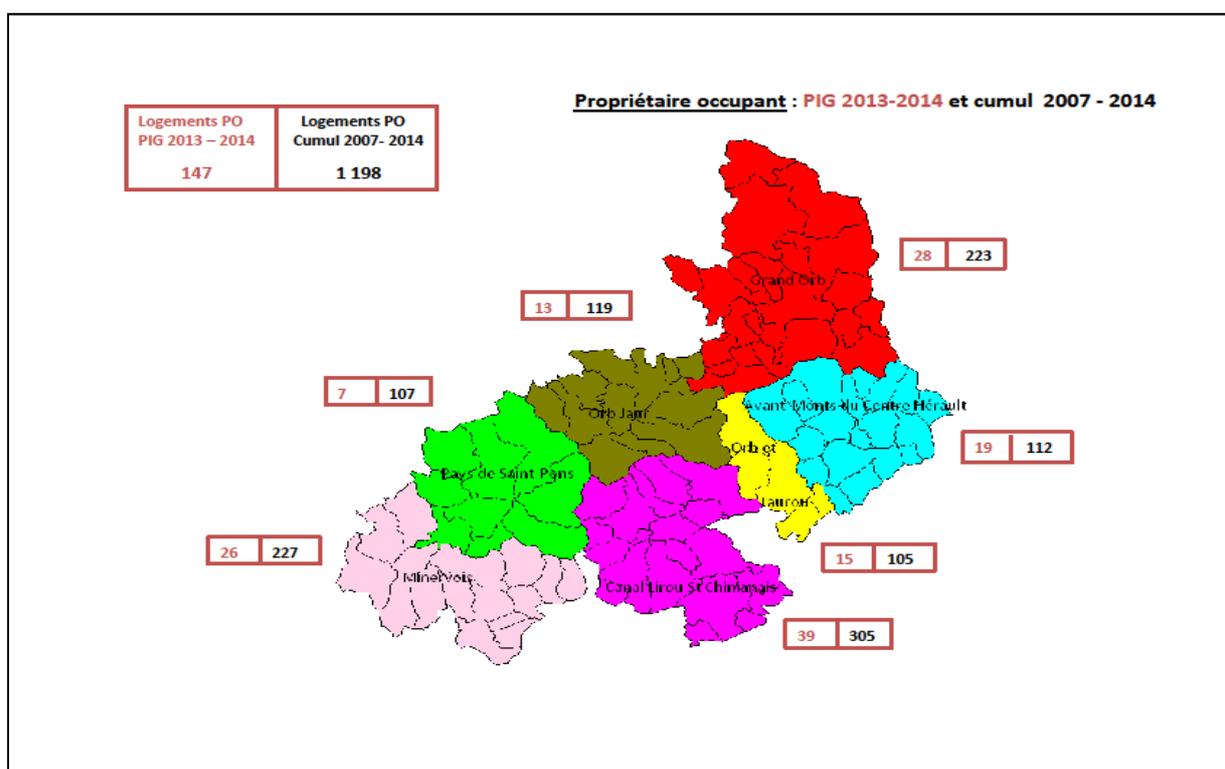


Au niveau social, le parc HLM représente 168 logements. Au cœur de ce parc, la dernière opération HLM, réalisée dans le cadre de la RHI du quartier du Château, a permis de proposer 18 logements sociaux. Au 31 décembre 2013, le nombre de demandes de logement HLM était de 61, tous motifs confondus.

Concernant le parc privé, 39 logements ont été financés par l'ANAH entre 2006 et 2013.

Il faut souligner que la majorité des locataires perçoit l'aide au logement, qui couvre la totalité du loyer. Ce phénomène entraîne donc l'arrivée d'une population à très faibles revenus sur des logements peu onéreux.

Il convient également de noter que la rénovation des logements des propriétaires occupants a été d'une grande ampleur sur le territoire. L'ANAH et ses partenaires (notamment le Conseil départemental qui a cofinancé les projets à hauteur de 40% de l'enveloppe de l'ANAH en 2013-2014 sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles) ont ainsi pu financer des travaux pour certains propriétaires occupants à condition que leur niveau de ressources ne dépasse un certain plafond²⁹.



Sur le marché de la location, la côte immobilière de Bédarieux (qui s'établit au 1^{er} janvier 2013, à 7.89 € le m², soit un loyer moyen pour un appartement de 458 €) **est le niveau le plus bas de tout le département (12,52 € / m²) et même de toute la région (10.79 € / m²).**

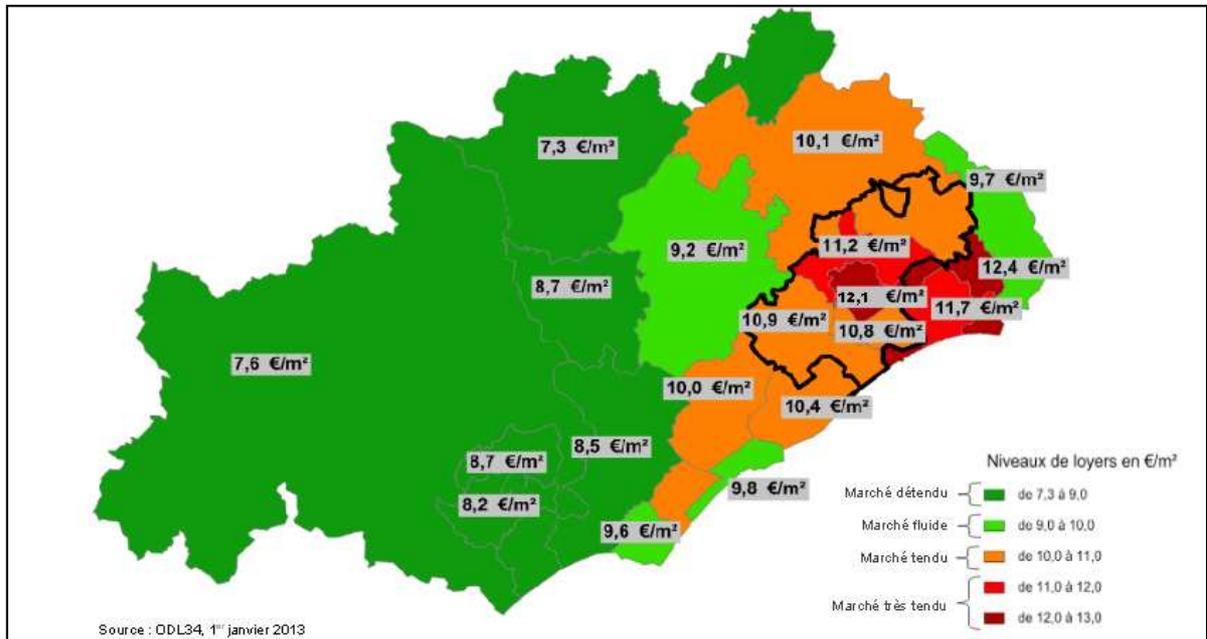
A titre de comparaison, voici la côte locative de différentes villes de l'Hérault en 2013:

- Clermont-l'Hérault : **9.45 € le m²** (8221 habitants)
- Lodève : **8,56 € le m²** (7552 habitants)

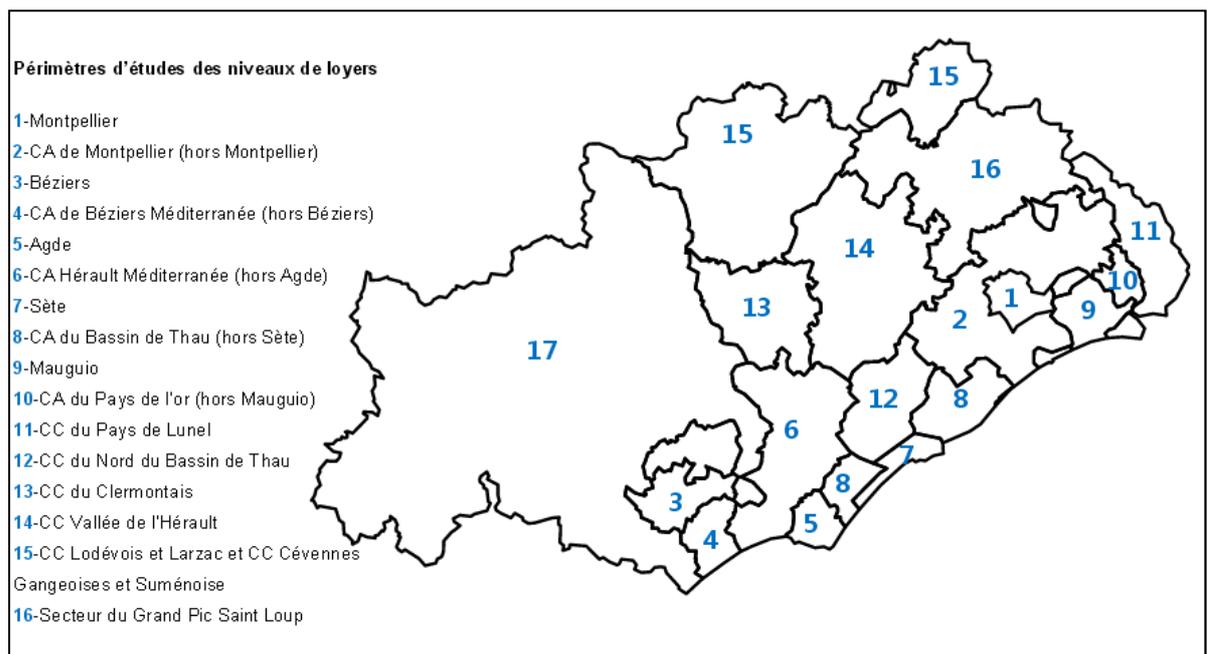
²⁹ Il faut également noter, parmi les critères, que les travaux s'inscrivent dans le Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART), qu'ils permettent de lutter contre l'Habitat Indigne (LHI) ou Logement Très Dégradé (LTD) ou permettent une adaptation du logement pour un maintien à domicile.

- Sète : **9,80 € le m²** (44558 habitants)
- Béziers : **8.7 € le m²** (72970 habitants)
- Montpellier : **12,1 € le m²** (268456 habitants)

Les loyers médians hors charges de l'ensemble du parc locatif privé en €/m² au 1er janvier 2013



Détail des zones observées dans l'Hérault par l'Observatoire départemental des loyers de l'Hérault en 2013



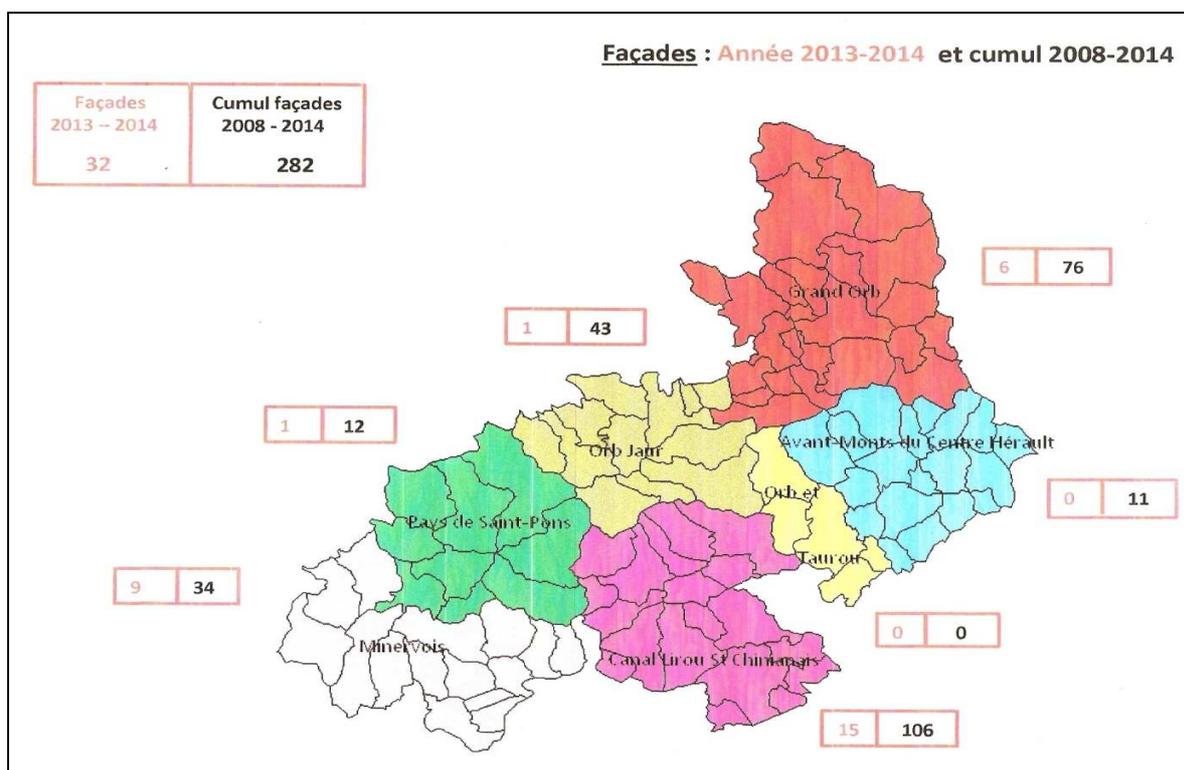
Au vu de ces données, on peut comprendre l'attraction que représente Bédarieux pour les foyers à très faibles revenus, avec son offre de petits appartements privés, souvent en mauvais état, voire insalubres mais très bon marché.

Néanmoins, sur Bédarieux, il existe une volonté de rénover le parc immobilier à travers des programmes pluriannuels qui permettent d'offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable, sans discrimination géographique ou sociale. On peut toutefois noter que le cœur de ville est ancien et qu'il présente encore de gros besoins de rénovation, notamment sur les logements privés. Le « point noir » se situe au niveau du quartier Saint Louis, bien repéré par la ville, qui s'est déjà fixé des objectifs d'intervention.

B. Cadre de vie : une dégradation qui s'accélère

La qualité de vie dépend de nombreux éléments immatériels tels que les liens familiaux et amicaux mais aussi d'éléments matériels. Parmi ces derniers, le logement et son équipement intérieur comptent énormément, tout comme l'environnement et le cadre de vie.

La propreté des espaces communs, des cages d'escalier, des façades ou de la voirie, la présence de commerces de proximité et de services publics, d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs ont un double rôle. Ils offrent une image du quartier qui fait sa réputation. L'opération façade « Colorons le Pays » est un exemple d'action qui contribue à l'amélioration de ce cadre de vie. Il s'agit d'une action d'accompagnement de l'OPAH-RR lancée le 1er juillet 2008 par le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le principe de cette opération est de constituer un fond d'intervention permettant de subventionner les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de façade sur la base d'un cahier des charges annonçant les règles de recevabilité. Au préalable chaque commune avait délibéré sur un périmètre d'intervention dans le bourg centre.



Cette fonction symbolique est importante pour ceux qui y vivent car elle constitue l'un des éléments de leur position sociale dans le regard des autres.

Elle participe également au quotidien des habitants qui aspirent à pouvoir faire leurs courses sans faire des kilomètres, ne pas avoir des poubelles qui jonchent le trottoir, notamment pour les moins fortunés et les personnes âgées pour qui la proximité est déterminante.

La mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dont le démarrage du diagnostic a reçu un avis favorable du Directeur de la Ville et de la Cohésion Urbaine, relayé par le Préfet de région en novembre 2014, sera un outil à mobiliser pour dresser un constat des dysfonctionnements du quartier prioritaire et proposer des pistes de résolution visant à améliorer la qualité de vie des habitants.

Néanmoins, la logique qui consiste à penser que l'on peut apporter tous les services de base aux populations défavorisées qui résident dans le quartier prioritaire relève d'une logique de « confinement » qui, au final, ne répond pas forcément à leurs attentes. Certains scientifiques pensent qu'il faut autant s'intéresser à ce qui existe dans le quartier que la capacité de ses habitants à en sortir et à créer des liens avec les autres quartiers de la ville.

Sur Bédarieux, le taux de vacance des logements ne cesse d'augmenter, malgré les politiques interventionnistes qui sont mises en œuvre depuis 30 ans. Alors qu'en 1990 il était de 10,85 % et en 2006 de 15,4%, il dépasse, en 2011, les 17% (dans la Communauté de communes, la vacance immobilière n'était que de 11% en 2010).

De manière plus précise, cette vacance touche fortement le centre-ville et beaucoup moins les extérieurs qui sont principalement constitués de maisons individuelles. En effet, certains îlots du centre-ville peuvent voir la vacance atteindre les 30% faute de trouver des personnes intéressées (logements étroits, sur plusieurs niveaux, difficiles d'accès, absence de confort,...) et à cause des nuisances importantes qui sont concentrées dans ce quartier (conflits de voisinage dus à l'arrivée d'une population en situation très précaire et dont les modes de vie ne correspondent pas à celui des habitants autochtones).

Les logements du centre-ville se retrouvent face à une dégradation importante et continue de leur état général (autant au niveau des parties communes que des parties privatives) qui affecte la structure même du bâti et l'état intérieur des logements.

La part des logements inconfortables à très inconfortables est ainsi passée de 34,6% en 1999 à 38,6% en 2008.

Une des pistes à explorer consiste à **mettre en place un bureau d'accès au logement (B.A.L)** qui est un outil du plan Départemental d'Action **pour le logement des personnes défavorisées**³⁰ ou en s'appuyant sur la loi Duflot Alur³¹.

³⁰ Le BAL a été créé en 1991 pour coordonner les actions du PDALPD (plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées) instauré par la loi Besson de 1990. Il est chargé de **favoriser le relogement ou le maintien dans les lieux** des personnes définies par le Plan Départemental. Les personnes sont adressées au BAL uniquement par des travailleurs sociaux par l'IOS (Instance d'Orientation et de Suivi) du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Il intervient également **en matière de travaux d'amélioration et d'autoréhabilitation, mais aussi pour les problèmes juridiques** liés au logement, la prévention et le traitement des expulsions.

La première cause de cette situation est liée à l'organisation structurelle urbaine du centre-ville où les immeubles sont vétustes et souvent de piètre qualité à laquelle se rajoute la présence en sous-sol d'un certain nombre de béals et de caves où la présence d'une humidité tellurique importante est constatée.

La seconde est liée à l'absence d'entretien des propriétaires qui n'interviennent plus car la rentabilité de ce patrimoine n'est plus au rendez-vous. Cela devient par la suite un facteur aggravant qui fait chuter le prix du loyer.

Les conséquences de tous ces indicateurs sont les suivantes :

- Division des maisons de ville en plusieurs logements de petites tailles,
- Développement de logements dits CAF dans des immeubles de piètre qualité voire insalubres achetés à bas prix par des investisseurs,
- Augmentation très marquée de la vacance de certains îlots,
- Dégradation des conditions de vie des habitants (conflits de voisinage),
- Augmentation de la précarité énergétique,
- Augmentation du nombre de bâtiments dégradés voire même dangereux souvent abandonnés par leurs propriétaires,
- Problématique du stationnement,
- Perte d'attractivité du centre-ville et donc augmentation des difficultés pour maintenir le commerce.

C. Infrastructures : des équipements communaux vieillissants et quelquefois mal adaptés

Afin de faciliter les démarches administratives et de développer des services de confort et de proximité, la commune de Bédarieux propose de nombreux équipements afin d'aider les habitants dans leurs démarches quotidiennes. Ces prestations sont d'autant plus importantes sur la ville que la population est âgée et que les ménages composés d'une seule personne sont nombreux (42% en 2010). Ces infrastructures sont ainsi également un moyen de lutter contre le sentiment d'isolement.

Au niveau administratif, la Ville dispose, sur son territoire d'une mairie, d'une gendarmerie, d'un commissariat de police municipale, d'une caserne de pompiers, d'une perception, d'un bureau de poste, d'une agence départementale de la solidarité, de l'agence ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Au niveau scolaire, la commune dispose de plusieurs structures:

³¹ En résumé, la loi Alur a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires » en prévoyant plusieurs mesures.

Pour la location : Encadrer les loyers, limiter les justificatifs pour un locataire, créer un formulaire type pour le bail et l'état des lieux, uniformiser la location vide et meublée, clarifier les frais d'agence liés à la mise en location, faciliter l'accès au logement et améliorer la prévention des expulsions.

Pour les propriétaires bailleurs : Protéger les propriétaires des risques d'impayés et encourager la mise en location, créer l'Agence de la garantie universelle des loyers, contraindre les propriétaires indélicats à faire des travaux, améliorer la gestion des copropriétés et prévenir leur dégradation.

- 3 écoles maternelles publiques (Langevin-Wallon, Joliot Curie et Jacques Prévert)
- 1 école élémentaire publique (Langevin-Wallon) issue de la fusion des deux écoles élémentaires publiques Langevin-Wallon I et II en 2004.
- 1 école primaire (maternelle et élémentaire) privée (Notre Dame - Le Parterre)
- La cité scolaire mixte (collège et lycée) publique Ferdinand Fabre
- Le collège privé catholique Notre Dame - Le Parterre
- Les lycées professionnels Fernand léger et Notre Dame - Le Parterre (privé)
- L'I.M.E (Institut médico-éducatif) – IR (Institut de rééducation pour enfants) La Salette
- Le GRETA des Hauts Cantons (formation continue pour adultes)

Au niveau éducatif, Bédarieux compte un lieu multi-accueil de 24 places (2 mois ½ -3ans) et une halte-garderie (jusqu'à 6 ans) au sein de la structure « Nuage et Pelochon », et un centre de loisirs municipal « La ferme des enfants » (Domaine du Puech du Four) qui accueille les enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires et le mercredi après-midi hors vacances scolaires.

Sur l'ensemble de la commune, **le taux d'équipements de commerces et services de proximité a légèrement diminué mais a connu une évolution de sa diversité entre 2008 et 2012³².**

Présence d'équipements sur les quartiers

	Commerces de proximité		Services de santé...		... dont médecins généralistes		Equipement sportifs	
	Nombre	%*	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bédarieux	22	3.4	34	5.3	10	1.5	18	2.8
Communauté de communes	54	2.6	81	3.9	25	1.2	83	4.0
Département de l'Hérault	2 352	2.3	4 416	4.2	1 366	1.3	2 120	2.0

*part pour 1 000 habitants

Source : Compas, 2014.

En parfaite adéquation avec les objectifs de la Politique de la ville, la redynamisation de l'activité économique du quartier prioritaire et notamment de son activité commerciale doit être une des priorités. Le faible revenu des ménages dans le quartier prioritaire induit souvent un sous-équipement en terme de moyens de transports individuels et une attente en ce qui concerne le déploiement de politiques publiques favorisant l'implantation et le maintien des commerces de proximité dans le quartier. La mise en place d'aides publiques financières, notamment à travers les exonérations fiscales et de développement de services d'aides aux entreprises vont dans ce sens (les zones de redynamisation urbaine –ZRU- et les zones franches urbaines –ZFU-).

De manière globale, **la ville de Bédarieux est donc bien dotée en équipements publics. Néanmoins, cette dotation importante se traduit par un patrimoine immobilier qu'il est devenu difficile d'entretenir** dans un contexte de contraintes budgétaires de plus en plus drastiques, même si l'Etat est présent aux côtés de la collectivité, notamment sur les projets

³² Diagnostic Compas, septembre 2014.

d'aménagement urbain. **Le devenir de ce patrimoine et de ces équipements est donc incertain.**

Afin de pouvoir maintenir le dynamisme de la commune, il est nécessaire de disposer d'équipements publics modernes, performants et accessibles.

Pour partie, ces bâtiments ne sont pas performants énergétiquement et présentent des difficultés d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, sans oublier les problématiques de fonctionnement.

En effet, pour être plus précis, il semble nécessaire :

- de réaménager à minima l'Hôtel de ville en rez-de-chaussée afin de faciliter l'accueil du public et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'entretenir son état général qui est vétuste.
- de rénover le groupe scolaire Langevin-Wallon qui possède de mauvaises performances énergétiques, un défaut d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et des pathologies structurelles (infiltrations en toiture, etc..)
- d'améliorer le centre des impôts de Bédarieux qui est vétuste et mal isolé.
- de développer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite au Cinéma.
- de revoir totalement l'aménagement de la piscine municipale, tant au niveau des installations techniques que des vestiaires.
- de reprendre en partie la halle des sports et en totalité les vestiaires
- de résorber les pathologies structurelles importantes des deux églises de la ville.
- d'améliorer l'accessibilité sur le domaine public du cœur de ville (trottoirs, « bateaux », stationnement,...)

D. Tourisme et patrimoine à Bédarieux : une offre conséquente

Proche de la Méditerranée, du Lac du Salagou et des gorges d'Héric, Bédarieux est au carrefour touristique du Haut Languedoc et possède une richesse patrimoniale importante qui a attiré 10 000 visiteurs en 2014.

L'offre en sites touristiques et musées

La Maison des Arts :

Entre patrimoine et modernité, la Maison des Arts, qui se situe près de l'église Saint-Louis, présente le patrimoine et l'histoire de Bédarieux, abrite l'Espace d'Art Contemporain où se succèdent, tout au long de l'année, des expositions d'artistes de renom. Cet espace a déjà accueilli Corneille, César, Claude Viallat ou Arman, mais aussi de jeunes créateurs. Il vit intensément au rythme de cinq expositions par an.

Les orgues de Bédarieux :

Bédarieux est une des rares villes françaises à posséder trois orgues d'époques et de factures différentes dont deux classées Monuments Historiques. Chaque année en été un festival de grande qualité «Bédarieux Voix d'orgues» est organisé par une association de passionnés. Des visites guidées sont organisées toute l'année sur demande,



Orgue du temple, Bédarieux

La chapelle Saint-Raphaël

Classée Monument Historique, cette petite chapelle est un site préroman du XII^{ème} siècle. Construite au bord de l'Orb en plein cœur du vignoble, elle est à nef unique terminée par une abside quadrangulaire. Depuis les années 50, au mois de juin des pèlerins s'y retrouvent autour de sa fontaine réputée miraculeuse.

La marquise de la gare

La superbe marquise en pur style Eiffel fut achevée en 1903 grâce à la générosité de Noémie Berthomieu, bienfaitrice de Bédarieux.

Le viaduc

Construit en 1853, le viaduc est long de 710 mètres. Avec ses 37 arches, c'est le plus long pont de la ligne de chemin de fer Graissessac-Béziers qui servait au transport du charbon.

Les fourmis géantes

Trois fourmis géantes règnent sur l'espace aride des anciennes carrières... Ces œuvres monumentales de l'artiste Jean-Pierre Maurice, mises en scène par le paysagiste Claude Chazelle, mesurent 3 mètres de long, 2 mètres de haut et d'envergure et font de cette entrée de ville un site remarquable et remarqué...



Trompe l'œil

La rue Saint Alexandre propose un remarquable trompe l'œil de 400m² réalisé par l'Atelier déco concept Mad'Art en cœur de ville



Trompe l'œil de la rue Saint Alexandre, Bédarieux.

Le pic de Tantajo

Une randonnée, en boucle, permet de monter au sommet du Pic par un sentier facile à la portée de tous. Au sommet, une table d'orientation offre une lecture du paysage, dominé par les massifs du Caroux et l'Espinouse.



L'offre en hébergements touristiques

L'offre d'hébergements est assez conséquente pour une ville comme Bédarieux et a permis d'accueillir 12 000 nuitées dans les hébergements marchands et 800 camping-cars en 2014.

Pour cela, la ville s'appuie sur un parc de 1 225 lits en résidences secondaires et de 200 lits dans les hébergements touristiques marchands répartis comme suit :

- 1 hôtel avec 25 chambres
- 10 gîtes et meublés
- 2 chambres d'hôtes
- 1 village avec 12 gîtes.

L'offre en restauration et viticulture

L'accueil des visiteurs passe également par une offre diversifiée de lieux de restauration et de découverte œnologique. A Bédarieux, les consommateurs ont à leur disposition :

- 10 restaurants
- 7 établissements de restauration rapide
- 3 domaines et 3 caveaux (appellation IGP Haute Vallée de l'Orb)
- 3 traiteurs
- 1 bar à vins.

Il faut également noter que le patrimoine touristique de Bédarieux, au sens large du terme, fait partie d'un ensemble d'actions qui sont valorisées dans le plan d'actions du projet de territoire de la Communauté de communes Grand Orb qui s'oriente vers une mise en tourisme du Grand Orb et une coopération renforcée avec les territoires voisins.

E. Mobilité et circulation : peu de déplacements intra-muros mais polluants (automobile)

La ville de Bédarieux n'est pas spécialement isolée et se situe, par la route, à moins d'une heure des infrastructures régionales ou nationales.

Elle se situe en effet dans une région où le réseau d'infrastructures est particulièrement dense, ce qui lui permet d'être proche des grandes infrastructures du Sud de la France : Autoroute A9-E15, autoroute A75-E11, nationale 9, futur TGV Euro méditerranée, aéroports de Vias et de Montpellier...

Au niveau du bassin de vie intercommunal, les déplacements se font surtout le long d'un axe transversal Lunas / Le Bousquet d'Orb / Bédarieux / Lamalou / Le Poujol sur Orb. Ces déplacements permettent d'effectuer des déplacements extra-communaux vers Béziers, Clermont l'Hérault / Montpellier et Olargues / Saint Pons de Thomières.

Le maillage routier principal du territoire est basé sur un groupe d'anciennes routes nationales déclassées en 1973, devenues départementales à forte circulation (D908, D909, D902, etc.), auxquelles s'ajoute un réseau de départementales complémentaires qui irriguent la totalité du territoire intercommunal (D146, D154, etc.)

En 2014, la déviation de Bédarieux a été mise en service, permettant ainsi de fluidifier le transit entre la route de Béziers (RD 909) et la route de Clermont-l'Hérault (RD 908). Cet axe permet de désengorger le centre-ville de Bédarieux qui était traversé par le trafic de transit, (environ 3000 véhicules par jour).

En effet, Bédarieux est desservie par trois voies majeures qui traversent son centre-ville

- La RD 909 vers Béziers au sud
- La RD 908 vers Clermont-l'Hérault et Montpellier à l'Est, Hérépian et Saint-Pons-de-Thomières à l'Ouest
- La RD 35 vers Lodève au nord.

Si l'on compare les données INSEE, les déplacements domicile-travail localisés sur la commune sont en diminution (64 % en 2006 et 61,1 % en 2011)

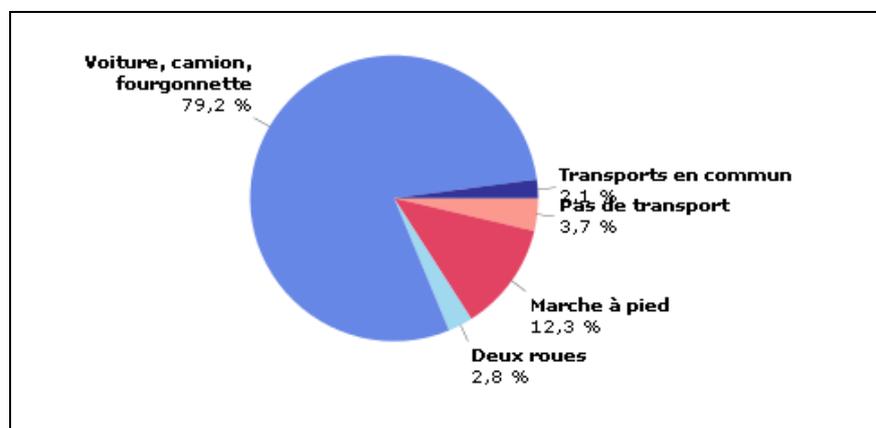
En d'autres termes, entre 2006 et 2011, **les déplacements domicile-travail des actifs bédariens à l'intérieur de la commune diminuent légèrement** au profit des déplacements vers les autres communes du département.

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi

	2011	%	2006	%
Ensemble	1 951	100,0	2 024	100,0
Travaillent :				
<i>dans la commune de résidence</i>	1 193	61,1	1 296	64,0
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	758	38,9	728	36,0
<i>située dans le département de résidence</i>	699	35,8	688	34,0
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	20	1,0	14	0,7
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	38	1,9	25	1,2
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	1	0,1	1	0,0

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales.

Moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2011



Source : INSEE 2011

Si la voiture est utilisée comme moyen de transport pour les trois quarts des déplacements sur le territoire communal et intercommunal, cela correspond à un schéma qui n'est pas spécifique au territoire mais qui se retrouve dans beaucoup d'autres villes du pays. Il faut rajouter à cela que la population précaire de Bédarieux dispose souvent de véhicules anciens qui sont polluants et qui peuvent présenter des dangers en terme de sécurité directement liés à leur vétusté.

Que ce soit pour lutter contre l'engorgement des voies de circulation, développer la «décarbonisation» du centre ville et/ou lutter contre la pollution, une des priorités, dans le domaine de la mobilité, est de favoriser le transport collectif, en réduisant le trafic automobile

individuel, tout en permettant aux habitants du territoire de bénéficier d'un réseau de transport collectif utile à leurs déplacements locaux et intercommunaux.

Au niveau des transports collectifs, **les autocars circulent sous l'égide d' « Hérault Transport »** qui assure des liaisons sur des distances plus ou moins longues (Cf. Annexes).

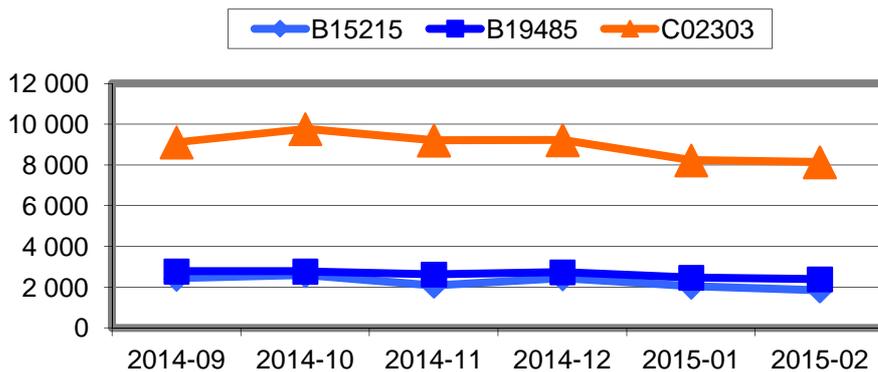
Carte des lignes et des arrêts de « Hérault Transport »



Axe de Bédarieux : Nombre de voyages par ligne du 1er septembre 2014 au 28 février 2015 (sur 6 mois) sur les lignes 215, 303 et 485

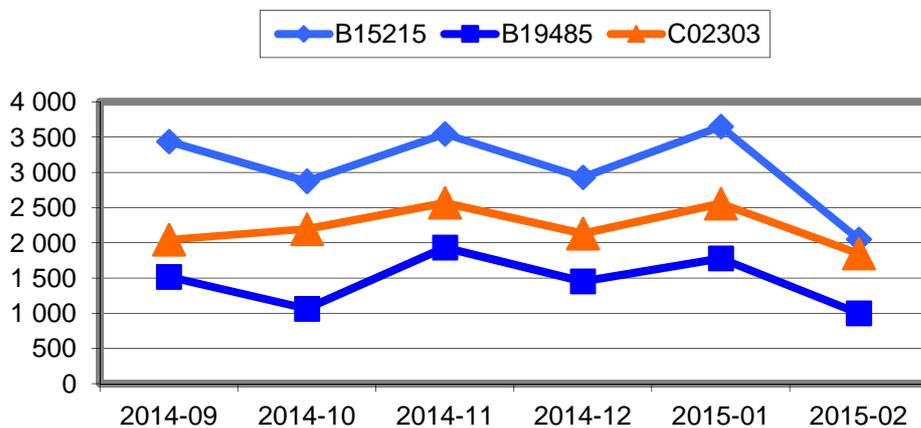
Voyages non scolaires

	B15215	B19485	C02303
2014-09	2 432	2 780	9 115
2014-10	2 597	2 778	9 774
2014-11	2 084	2 634	9 207
2014-12	2 450	2 741	9 222
2015-01	2 044	2 474	8 235
2015-02	1 853	2 391	8 141
Total	13 460	15 798	53 694
<i>dont voyages avec abonnement</i>			
Pourcentage	25%	23%	34%



Voyages scolaires

	B15215	B19485	C02303
2014-09	3 437	1 515	2 044
2014-10	2 873	1 064	2 195
2014-11	3 544	1 932	2 567
2014-12	2 929	1 453	2 131
2015-01	3 649	1 777	2 556
2015-02	2 049	1 000	1 847
Total	18 481	8 741	13 340



Dans les deux catégories, sur les 6 mois présentés, les épisodes « creux » correspondent aux périodes de vacances scolaires qui diminuent donc logiquement le nombre de voyageurs.

Nombre d'abonnés ayant pour commune d'habitation Bédarieux, depuis le 1er septembre 2014

Abonnés non scolaires

Titre	Nombre	%
Abonnement mensuel	111	47%
Abonnement annuel	3	1%
Mandarine Solidarité	121	51%
Total	235	100%

Abonnés scolaires

Qualité	Nombre	%
Interne	27	36%
Demi-pensionnaire	49	64%
Total	76	100%

Afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce réseau routier, le Département a mis en place une politique sociale en proposant des tarifs réduits, de la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et les bénéficiaires de l'ASS et du RSA (*Mandarine Solidarité*) ainsi que des abonnements mensuels, annuels et scolaires sur les principales lignes. L'étude des amplitudes horaires proposées³³ met cependant en évidence des fenêtres d'horaires sans service sur cet axe qui sont dues au fait que les horaires de «Hérault Transport » sont initialement calés sur les flux scolaires, qui sont les utilisateurs les plus réguliers.

Quant au réseau ferroviaire de l'intercommunalité, riche par le passé vers Castres, Montpellier et Graissessac, ce dernier est désormais axé sur une seule ligne interrégionale Sud/Nord reliant le Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et l'Auvergne.

Cette voie ferrée n'assure plus sur notre territoire qu'une desserte TER gérée par la Région Languedoc-Roussillon et opérée par la SNCF, pour les trains, et les Autocars Pons et Fils, pour la desserte autocars.

Bien qu'ouvert à la concurrence, il n'y a aucun trafic de marchandises sur la partie de ligne qui fait partie de notre intercommunalité.

La gare de Bédarieux est située à 35 km au Nord de Béziers et à 70 km de Millau sur la ligne de voie ferrée Béziers, Neussargues, Clermont-Ferrand, Paris et, géographiquement, à 70 km de Montpellier.

Elle est desservie par des TER Languedoc-Roussillon, ainsi que par une relation Intercité TET (Train d'Equilibre du Territoire) de Béziers à Clermont-Ferrand.

Au départ de la gare de Bédarieux, il est possible de rejoindre les correspondances TGV pour la France et l'Europe que ce soit en gare de Béziers ou de Montpellier.

³³ Exemple : Dans le sens St.Pons/Bédarieux : Matin : 3 directs (6h40 - 7h40 - 9h00), Dans le sens Bédarieux/St Pons : Matin : 1 seul direct (7h50)

Le territoire intercommunal Grand Orb, lui, est doté de cinq points d'arrêts ferroviaires, Ceilhes, Les Cabrils, Lunas, Le Bousquet d'Orb et Bédarieux.

L'ensemble de ces gares fait partie du dispositif tarifaire régional du TER à 1 €uro, mis en place en décembre 2012 par le conseil Régional Languedoc-Roussillon entre Béziers, Bédarieux et Ceilhes.

L'exploitant a accompagné cette opération tarifaire d'un bouleversement horaire quotidien instaurant une trame horaire composée d'une huitaine de trains et de six autocars à la place de la vingtaine de trains y circulant auparavant lors de la mise œuvre du cadencement horaire (départ des trains à minute fixe : 6.44 ; 7.44 ; ... ; 15.44 ;....)

Les utilisateurs du TER ont donc subi deux modifications de grilles horaires en deux ans, ce qui fut fortement pénalisant pour des voyageurs domicile - travail et loisirs. La question est de savoir si ces horaires sont bien adaptés à la demande....

Au niveau quantitatif, bien qu'il soit difficile, suite à la redistribution horaire mise en place lors de l'arrivée du TER à 1 €uro, de comparer les chiffres à ceux de 2012, cette opération aurait fait croître l'utilisation de la ligne Béziers, Bédarieux et Ceilhes, TER à 1 €uro Intercommunal Grand Orb de 30 %, avec une fréquentation de l'ordre de 50 000 voyageurs à l'année en nombre de billets vendus.

Pour la gare de Bédarieux la part TER est estimée à 35 000 voyageurs, auxquels il faut rajouter les 18 000 voyageurs (*hors périmètre TER à 1 €uro*) empruntant le réseau national TGV TET ...

Au final, le transport ferroviaire Intercommunal Grand Orb reste sous utilisé et ce malgré la mise en œuvre par la région Languedoc Roussillon du billet à 1 €uro.

Une grille horaire, mieux construite alliant, les trajets domicile travail, loisirs urbains et tourisme en Grand Orb serait de nature à dynamiser le train.

Les associations et collectifs d'usagers, militent en ce sens pour une desserte mieux adaptée aux réalités de leur quotidien, l'exemple criant est celui de l'impossibilité de revenir de Montpellier à Bédarieux en train après 17.30... le dernier train en correspondance en semaine partant de Béziers est à 18.18.

Les amplitudes horaires de cet axe ferroviaire sont trop peu nombreuses et sont à repositionner pour inciter réellement les voyageurs à utiliser le train.

Depuis le lancement du TER à 1 €uro en décembre 2012, l'arrivée d'autocars ne desservant plus Magalas, sur la RD 909 (qui est une route avec une forte proportionnalité d'accident³⁴), ne semble pas être de meilleure augure pour le train TER.

A l'heure où l'environnement et la réduction des accidents de la route sont des priorités, cette situation mérite d'être corrigée et nul ne peut penser qu'elle soit sincèrement souhaitée par des décideurs publics.

Pour offrir aux usagers une alternative au transport en voitures particulières, la création de pôles d'intermodalité³⁵ dans le territoire doit être développée. Cela devrait permettre de

³⁴ En 2014, il y a eu quatorze accidents corporels, six morts, dix-sept blessés dont sept graves. Tout cela, bien entendu, sans compter les accidents purement matériels qui correspondent à une soixante d'accrochages. (Midi Libre « L'effroyable bilan : six morts en deux ans sur la RD 909 »)

garantir un cheminement « porte-à-porte », sans rupture entre les différents modes de transport utilisés au cours d'un même déplacement (voiture, tram, bus, vélo, etc.). Cette approche de la politique d'urbanisme de la ville est à souligner mais elle pourrait être complétée, au travers notamment de la création de « hub de mobilité »³⁶ et d'une plus grande place réservée aux modes de transports « doux ». Entre 2015 et 2016, l'Etat va soutenir plusieurs actions adaptées aux spécificités rurales qui pourraient être mises en œuvre³⁷ :

- **Les schémas régionaux de l'intermodalité**
- **Le développement des services de transports par autocar** qui est une solution **plus respectueuse de l'environnement que la voiture**
- **Les nouveaux usages de la voiture individuelle** (covoiturage et autopartage)

Soucieuse des enjeux liés à la mobilité urbaine, depuis 2007, la commune dispose d'un **schéma de circulation en mode « doux »** qui lui a permis d'aménager au fur et à mesure et de façon cohérente des voies cyclables et pédestres dans toute la commune et notamment le centre-ville. Ce programme est actuellement à l'arrêt.

Depuis 2013, la Voie Verte entre Bédarieux et Mazamet constitue également un axe de circulation à destination des modes doux et pour les loisirs.

Cet objectif communal est en cohérence avec la poursuite de la mise en œuvre des véloroutes et voies vertes, mentionnée dans la mesure n°15 du Comité interministériel aux ruralités.

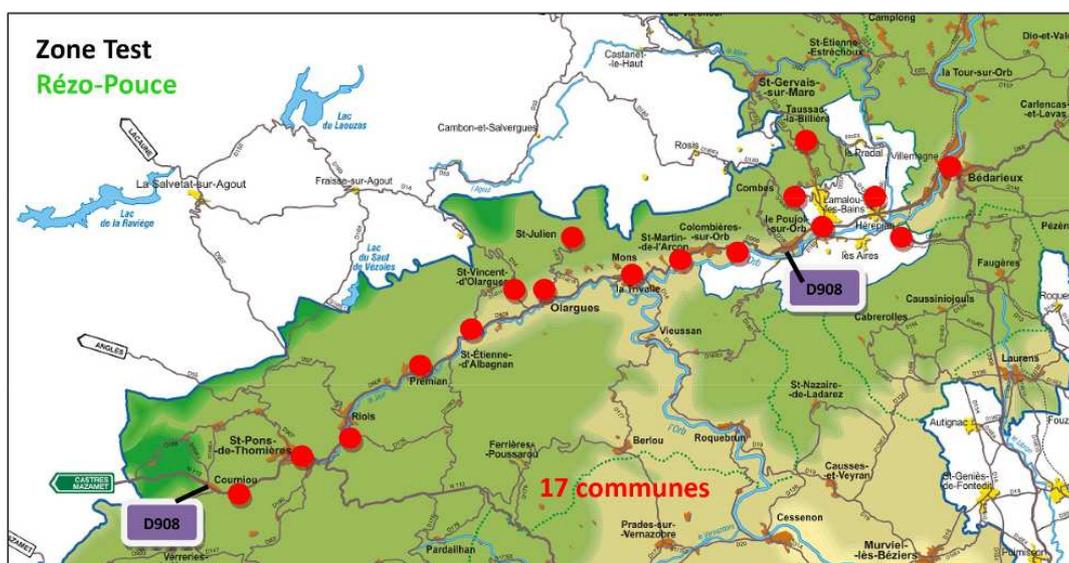
A noter également un réseau d'« auto Stop » sécurisé qui est en cours de développement, par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, sur la RD908 entre Courniou les Grottes et Bédarieux. A ce jour, le projet est différé et sera intégré dans une étude globale sur l'écomobilité portée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles et financée dans le cadre du TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). Cette étude démarrera en 2016, elle portera sur l'ensemble du Territoire du Pays et sera menée en étroite concertation avec le Conseil de développement du Pays.

Ce projet sera destiné à compléter l'offre de transport collectif, en favorisant un groupe d'utilisateurs de leur véhicule automobile personnel qui emprunte régulièrement cet axe et qui devront s'inscrire dans la démarche « Rézo Pouce » afin d'aider des personnes isolées géographiquement ou socialement (personnes âgées, handicapées, demandeurs d'emplois, jeunes en dehors des périodes ou des horaires scolaires et toutes les personnes n'ayant pas de véhicule à disposition pour effectuer des actes courants de leur vie sociale ou administrative).

³⁵ L'intermodalité est un terme employé en géographie des transports et des mobilités pour désigner l'aptitude d'un système de transport à permettre l'utilisation successive d'au moins deux modes, intégrés dans une chaîne de déplacement. La région est chef de file en matière d'intermodalité et de complémentarité des modes de transports alors que La commune, ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elle a transféré ses compétences, est chef de file en matière de mobilité durable (Volet "transport" de la loi relative à "la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles" (MAPAM)

³⁶ Le principe du hub est de permettre la connexion d'un grand nombre de petits flux de trafic aux flux plus importants.

³⁷ Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015



Tout comme au niveau national, les actifs résidant sur le quartier prioritaire sont amenés à se déplacer quotidiennement pour travailler. Ainsi, comme partout ailleurs, la mobilité est un facteur déterminant dans l'accès à l'emploi, même si le télétravail commence à se développer en France.

Les effets positifs de ce mode de travail sont de permettre d'améliorer la fluidité du trafic, de réduire la pollution de l'air et de l'empreinte carbone mais surtout de bénéficier de l'accroissement du nombre d'actifs et de leur participation au développement économique local.

Cependant, tous les emplois ne sont pas concernés dans d'égales proportions. Ainsi, les industries s'éloignant de plus en plus, l'emploi ouvrier est l'un des premiers à subir une délocalisation massive de son point d'origine obligeant les salariés à devenir de plus en plus mobiles (acquisition d'un véhicule, jusqu'alors pas forcément nécessaire). **Il existe un réel problème d'éloignement des commerces (activités du centre-ville qui se déplacent vers la périphérie) qui oblige les usagers à utiliser des véhicules** et qui révèle ainsi un grave problème de discrimination liée à la mobilité. Cette obligation pèse d'autant plus sur le budget des familles que cela concerne les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées. **Dans le quartier prioritaire, la mobilité, au-delà de « favoriser [sa] pleine intégration (...) dans leur unité urbaine, en accentuant leur accessibilité en transport en commun »³⁸, devient également une condition au maintien dans l'emploi³⁹.**

³⁸ Article 1^{er} de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

³⁹ A ce sujet, Cf. l'instruction CGET/DGITM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2.2.3 Le pilier emploi et développement économique

A. Emploi :

Si le développement économique est une des grandes priorités de la Communauté de communes Grand Orb, elle l'est aussi pour la ville de Bédarieux.

En effet, depuis les années 1980 et la montée du chômage, lié à la fermeture des mines et des usines, Bédarieux a montré une volonté de combattre le pessimisme ambiant en développant une politique sociale et économique qui privilégie le maintien de l'activité économique et des emplois sur le territoire de la Haute Vallée de l'Orb.

La création de l'Association Orb développement PLIE⁴⁰ a permis d'accueillir de nouvelles entreprises sur les secteurs de la parachimie et du BTP et d'accompagner le développement des entreprises existantes. Les entreprises ont été accompagnées avec la reconstruction du bâtiment de Paul Boyé, la création d'une pépinière d'entreprises et d'ateliers relais, l'accompagnement à l'installation de groupes à incidence nationale et internationale tels que Fabre et Avène.

Autre initiative peu commune, la ville de Bédarieux s'est engagée dans le soutien financier du secteur industriel en mettant à la disposition de la société Paul Boyé Technologies, dans un premier temps, de nouveaux locaux suite à l'incendie de 1988 qui avait dévasté l'unité de production. En 2000, la municipalité est encore présente lorsque, en pleine crise, l'entreprise cherche de la trésorerie fraîche. La commune lui rachète alors ses locaux et fait payer un loyer à la société qui correspond au remboursement de l'emprunt que la commune a contracté pour cette acquisition.

Autre atout majeur de la Ville, le PRAE (Parc Régional d'Activité Economique) destiné notamment aux métiers du patrimoine, artisanat et tertiaire. Bédarieux fait ainsi partie des 18 villes en Languedoc-Roussillon retenues par la Conseil Régional pour la création d'un Parc d'Activités Economiques. Un espace magnifique de 8 hectares situé route d'Hérépian. Le contournement de Bédarieux par la Route de Piémont débouche directement sur le nouveau Parc, le rendant facilement accessible depuis Béziers, Clermont-l'Hérault et Montpellier.

Aujourd'hui, la ville met ainsi à disposition des entreprises 3 zones d'activité économique⁴¹ qui sont autant d'atouts qui peuvent permettre d'atténuer l'effet des crises économiques.

L'activité économique de la commune se caractérise, depuis plus de 10 ans, par une prédominance des services et commerces (+ de 60%), une augmentation du secteur public (+ 36% entre 2010 et 2013) et une diminution de l'activité industrielle (-14% entre 2010 et 2013) au profit de la construction (+ 60% entre 2010 et 2013). Cette situation est peut-être une des conséquences de la crise qui fait que, par choix ou par défaut, les personnes qui ne trouvent pas d'emploi en lien avec leur situation (diplômé d'un secteur absent sur le territoire communal ou peu/pas diplômé) se tournent vers des secteurs porteurs comme les services ou l'artisanat.

Une des mesures (n°16) mentionnée dans le rapport du Comité interministériel aux ruralités est de rattraper le retard de la France sur la plupart des autres pays européens par rapport au développement du télétravail. Tout au long de l'année 2015, le Gouvernement élaborera un

⁴⁰ Le Plan Local d'Insertion par l'Economie est un programme d'insertion financé par les communes, le conseil général et des fonds européens FSE. L'objet de ce programme est le montage de projet sur un territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion.

⁴¹ Le Parc Régional d'Activités Economiques Cavailhé-Coll, la Pépinière d'entreprises Ecoparc PHOROS située Route de Saint-Pons et la Zone artisanale (Pépinière située Route de Lodève, entièrement dédiée à l'artisanat, qui accueille 12 entreprises).

plan national⁴² et développera différents outils de développement et d'accompagnement des acteurs afin d'augmenter la proportion de ce type d'activité. Au-delà des emplois « classiques », ce type de travail est une piste à explorer, en parallèle avec le développement du numérique sur le territoire.

Les entreprises sur Bédarieux

Le tissu économique communal se caractérise par la prédominance de très petites entreprises : plus de 6 entreprises sur 10 ne compte aucun salarié en 2011. Cette année-là, 55,3% des établissements avaient un statut de personne physique (artisan, commerçant, profession libérale, exploitant).

Entre 2008 et 2013, le nombre d'établissements est passé de 462 à 789, soit une progression de 41,5% en 6 ans.

Nombre d'entreprises par secteur entre 2010 et 2013

	2010	%	2013	%
Industrie	37	7,3	43	5,4
Construction ⁴³	50	9,9	123	45,6
Commerce, transport, services divers	347	68,7	478	60,6
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	71	14,1	145	18,4
TOTAL	505	100	789	100

Champ : activités marchandes hors agriculture. *Source : Insee, RE (Sirène)*

Au 31 décembre 2012, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche comptait 171 exploitations parmi lesquelles 9 entreprises ont permis l'embauche de 33 salariés.

Malgré une économie française qui est au plus mal et une mauvaise conjoncture économique, les chiffres de l'INSEE montrent que la ville de Bédarieux reste active et qu'elle propose des emplois.

En 2010, la commune de Bédarieux compte effectivement près de 2 300 emplois salariés sur son territoire pour 1 650 salariés qui y résident, soit 140 emplois salariés pour 100 actifs salariés habitant la ville. Certains ont même profité de cette période pour créer des entreprises dans les domaines du tertiaire et de la construction. Entre 2008 et 2012, il y a ainsi eu 259 créations d'établissements pour 224 fermetures.

⁴² Plan national piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Direction générale du travail et la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

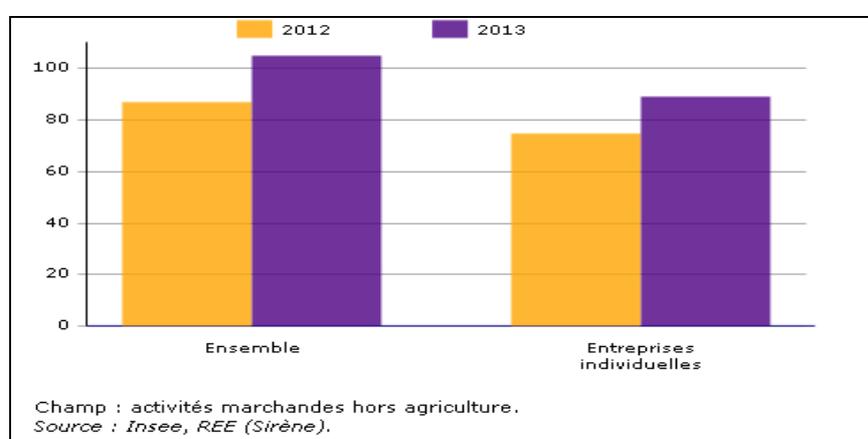
⁴³ L'activité de construction est essentiellement une activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Ces industries correspondent à la section F de la Nomenclature d'Activités Françaises Rév. 2.

Création d'entreprises par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Industrie	9	8.6	20.9
Construction	25	23.8	20.3
Commerce, transport, services divers	64	61	13.4
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	7	6.7	4.8
TOTAL	105	100	13.3

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, RE (Sirène)

Evolution des créations d'entreprises en 2012 et 2013



Les établissements sur Bédarieux

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2013⁴⁴

	Ensemble	%
Industrie	63	6.8
Construction	127	13.6
Commerce, transport, services divers	577	62
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	164	17.6
TOTAL	931	100

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, RE (Sirène)

⁴⁴ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Un **établissement** produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

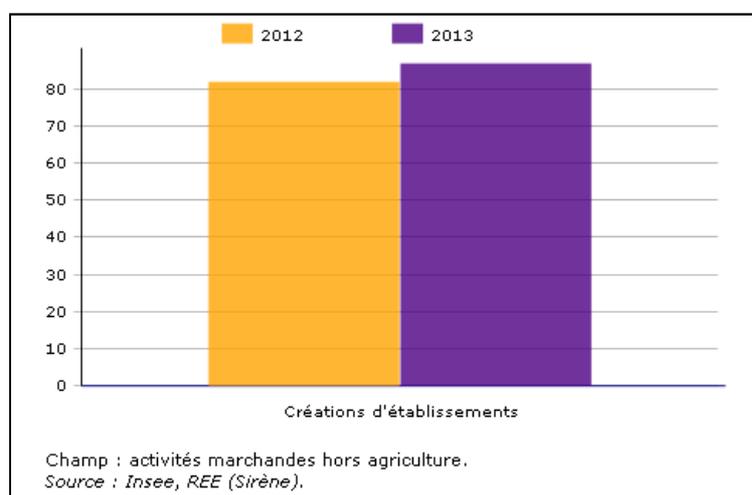
L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

Création d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Industrie	14	11.6	22.2
Construction	27	22.3	21.3
Commerce, transport, services divers	70	57.9	12.1
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	10	8.3	6.1
TOTAL	121	100	13

Champ : activités marchandes hors agriculture. Source : Insee, RE (Sirène)

Evolution des créations d'établissements en 2012 et 2013



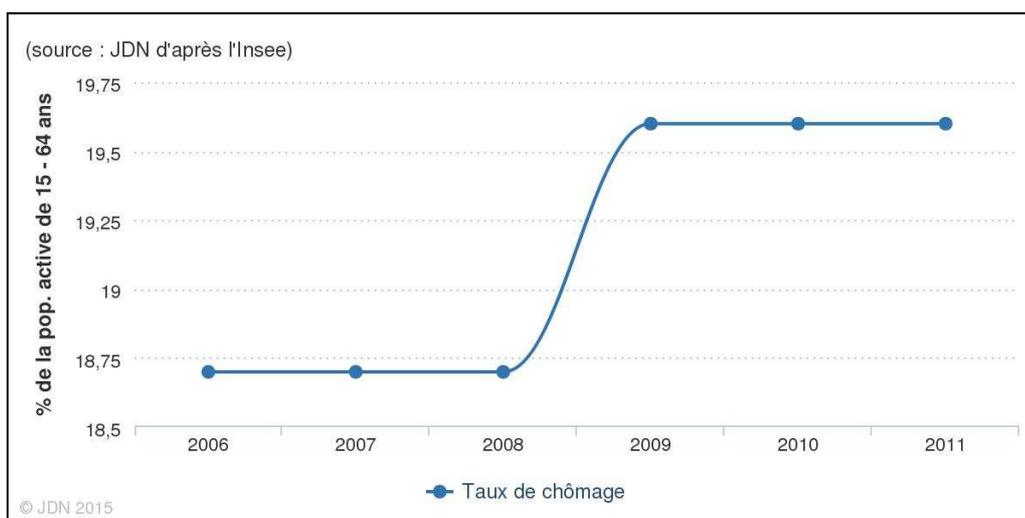
La ville de Bédarieux fait preuve d'une dynamique entrepreneuriale assez forte puisque entre 2012 et 2013, il y a eu + 6 % de créations d'entreprises (82 créations en 2012 et 87 en 2013), notamment dans les domaines du **commerce, transports, services** (62%) et de la **construction** (20%).

Malgré cela, le taux de chômage sur Bédarieux a considérablement augmenté. Selon l'INSEE, en 1982, celui-ci était de 4,3% et est passé à 19,6% en 2011 (pour une moyenne de 9,7% au niveau national)⁴⁵. Ces chiffres contrastent avec ceux de la Communauté de communes qui présente un taux de chômage inférieur à celui de Bédarieux et en légère diminution en passant de 16,3% en 1999 à 15,6% en 2011.

Cette situation apparaît comme logique car il existe des flux migratoires directement liés à l'emploi. Alors que les actifs résident dans les autres communes, Bédarieux attire beaucoup de « sans emploi » avec de faibles revenus.

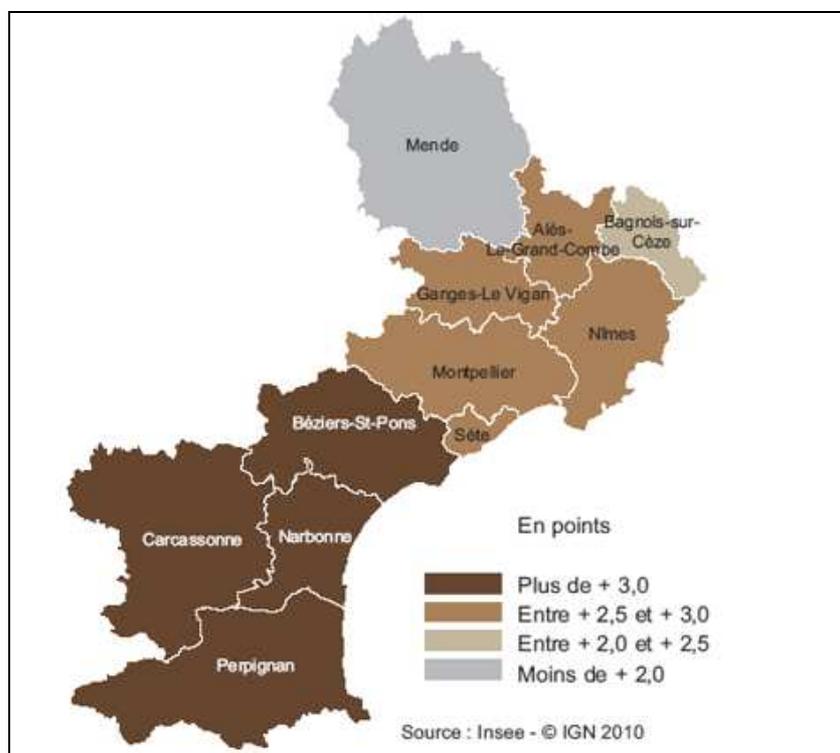
⁴⁵ L'Insee considère comme étant au chômage, toute personne active se déclarant chômeur à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi.

Taux de chômage à Bédarieux



Ce graphique illustre bien le lien entre la crise économique mondiale du début de l'année 2008 et l'augmentation rapide du nombre de chômeurs qui s'est ensuite stabilisé peut-être grâce aux plans de relance mis en place au cours de l'année 2009.

Evolution du taux de chômage entre avril 2008 et décembre 2009



Actifs en emploi et chômeurs à Bédarieux

Données 2011	Bédarieux	% de la population active de 15-64 ans	Moyenne des villes
Actifs en emploi	1929	80,4%	90,3%
Chômeurs	471	19,6%	9,7%

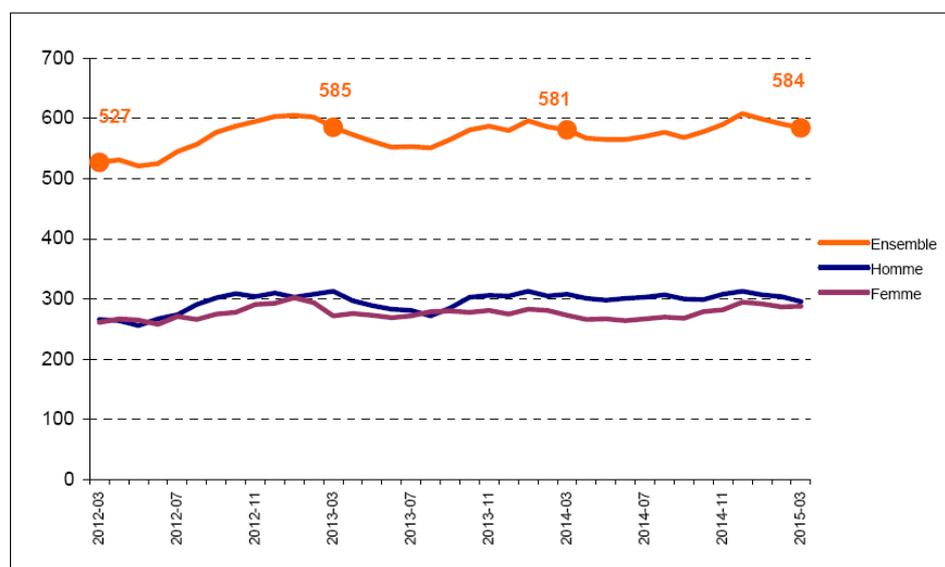
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon le sexe et l'âge

	Demandeurs d'emploi catégorie ABC 2015-03			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	584	100%	296	288
< 25 ans	90	15%	43	47
25 à 49 ans	333	57%	174	159
50 ans et plus	161	28%	79	82

Source et traitement Pôle emploi

Les demandeurs d'emploi sont répartis selon l'âge atteint en fin de mois.

Evolution des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon le sexe



Demands d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon l'ancienneté d'inscription

	Demandeurs d'emploi catégorie ABC			
	2015-03			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	584	100%	296	288
moins de 12 mois	294	50%	141	153
de 12 à 23 mois	115	20%	63	52
24 mois et plus	175	30%	92	83

Source et traitement Pôle emploi

Demands d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon le motif d'inscription

	Demandeurs d'emploi catégorie ABC			
	2015-03			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	584	100%	296	288
dont licenciement	78	13%	39	39
dont démission	12	2%	6	6
dont fin de contrat à durée limitée	178	30%	93	85
dont 1ère entrée sur le marché du travail	23	4%	10	13
dont reprise d'activité	43	7%	23	20

Source et traitement Pôle emploi

Les valeurs inférieures à 5 ne sont pas indiquées - la lettre "c" signifie confidentiel

Demands d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon le niveau de formation

	Demandeurs d'emploi catégorie ABC			
	2015-03			
	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	584	100%	296	288
< CAP (NIV. VI et V BIS)	123	21%	65	58
BEP/CAP (NIV.V)	254	43%	134	120
BAC (NIV. IV)	115	20%	62	53
BAC+ 2 et plus (NIV. I à III)	92	16%	35	57

Source et traitement Pôle emploi

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en cat. A, B, C selon le métier recherché

	Demandeurs d'emploi catégorie ABC			
	2015-03			
Ensemble	Ensemble	%	Hommes	Femmes
Ensemble	584	100%	296	288
AGRICULTURE ET PÊCHE, ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS, S	38	7%	26	12
ARTS ET FACONNAGE D'OUVRAGES D'ART	c		c	c
BANQUE, ASSURANCE, IMMOBILIER	c		c	c
COMMERCE, VENTE ET GRANDE DISTRIBUTION	92	16%	28	64
COMMUNICATION, MEDIA ET MULTIMEDIA	6	1%	c	c
CONSTRUCTION, BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	72	12%	c	c
HÔTELLERIE- RESTAURATION TOURISME LOISIRS ET ANIMATION	46	8%	24	22
INDUSTRIE	30	5%	20	10
INSTALLATION ET MAINTENANCE	20	3%	c	c
SANTE	46	8%	14	32
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE	119	20%	25	94
SPECTACLE	11	2%	c	c
SUPPORT A L'ENTREPRISE	47	8%	11	36
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	51	9%	c	c

Source et traitement Pôle emploi

Les valeurs inférieures à 5 ne sont pas indiquées - la lettre "c" signifie confidentiel

Cette situation sur la commune est aggravée par le fait qu'elle ne propose que peu d'emplois qualifiés. Les jeunes Bédariens qui ont fait des études supérieures doivent ainsi quitter le territoire pour chercher du travail.

A titre d'exemple, lors du recensement de 2011, seulement 12,9% des emplois concernaient les cadres et les professions intellectuelles supérieures sur la commune alors que ce taux était de 16,5% au niveau national.

Cela amène à des situations économiques très difficiles. Sur Bédarieux, 10% de la population est bénéficiaire des minima sociaux (chiffres CAF 2011) et remonte jusqu'à 16,9% si l'on prend en compte les ayant-droits. En 2013, 43% des familles avec enfants qui perçoivent les allocations de la CAF sont des familles monoparentales.

Comparé au niveau départemental (32% de familles monoparentales et 6% bénéficiaires de minima sociaux) et au niveau national (25,5% de familles monoparentales et 5% de bénéficiaires de minima sociaux), il est clair que la situation est compliquée.

Seuls 39,7% des foyers fiscaux payaient leur impôt sur le revenu en 2011 alors qu'ils étaient 42,1% en 2009. Au niveau communal, il y a une réelle impossibilité d'augmenter les impôts car il y a une forte proportion à faible revenu sur Bédarieux (60% des habitants ne payent pas d'impôts) qui amène un problème de financement, lié à la baisse des dotations de l'Etat. **Cette situation amène la ville vers une situation financière très préoccupante.**

Enfin, concernant le revenu médian, ce dernier était de 15 322 € en 2010 sur Bédarieux alors que, dans le département, il était de 17 498 € et de 19 550 € au niveau national.

De manière générale, **les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants dans les quartiers prioritaires**, en particulier expliquées par les caractéristiques socio-économiques de la population active y résidant, auxquelles s'ajoute un « effet quartier » discriminant.

Tout comme au niveau national, **l'indice de chômage (estimé) des femmes reste relativement proche de celui des hommes** (22% pour les femmes et 23% pour les hommes, ce qui est inférieur aux taux de l'intercommunalité), si ce n'est un écart lorsque l'on distingue les

catégories de demandeurs d'emploi : l'indice de chômage (estimé) des catégories B et C est souvent plus élevé pour les femmes du fait qu'elles exercent plus fréquemment un emploi à temps partiel et recherchent un complément d'activité. Il faut toutefois noter que si l'indice de chômage est inférieur à celui de l'intercommunalité cela ne veut pas forcément dire qu'il y a une meilleure intégration professionnelle mais que cela traduit peut-être une forme de découragement de la population du quartier prioritaire et un renoncement à s'inscrire auprès de Pôle Emploi.

Le taux de chômage des jeunes quant à lui est très élevé (32% des moins de 25 ans, comme au niveau de l'intercommunalité). Ces populations cumulent souvent des critères freinant leur insertion professionnelle, à savoir le faible niveau de qualification et/ou la nationalité étrangère.

Afin de lutter contre cette situation dramatique, la **"garantie jeunes"** a été mise en place. Il s'agit d'offrir aux jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni formation, un accompagnement tout en leur accordant une allocation d'un montant égal au RSA (Revenu de solidarité active). Après avoir été expérimenté dans une vingtaine de territoires, le dispositif est étendu à une soixantaine de nouvelles zones. Les missions locales de l'Hérault sont ainsi éligibles à l'expérimentation de la **garantie jeunes** depuis le 1^{er} septembre 2015 et sera mise en place par la MLI Centre Hérault en 2016. Cette action devrait concerner 60 jeunes du territoire dont au moins 6 relèveront du quartier prioritaire de Bédarieux.

Au final, si l'emploi est commandé par la croissance, **la municipalité peut, par le biais des commandes publiques ou le soutien aux associations, participer au développement de l'offre d'emploi, en particulier sur le quartier prioritaire.** Même si son budget est limité elle dispose donc de leviers d'action.

Elle peut aussi agir sur l'insertion professionnelle. Des actions peuvent contribuer à améliorer l'accès et le maintien dans l'emploi des populations fragiles en tentant d'en lever les freins. Favoriser l'insertion et la mobilité, par exemple, contribue à améliorer l'accès à l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés. Il en est de même pour le logement : accéder à l'autonomie, à des conditions de vie matérielles favorables, sont autant d'éléments qui facilitent l'intégration dans l'emploi.

Cependant, pour être efficaces, si ces actions d'aide à l'insertion doivent être mises en œuvre au cœur même du quartier prioritaire, **il semble également pertinent de les penser à l'échelon intercommunal**, en partenariat avec les autres pouvoirs publics.

B. Pauvreté : Une aggravation constante de la précarisation

Ce critère est central pour un site qui est en Politique de la Ville car la désignation des nouveaux quartiers s'est basée sur un critère unique : la pauvreté, calculée à partir du revenu par habitant⁴⁶.

Cette situation fait, entre autres, suite à la crise de l'emploi qui a frappé les zones les plus fragiles depuis 2008. La dégradation de la situation économique et sociale s'explique par le fait que la crise concerne particulièrement les populations les moins qualifiées, les jeunes et les populations de nationalité étrangère qui sont très présentes dans ces quartiers. Ce n'est pas le territoire en tant que tel qui a ce type d'effet mais plutôt la faiblesse de la mixité sociale qui

⁴⁶ Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

rend les difficultés encore plus grandes. Ce choix du taux de pauvreté permet de prendre en compte la part des ménages les plus fragiles qui résident sur le territoire.

Sur l'ensemble de la ville de Bédarieux, **24% de la population vit dans un ménage dont le niveau de vie se situe sous le seuil de pauvreté** (c'est-à-dire de 954 € par mois et par unité de consommation (UC) en 2009). Cela correspond à 1 460 bédariens environ. Ce taux de pauvreté estimé à Bédarieux est supérieur de 3 points à celui observé sur la Communauté de communes et de 6 points par rapport à la moyenne départementale.

Le niveau de vie communal, pour sa part, est très dispersé. L'écart entre les 10% des personnes les plus pauvres et celui des 10% des personnes les plus riches atteint 1 747 € sur la commune contre 1 953 € à l'échelle du département.

De la même façon, il existe des écarts importants par rapport au niveau de vie médian. La moitié de la population vit avec moins de 1 306 € à Bédarieux, quand ce niveau de vie médian atteint 1 486 € sur le département et 1 600 € au niveau national.

Enfin, les 10% des ménages les plus pauvres de la commune ont un niveau de vie mensuel estimé à 575 €, soit 215 € de moins que les 10% des ménages les plus pauvres du département.

Les écarts concernant le niveau de vie sont très importants et sont la conséquence des différents indicateurs tels que le taux de chômage, la structure familiale (avec la prépondérance des personnes seules et des familles monoparentales) et la part des emplois précaires.

Au niveau des revenus, les écarts se sont également creusés. Ainsi, chez les 10% des personnes les plus pauvres, l'écart avec le niveau national s'est accru, passant pour la commune de Bédarieux de 286 € de moins en 2007 à 342 € de moins en 2009.

Les sources de ces revenus déclarés sont variées. Parmi eux, la part des traitements et salaires (49%) et des revenus liés aux pensions, retraites et autres rentes (38,5%) sont largement au dessus des autres déclarations. La part des pensions, qui est au-dessus de la moyenne départementale (28%) est en lien avec la forte présence des personnes âgées sur le territoire et devient, de fait, une part de la population auprès de laquelle il serait intéressant de travailler afin de les attirer, ainsi que leurs revenus, vers le quartier prioritaire. En amont, il est indispensable de pouvoir proposer à cette tranche de la population tous les services et toutes les commodités qui lui sont liés (accessibilité des bâtiments, multiplicité des lieux de stationnement, services de soins à proximité, commerces et services proches, etc.).

Les sources de revenus

Sources de revenus	Traitements et salaires	Dont indemnités de chômage	Pensions, retraites, rentes	Bénéfices (activités non salariées)	Autres revenus (dont revenus du patrimoine)
Bédarieux	49%	3,3%	38,5%	5,9%	6,7%
Hérault	58,2%	3,5%	28,4%	6,7%	6,8%

On retrouve souvent en quartier de la Politique de la Ville une part des ménages allocataires de la CAF fortement dépendant des revenus de redistribution liquidés par la CAF. En effet, cette

part est proportionnelle au niveau du revenu des ménages allocataires. Les ménages bénéficient ainsi fréquemment des prestations sous conditions de ressources, telles que les aides au logement ou les minima sociaux.

Parmi les **1 380 allocataires de la CAF à Bédarieux** en 2013, 44% ont leur revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales, soit 600 allocataires. **420 allocataires ont leur revenu constitué à 100% de prestations sociales, soit 3 allocataires sur 10.** Ce constat est alarmant et de 7 points supérieurs à celui observé à l'échelle de la Communauté de Communes. Autre point important, le RSA-Socle couvrait, en 2013, 380 allocataires.

Face aux facteurs économiques, démographiques et sociaux qui alimentent la pauvreté, la commune peut favoriser le développement d'activités, développer l'emploi en s'appuyant sur un ensemble de dispositifs disponibles dans le cadre de la Politique de la Ville (PRE, adulte-relais, etc.).

La politique du logement peut apporter des conditions d'autonomie qui permettront à ceux qui sont en échec de prendre un nouveau départ. Enfin, en période de crise, l'aide apportée par le Centre Communal d'Action Sociale peut aussi contribuer à sortir les ménages les plus en difficulté de la détresse.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'action locale a un rôle à jouer en s'inscrivant dans un cadre large qui va des services départementaux aux associations caritatives locales, qui connaissent les plus démunis.

C. Commerces et services : une attractivité fragile

Comme dans toutes les villes, la réussite commerciale de Bédarieux dépend d'un équilibre entre l'offre du centre-ville et celle qui provient de la périphérie.

Pour faire face à cela, le centre-ville de Bédarieux est largement diversifié avec des commerçants qui sont repérés par les habitants et qui sont là depuis plusieurs années.

En périphérie, deux zones commerciales peuvent être repérées comme étant des éléments moteurs et dynamiques :

- La zone commerciale d'Intermarché (hypermarché) à cheval sur Bédarieux et Villemagne qui regroupe de grandes enseignes comme Bricomarché, Styleco, Sport 2000, Mac Donald's, Centrakor mais aussi un garage, une coopérative, un coiffeur, un opticien, un vendeur de matériaux...
- La zone commerciale de Super U qui s'étire sur l'avenue Jean Jaurès et qui accueille Mr Bricolage, Lidl, Chauss 34, Point P, Pro et Cie, un magasin de meubles, des cuisinistes,...

En matière de services, ces derniers se concentrent dans le centre-ville, où l'on trouve l'essentiel des établissements bancaires et d'assurance.

Afin d'aider les commerçants à se sentir moins isolés, des chefs d'entreprise se sont également regroupés au sein d'une association pour partager leurs problèmes professionnels et chercher, à plusieurs, des solutions ou des réponses à leurs questions.

Dans une période compliquée, l'Association bédarienne de commerce essaye ainsi de proposer une offre qui soit adaptée aux besoins et à l'attente des consommateurs. Cette offre est complémentaire avec celle de la périphérie qui reste jusqu'à présent à taille humaine.

Cette panoplie de services n'épargne cependant pas Bédarieux qui, comme les autres villes du département, connaît une profonde crise commerciale. **Une récession est en effet à l'œuvre dans le centre-ville qui voit la fermeture de nombreux magasins.** Certains restent vacants alors que d'autres sont occupés par des activités de services ou commerciales peu stables avec un vieillissement d'une grande partie des commerçants et des rythmes d'ouverture pas adaptés (comme, par exemple, la fermeture de certaines boutiques entre 12h et 14h).

Cette situation est confirmée dans les quartiers qui ont été réhabilités, comme dans le quartier du Château, mais qui ne voient pas arriver de nouveaux commerçants.

D. La population immigrée et l'emploi

Si la société française revendique le fait de ne pas être raciste, il n'en demeure pas moins que les immigrés, pour obtenir des positions équivalentes aux autres, doivent surmonter tout un ensemble d'obstacles qui se conjuguent et qui font qu'ils occupent des positions sociales moins favorisées.

Sur Bédarieux, en 2010, 420 immigrés⁴⁷ étaient recensés, soit 6,5% de la population communale et 1 389 personnes au niveau intercommunal (6,7%) pour une moyenne de 9% au niveau départemental. Leur présence plus forte dans les logements de type HLM s'explique à travers leurs conditions d'accès au logement social. Ce facteur n'est en rien spécifique aux immigrés mais vient du fait qu'une grande partie d'entre eux relève de catégories socioprofessionnelles relativement pauvres.

⁴⁷ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Population par sexe, âge et situation quant à l'immigration

Sexe : Ensemble

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	41	44	364	594	1 042
Non immigrés	2 261	1 354	4 964	5 779	14 359
Ensemble	2 302	1 397	5 328	6 373	15 401

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Sexe : Hommes

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	21	24	163	276	484
Non immigrés	1 187	735	2 370	2 577	6 868
Ensemble	1 208	758	2 533	2 853	7 352

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Sexe : Femmes

	Moins de 15 ans	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou plus	Ensemble
Immigrés	20	20	201	317	558
Non immigrés	1 075	619	2 595	3 202	7 491
Ensemble	1 095	639	2 795	3 520	8 049

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Les immigrés présentent une situation à l'égard de l'emploi fortement dégradée qui s'explique par leur manque de formation, leur milieu social et l'interdiction d'un grand nombre d'emplois publics aux étrangers (beaucoup de concours administratifs ne sont accessibles qu'avec la nationalité française). En outre, s'y ajoutent des discriminations à l'embauche.

Plus souvent au chômage que l'ensemble de la population, la population immigrée est aussi plus souvent en emploi précaire (contrat à durée déterminée, intérim, emploi aidé, stage, apprentissage).

La précarité de l'emploi est particulièrement sensible chez les moins de 25 ans. **La précarité de l'emploi touche en premier lieu les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme** et majoritairement issus des familles les moins favorisées.

Aujourd'hui, le niveau de diplôme est bien un facteur essentiel d'accès au monde professionnel mais il ne suffit pas à garantir une protection face au chômage. De plus, pour les primo-accédants au marché du travail, il existe un décalage entre le niveau de diplôme atteint et la qualification de l'emploi obtenu.

Sur Bédarieux, 61 actifs immigrés disposent d'un haut niveau de formation (Bac+2 et plus). Parmi eux, 47% sont en situation de déqualification (occupe un emploi d'employée ou d'ouvrier) ou au chômage, soit une part nettement supérieure à celle des actifs non immigrés (28%). Cette situation n'est toutefois pas directement liée à leur situation d'immigré mais plutôt à l'absence d'emploi qualifié sur le territoire.

Sur le volet économique, l'intégration des immigrés repose sur les mesures destinées à favoriser l'insertion par l'activité économique en s'appuyant sur des dispositifs d'aide à l'emploi (actions de formation, d'aide et d'insertion professionnelle), complétée par l'action des associations et des entreprises d'insertion. Les actions visant à la maîtrise de la langue française, condition essentielle d'autonomie et d'accès aux droits sociaux, et celles relevant d'enjeux de socialisation, paraissent nécessaires pour faciliter l'intégration professionnelle des immigrés.

Face à ce défi, la commune joue une place primordiale et grandissante, d'autant plus que la majeure partie de l'action publique en direction des populations immigrées relève du droit commun. Plus que pallier au coup par coup à des faits discriminatoires injustes, l'enjeu consiste aujourd'hui à instaurer une politique locale globale qui doit toucher tous les secteurs de la ville (éducation, formation et accès à l'emploi, action sociale, culture, logement..), tout en ayant une valeur pédagogique pour les habitants.

2.2.4 Le pilier Valeurs de la République et citoyenneté

Cette autre approche transversale sera également prise en compte dans l'élaboration du Contrat de Ville de Bédarieux. Pour l'année 2015, les principaux enjeux ne sont pas encore bien définis mais seront détaillés d'ici l'été 2016.

Les actions validées par le Comité de Pilotage devront répondre à l'amélioration du mieux vivre ensemble, à la cohésion sociale, au respect des valeurs républicaines, à la laïcité comme : l'engagement associatif, le service civique, les actions œuvrant pour la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les actions favorisant la compréhension du fonctionnement des institutions de la République et favorisant la fraternité et la tolérance.

2.3 Les orientations

Les 4 orientations du contrat de ville

Le 04 mai 2015, le comité de pilotage restreint s'est réuni afin de hiérarchiser les orientations stratégiques du contrat de ville.

Etaient présents à cette réunion :

- M. le Directeur adjoint de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS),
- M. le Sous-préfet de Béziers,
- M. le Maire de Bédarieux et Président de la Communauté de communes Grand Orb
- M. le Directeur général des services de la Communauté de communes Grand Orb
- L'élu chargé de la politique de la ville et les chefs de services de la Sous-préfecture et de la commune

A l'issue des différentes discussions les orientations stratégiques retenues sont :

1. Réussite éducative
2. Prévention de la délinquance
3. Cadre de vie
4. Insertion et emploi

2.4 Les objectifs opérationnels et les actions

La cohésion sociale

Rappel des éléments du diagnostic :

Atouts/Forces du territoire	Faiblesses/risques
-Une offre de loisirs et de services sportifs et culturels riche	-Un territoire vieillissant et en déprise démographique.
-Une offre associative importante	-Une population fragile (familles monoparentales, personnes peu qualifiées et à faibles revenus) qui nécessite des politiques publiques ciblées.
-Un réseau éducatif assez riche	-Une prise en charge des questions de décrochage scolaire et d'absentéisme à conforter
	-Un sentiment d'insécurité

Réussite éducative

Conformément aux priorités du Gouvernement, l'intégration de **l'éducation au sein du contrat de ville est une thématique prioritaire** et doit s'appuyer sur le Programme de Réussite Educative pour piloter le volet éducatif, notamment sur les volets du soutien à la Parentalité et des élèves décrocheurs.

Objectifs opérationnels :

- Soutien à la parentalité
- Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme
- Favoriser les rencontres et les échanges entre les parents et les professionnels de l'éducation (éducateurs, enseignants,...)
- Valoriser les compétences des parents en les associant à la réussite éducative de leur enfant
- Favoriser la socialisation et la scolarisation des moins de 3 ans dans le quartier prioritaire
- Intégration de l'éducation par le sport et la culture

Actions :

- Diminuer le nombre de décrochés en 5 ans
- Identifier et accompagner les élèves décrocheurs dans les établissements scolaires
- Améliorer des relations parents/enfants/école
- Créer un poste de médiateur – adulte relais
- Développer le soutien à la scolarité

Prévention de la délinquance

L'insécurité ressentie par les habitants et la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont des sujets importants et préoccupants, notamment chez les jeunes. Un lien entre le volet éducatif, préventif et coercitif, qui est déjà à l'œuvre au sein du CLSPD doit perdurer et s'appuyer sur les outils que la politique de la ville peut déployer (adulte-relais, PRE, etc.)

Objectifs opérationnels :

- Agir en direction des 12-25 ans exposés à la consommation de produits stupéfiants
- Améliorer la tranquillité publique
- Développer la mixité sociale dans la rue

Actions :

- Développer les notions du vivre-ensemble
- Réduire le nombre d'incivilités (nuisances sonores, dégradations,...)
- Renforcer des suivis d'accompagnement des jeunes sur diverses problématiques (TIG, exclusion scolaire,...)
- Création d'un espace de vie social et culturel

Axes transversaux

Jeunesse :

- Renforcer la connaissance des jeunes en matière d'accès aux droits
- Accompagner les projets collectifs pour renforcer la cohésion sociale

- Faciliter les parcours individuels pour favoriser l'autonomie
- S'appuyer sur la Maison des ados pour travailler sur la santé globale des ados de 11 à 21 ans.

Egalité femmes/hommes :

- Favoriser, reconnaître et rendre visibles l'expression, l'engagement et la participation citoyenne des femmes
- Garantir l'accès aux droits et aux services des femmes

Lutte contre les discriminations :

- Favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'intégration dans les domaines de l'apprentissage de la langue française, la connaissance des droits et devoirs citoyens et l'accès aux services de droit commun.

Le cadre de vie et renouvellement urbain

Rappel des éléments du diagnostic :

Atouts/Forces du territoire	Faiblesses/risques
<ul style="list-style-type: none">- Des espaces non bâtis sur le territoire qui jouent un rôle d'espaces de respiration-Des opérations de renouvellement urbain sont en cours de démarrage	<ul style="list-style-type: none">- Déficit de transport public urbain- Réhabilitation des espaces verts et de jeux

Cadre de vie

Poursuite de l'aménagement urbain du « cadre de vie » en s'appuyant sur la Gestion Urbaine de Proximité⁴⁸. Aujourd'hui, la mesure du « cadre de vie » ne se limite plus à la présence d'un certain nombre d'équipements mais des aspects plus qualitatifs sont mis en avant au travers des questions de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services et d'amélioration du sentiment de sécurité.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le renouvellement urbain
- Adapter les modalités d'intervention dans le territoire prioritaire et les traiter dans une logique de réactivité et de proximité
- Prendre en compte les demandes des habitants pour améliorer et maintenir un cadre de vie
- Poursuivre le renouvellement urbain
- Améliorer la communication en direction des propriétaires occupants âgés sur les aides possibles en matière de réhabilitation
- Sensibiliser les publics aux différentes mesures existantes en matière de lutte contre la précarité énergétique
- Favoriser les relations de bon voisinage et les usages communs autour d'actions collectives (ou permettant l'inter-relation des habitants)
- Favoriser la communication des aides existantes en faveur des personnes en recherche de logement sur l'ensemble du territoire

Actions :

- Mettre en place une GUP (diagnostic et actions)
- Mieux prendre en compte les compétences et les expertises d'usage des habitants
- Renforcer les échanges entre les acteurs techniques et les habitants pour améliorer la remontée d'informations
- Renforcer la sensibilisation des habitants au respect du cadre de vie et les rendre acteurs dans l'embellissement de leur ville.

⁴⁸ La Gestion Urbaine de Proximité garantit aux habitants l'amélioration de leur vie quotidienne à travers la mise en œuvre d'interventions concertées et de bonne qualité, tant au niveau de l'entretien des bâtiments et des espaces publics que de la remise à niveau des services résidentiels. La convention (ou protocole d'accord) passée entre l'État, le ou les bailleurs et la commune traduit une démarche collective et apporte des réponses précises et concrètes aux problèmes rencontrés sur le terrain.

- Améliorer la communication et l'information (Bureau d'accès au logement et publication de documents d'information)
- Favoriser la concertation et la collaboration entre action publique et habitants autour des projets relatifs au cadre de vie (en s'appuyant sur le Conseil citoyen)
- Sensibiliser les habitants au respect du bâti et participer à une meilleure appropriation de l'espace public
- Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées

Axes transversaux

Jeunesse :

- Accompagner des actions citoyennes dans le quartier
- Développer des espaces intergénérationnels
- Faciliter l'accès au logement pour les jeunes

Egalité femmes/hommes :

- Initier et développer des marches exploratoires des femmes sur le quartier

Lutte contre les discriminations

- Maintenir les espaces de proximité existants
- Impliquer les habitants et les associations dans la vie des quartiers

Le développement économique et emploi

Rappel des éléments du diagnostic :

Atouts/Forces du territoire	Faiblesses/risques
<ul style="list-style-type: none">- Un tissu d'entreprises dynamique à accompagner- Une importante disponibilité foncière	<ul style="list-style-type: none">- Des signes de fragilité se maintiennent en matière d'accès à l'emploi- Une offre d'emploi insuffisante pour les personnes ayant des niveaux supérieurs de qualification- Non engagement ou décrochage de certains habitants dans le cadre de parcours de formation.

Développement économique

Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'installation des entreprises
- Renforcer et diversifier l'activité commerciale du centre-ville
- Augmenter le nombre de créateurs issus du quartier prioritaire
- Développer la connaissance des services d'aide à l'emploi
- Mobiliser les leviers à l'emploi

Actions :

- Implanter et maintenir de nouveaux commerces dans le quartier prioritaire
- Soutenir la création et la reprise d'entreprise
- Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation professionnelle et à l'emploi (par exemple, via la mobilisation du Service Public Régional de l'Orientation)
- Remédier à la fracture numérique
- Réactiver le lien avec le groupement d'employeurs (GE de l'Orb)

Accès à l'emploi, insertion économique

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la mutualisation des offres et services des partenaires afin de lever les freins à l'emploi
- Augmenter la part des jeunes du quartier dans les dispositifs d'accès à l'emploi et les orienter vers les emplois non pourvus.
- Développer la connaissance et l'accès des résidents des quartiers prioritaires à l'offre du Service Public de l'Emploi.

Actions :

- Mobiliser les leviers à l'emploi (alternance, emploi aidés, CUI, adultes-relais, emplois d'avenir,...) et orienter vers les emplois non pourvus.
- Développer des modes d'accueil innovants pour les bénéficiaires
- Renforcer l'offre de services de proximité
- Lever les freins périphériques à la mise en place d'un parcours (mobilité, mode de garde d'enfants,...)
- Organisation d'une journée citoyenne autour de l'emploi et de la formation
- Réalisation d'un diagnostic pour déterminer les causes de l'éloignement des publics du marché de l'emploi (besoins en formation, perspectives d'emploi)
- Développer la promotion de l'alternance
- S'assurer que les publics du quartier prioritaire puissent bénéficier d'un accompagnement adapté et individualisé vers l'emploi par la mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement (CIVIS⁴⁹, parrainage, PLIE⁵⁰, IEJ⁵¹, AIJ⁵², accompagnement renforcé Pôle emploi⁵³, Garantie Jeunes⁵⁴)
- Favoriser des parcours d'accès à la maîtrise de la langue française et aux compétences clés
- Développer l'offre d'insertion par l'activité économique et la mobilisation de la clause d'insertion

Axes transversaux

Jeunesse :

- Développer les emplois aidés en direction des jeunes
- Présenter aux jeunes la diversité des métiers et du monde économique

Egalité femmes/hommes :

- Développer des actions pour l'égalité professionnelle
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes du quartier
- Mobiliser le Fonds de garantie pour l'Initiative des Femmes (FGIF)

⁴⁹ Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle

⁵⁰ Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est un outil de proximité au service des personnes les plus éloignées de l'emploi. En tant que dispositif d'aide au retour à l'emploi, le PLIE a pour mission d'accompagner les personnes en recherche d'emploi, qu'elles soient allocataires des minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, sans qualification ou reconnues en tant que travailleur handicapé.

⁵¹ L'IEJ cible tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (les *NEET*) et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée), qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Il concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes « décrocheurs » qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

⁵² L'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'intégration au marché du travail. Cet accompagnement doit favoriser l'emploi durable des jeunes demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés d'intégration au marché du travail, avec un suivi individualisé intensif associé à des clubs de chercheurs d'emploi.

⁵³ « L'accompagnement renforcé » concerne les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent dans leur trajectoire de retour à l'emploi, notamment à travers des contacts dont le rythme et le contenu répondent aux besoins du demandeur.

⁵⁴ Ce dispositif, mis en place par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social est destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité. Il est fondé sur le "donnant-donnant" qui octroie une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.

Lutte contre les discriminations :

- Favoriser les outils spécifiques de lutte contre les discriminations (sondage d'opinion, études de pratiques de recrutement, test de situation)
- Développer des actions pour l'égalité professionnelle

3. L'évaluation et l'observation

3.1 L'évaluation, un outil utile

En se référant aux définitions classiques, l'évaluation est une démarche continue qui vise à « *mesurer, quantifier et caractériser une situation, un résultat ou une performance, de nature complexe et donc a priori difficilement mesurable*⁵⁵ » en faisant appel à des méthodes ou outils très variés.

Dans le cadre de la politique de la ville, elle permet de vérifier que les projets menés répondent bien aux orientations fixées dans le contrat de ville. Il s'agit d'une démarche d'évaluation continue.

L'évaluation s'interroge sur la cohérence et l'efficacité du projet. Cette démarche permet de faire évoluer le projet et participe ainsi d'une stratégie d'amélioration continue. C'est un outil indispensable pour tirer des enseignements des actions réalisées, apprécier les atouts et faiblesses du dispositif et donner ainsi aux décideurs et aux acteurs les éléments d'information utiles pour affiner la stratégie d'action.

L'évaluation permet également de se projeter dans l'avenir en contribuant à la prise de recul et de distance par rapport aux pratiques de terrain.

Outre le fait de guider les décideurs, elle permet aussi d'informer les acteurs et les citoyens. Cette orientation est intéressante car elle s'insère dans une démarche de co-construction qui permet d'aboutir à un diagnostic partagé de qualité qui mettra en valeur les enjeux et précisera les objectifs à atteindre.

Afin de construire cette démarche d'évaluation en continu, un groupe de travail sera mis en place afin de choisir plusieurs types d'indicateurs. Il peut s'agir d'indicateurs :

- de réalisation : Ils indiquent l'état de réalisation des actions ainsi que leur déroulement. Ce sont des repères que les porteurs de projets se fixent pour savoir où ils en sont dans l'action.
- de résultat : ils servent à identifier les effets produits d'une action ou d'une série d'actions en direction d'un public. Ils se rapportent donc aux objectifs opérationnels (nombre de personnes touchées –sexe, âge, origine géographique,...-, taux de femmes par rapport au nombre de participants, nombre de retour à l'emploi, etc.)
- de ressources : ils concernent les ressources humaines et financières mobilisées afin de pouvoir mesurer le coût du projet (budget prévisionnel, fonds propres, mobilisation de

⁵⁵ *Le métier de formateur*, Christophe Parmentier, Ed. Eyrolles, 2013, p. 199.

salariés ou de bénévoles, location d'un local, prêt de matériel, etc.). Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, il est précisé que ces ressources devront mobiliser davantage les crédits de droit commun pour la réalisation des actions.

Les indicateurs listés ci-après sont indicatifs et chaque objectif peut donc comprendre d'autres indicateurs qui pourraient être plus pertinents en fonction des actions engagées :

Thématique éducation :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs de ressources
L'action a-t-elle été réalisée ? Oui/non/partiellement Pourquoi ? Comment ? Fréquence des actions mises en place Type d'actions mises en place L'action est-elle collective ou individuelle ?	Nombre de bénéficiaires issus du quartier prioritaire Répartition hommes/femmes et tranches d'âge Rotation des bénéficiaires Situation des bénéficiaires avant de débiter l'action (décrochage, mauvais résultats scolaires, comportements déviants,...) Le degré de participation des bénéficiaires (participation, assiduité) Nombre de réunions regroupant tous les acteurs (institutions, parents, associations,...) Impact sur les résultats scolaires et implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.	Mise à disposition de locaux, de consommables et de personnel Nombre de partenaires engagés dans les actions Répartition des crédits spécifiques mobilisés et des crédits de droit commun

Indicateurs donnés à titre d'exemple et indépendants les uns des autres. Il pourra en être choisi un ou plusieurs ou en fixer d'autres afin d'évaluer au mieux les actions.

Thématique emploi et développement économique :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs de ressources
L'action a-t-elle été réalisée ? Oui/non/partiellement Pourquoi ? Comment ? Fréquence des actions mises en	Nombre de bénéficiaires issus du quartier prioritaire Niveau d'évolution de la situation du bénéficiaire	Mise à disposition de locaux, de consommables et de personnel Nombre de partenaires engagés dans les actions

<p>place</p> <p>Type d'actions mises en place</p> <p>L'action est-elle collective ou individuelle ?</p>	<p>Durée moyenne d'accompagnement</p> <p>Rotation des bénéficiaires</p> <p>Répartition homme/femmes par tranches d'âge (-25 ans, 25-50 ans et +50 ans)</p> <p>Nombre de personnes ayant eu accès à un CD, un CDD, un contrat aidé, une formation qualifiante, un stage, une alternance,...</p> <p>Nombre d'entreprises créées ou pérennisées dans le quartier prioritaire</p> <p>Autres résultats : mobilité, estime de soi, savoir être...</p>	<p>Répartition des crédits spécifiques mobilisés et des crédits de droit commun</p>
---	---	---

Indicateurs donnés à titre d'exemple et indépendants les uns des autres. Il pourra en être choisi un ou plusieurs ou en fixer d'autres afin d'évaluer au mieux les actions.

Thématique cadre de vie et renouvellement urbain :

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	Indicateurs de ressources
<p>L'action a-t-elle été réalisée ? Oui/non/partiellement Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Fréquence des actions mises en place</p> <p>Type d'actions mises en place</p> <p>L'action est-elle collective ou individuelle ?</p>	<p>Nombre de bénéficiaires issus du quartier prioritaire</p> <p>Rotation des bénéficiaires</p> <p>Situation des bénéficiaires du quartier avant de débiter l'action.</p> <p>Nombre de projets mis en place</p> <p>Nombre d'actions mises en place par les bénéficiaires : action de propreté, action permettant le changement d'image de leur quartier,...</p> <p>Amélioration du cadre de vie au sein du quartier (propreté des espaces publics et communs, amélioration des comportements individuels et</p>	<p>Mise à disposition de locaux, de consommables et de personnel</p> <p>Nombre de partenaires engagés dans les actions</p> <p>Répartition des crédits spécifiques mobilisés et des crédits de droit commun</p>

	collectifs) et de l'animation des lieux de vie, de convivialité	
--	---	--

Indicateurs donnés à titre d'exemple et indépendants les uns des autres. Il pourra en être choisi un ou plusieurs ou en fixer d'autres afin d'évaluer au mieux les actions.

3.2 Une mise en commun des outils d'observation

L'évaluation du contrat de ville ne nécessite pas un nouveau dispositif d'observation mais doit proposer des axes de mutualisation et d'organisation des ressources existantes autour de principes communs pour se donner les moyens de produire collectivement les informations qui servent de support à la réflexion collective.

Au-delà de la compilation de données, les informations collectées doivent devenir des outils d'aide à la décision et à la définition des orientations stratégiques. Il s'agira donc de mener une réflexion commune afin de choisir les données et les indicateurs pertinents au regard des enjeux du contrat de ville.

Cela permettra :

- d'apprécier les engagements des signataires du contrat de ville
- de mesurer l'effectivité du pouvoir d'agir tel qu'il a été défini dans les objectifs opérationnels
- d'apprécier la qualité des actions mises en place

4. La gouvernance, le pilotage et l'animation du contrat de ville

4.1 Les enjeux

- Assurer la lisibilité du pilotage
- Ouvrir les instances institutionnelles de la politique de la ville à la société civile pour croiser les regards, co-construire et co-évaluer
- Favoriser l'interconnaissance entre tous les acteurs
- Organiser la transversalité des politiques publiques au bénéfice du quartier prioritaire

4.2 La déclinaison opérationnelle

Elle se déroule autour de 3 axes

- Construire un schéma de pilotage et d'animation du contrat de ville qui favorise :
 - la transversalité au sein de chaque institution
 - le lien entre la Communauté de communes Grand Orb, la ville de Bédarieux et le quartier prioritaire
 - la participation citoyenne

Et qui s'appuie sur :

- un comité de suivi et d'évaluation du contrat (Comité technique) qui réunira l'ensemble des partenaires
- un comité des financeurs (Comité de pilotage) qui réunit l'ensemble des financeurs des projets. Il est chargé de prioriser et de statuer sur les cofinancements qui seront alloués

ainsi que d'assurer une veille sur les moyens mobilisables au niveau des crédits spécifiques et du droit commun.

-un conseil citoyen

-Mettre en place un système d'évaluation

-Définir les engagements des collectivités et des acteurs ainsi que les moyens mobilisables

-Structurer la coordination du système d'évaluation

-Enrichir et partager les données de l'observation

-Partager les données entre institutions

-Développer une approche qualitative

4.3 La participation citoyenne

Le Conseil citoyen est composé de 2 collèges :

-Le collège « associations et acteurs locaux » dont les membres sont issus du quartier prioritaire (tirés au sort dans une liste de candidats)

-Le collège « habitants » dont les membres ont été tirés au sort dans une liste de candidats et dans une liste mixte constituée de la liste électorale et du listing de la régie des eaux municipale.

De par leur expertise d'usage et leur connaissance du quartier prioritaire, les membres seront sollicités pour participer au Contrat de ville, à la gestion urbaine de Proximité et sur toutes questions concernant le quartier.

Le Conseil citoyen a également vocation à être force de propositions et d'initiatives.

Il faudra particulièrement veiller à assurer la diversité de la représentation des acteurs (citoyens, entreprises, usagers, représentants des différentes communautés) et à coordonner le conseil citoyen avec les dispositifs participatifs existants pour ne pas enfermer le quartier prioritaire sur lui-même.

Sur Bédarieux, le choix a été fait de mobiliser les habitants et les acteurs locaux du quartier prioritaires dès le début des réflexions et avant même le choix de la structure porteuse.

En deux mois, le conseil citoyen a ainsi participé à 15 réunions :

-8 groupes de travail en interne (avec une moyenne de 12 personnes par réunion)

-7 réunions avec les institutions (avec une moyenne de 3,5 personnes en tant que représentants du conseil citoyen)

Sur cette période certains conseillers citoyens ont ainsi participé à 45 heures de réunions, ce qui démontre combien le dynamisme et l'implication de ce groupe sont présents et leur volonté d'exprimer une intelligence collective.

5. Les financements et la mobilisation des droits communs

Le droit commun se définit comme les actions et les moyens que met chaque partenaire au service des habitants de son territoire.

Sa mobilisation est l'un des enjeux prioritaires des nouveaux Contrats de ville qui a été réaffirmé par le Gouvernement lors du CIV. Il s'agit d'identifier des actions qui sont menées sur le quartier prioritaire et les moyens financiers, humains et/ou matériels qui y sont mis à disposition en dehors des actions et crédits spécifiques du Contrat de ville.

Si la mobilisation du droit commun ne relève pas uniquement du domaine financier, la mise en place d'actions sur le quartier passe obligatoirement par une évaluation financière.

Les interventions spécifiques de la politique de la ville ne pourront être engagées qu'après la mobilisation des moyens et outils de droit commun.

6. Les engagements généraux

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- Mobiliser les moyens matériels, humains et financiers pour la mise en œuvre du plan d'action du contrat par un fléchage précis de son intervention au bénéfice du quartier prioritaire : s'agissant des politiques portées par l'Etat, les conventions interministérielles d'objectifs en faveur des quartiers prioritaires constituent le levier principal de mobilisation des moyens du droit commun.
- Soutenir la vie associative : le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la politique de la ville. Cela passe notamment par la sécurisation de leur financement.

Tableaux de programmation financière sur les 3 piliers

-Appels à projets 2015 -

CONTRAT DE VILLE 2015 – PILIER 1 COHESION SOCIALE

STRUCTURE porteuse du projet	TITRE du projet	DESCRIPTIF	ACSE			VILLE			REGION			CAF			EPCI			CD 34			Autre			Total subventions		
			2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	Demandé 2015	Proposé 2015	
1	Hand Ball Bédarioux	Allez les filles, handballez votre quartier		4 500	4 000		4 500	2 000																10 000	6 000	
2	Familles Rurales de l'Hérault Vie familiale	Accès au droit		3 500	3 300		3 500	1 500					600									800			9 900	4 800
3	Familles rurales La Maison Jaune	Atelier de communication bienveillante		1 028	0		418	0					200											1 646	0	
4	Familles rurales La Maison Jaune	Jeux coopératifs à la médiathèque		1 003	1 003		235	200																1 238	1 203	
5	Familles rurales La Maison Jaune	Café des parents		1 014	1 014		476	300					200											1 690	1 314	
6	Familles rurales La Maison Jaune	Atelier enfants parents: Un bébé et après...		1 608	1 608		1 072	500					600											3 280	2 108	
7	Familles rurales	Semaine de la non violence		1 000	1 000		200	100																1 200	1 100	

CONTRAT DE VILLE 2015 – PILIER 1 COHESION SOCIALE (suite et fin)

STRUCTURE porteuse du projet	TITRE du projet	DESCRIPTIF	ACSE			VILLE			REGION			CAF			EPCI			CD 34			Autre			Total subventions	
			2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	Demandé 2015	Proposé 2015
			8	Arts Martiaux Bédarieux	Self-défense féminin		4 500	4 000		1 000	500														
9	Arts Martiaux Bédarieux	Judo Jeunes		4 500	4 000		1 000	500																5 500	4 500
10	Ligue de l'enseignemet	L'estime de soi dans tous ses états		3 000	3 000		1 100	700																4 100	3 700
11	Ligue de l'enseignemet	Citoyenneté pour mieux vivre ensemble		4 000	4 000		1 000	500																5 000	4 500
12	Ville de Bédarieux	Conseil Citoyen		5 000	5 000		2 500	2 500																7 500	7 500
13	Ciné Club	Les jeunes au cinéma		3 780	3 780		1 000	500																4 780	4 780
14	Ville de Bédarieux	Equipe MOUS		9 000	9 000													8000	8000					17 000	17 000
TOTAL				47 433	44 705		18 001	9 800					1 600	1 600				10 500	10 500		800				78 334

CONTRAT DE VILLE 2015 – PILIER 2 CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

STRUCTURE porteuse du projet	TITRE du projet	DESCRIPTIF	ACSE			VILLE			REGION			CAF			EPCI			CD 34			Autre			Total subventions	Total subventions			
			2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	2014	Demandé 2015	Proposé à 2015	Demandé 2015	Proposé 2015			
TOTAL																												

CONTRAT DE VILLE 2015 – PILIER 3 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI																									
STRUCTURE porteuse du projet	TITRE du projet	DESCRIPTIF	ACSE			VILLE			REGION			CAF			EPCI			CD 34			Autre			Total subventions	Total subventions
			2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	2014	Demandé 2015	Proposé 2015	demandé 2015	proposé 2015
1	Forum TV LR	Motiv'jeuns: ma vidéo de motivation		2 000	2 000		1 756	1 100											1 000				4 756	3 100	
2	BIL	Accompagnement demandeurs d'emploi		1 500	1 500		700	700															2 200	2 200	
3	STEFI	Lieu Ressources		6 435	6 400		4 290	1 600															10 725	8 000	
4	STEFI	Vivre et travailler dans ma ville		7 326	7 300		4 884	1 800															12 210	9 100	
TOTAL				17 261	17 200		11 630	5 200											1 000				29 891	22 400	

Les signataires du contrat de ville 2015-2020

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault
Pierre de Bousquet



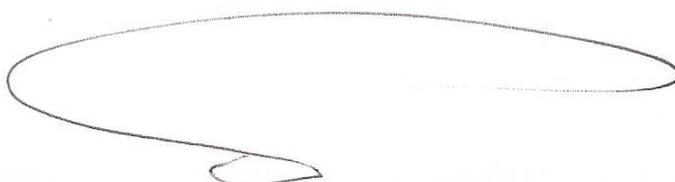
Le Maire de Bédarieux, Président de la Communauté de Communes Grand Orb
Antoine Martinez



Le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon
Damien Alary



Le Président du Conseil départemental de l'Hérault
Kléber Mesquida



Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault
Thierry Mathieu

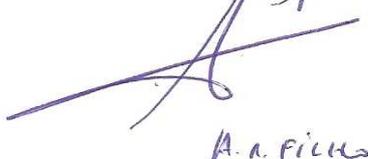


Le Procureur de la République près le TGI de Béziers
Yvon Calvet



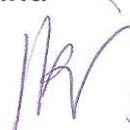
Le Recteur de l'Académie de Montpellier
Armande Le Pellec Muller

Pour le Recteur et par délégation



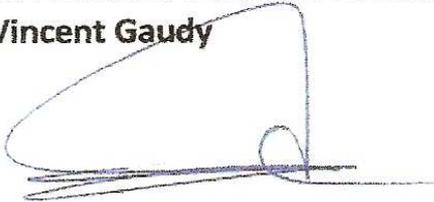
A. A. FILLAS

pl La Directrice générale de l'Agence régionale de Santé
Dominique Marchand

La DSPe 

I. Resini

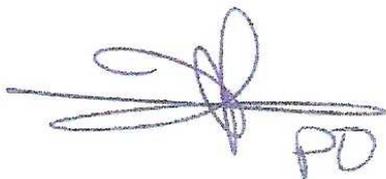
Le Président d'Hérault Habitat
Vincent Gaudy



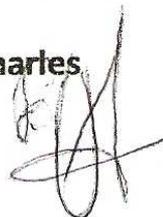
Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault
Claude Lopez



Le Président de la CCI de Béziers
Saint-Pons
Daniel Galy



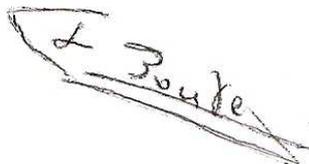
La Directrice Territoriale de Pôle
Emploi
Laurence Charles



Le Directeur régional de la caisse
des dépôts et consignations LR
Olivier Camau



Le Président du Pays Haut
Languedoc et Vignobles
Francis Boutes





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
LA COHESION SOCIALE DE L'HERAULT



Grand Orb

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN LANGUEDOC



BÉDARIEUX



Office Public de
l'Habitat du Département
de l'Hérault

